COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

Sur ces paroles de

JESUS-CHRIT

Contrain-les d'entrer;

Où l'on prouve par plusieurs raisons démonstratives qu'il n'y a rien de plus-abominable que de faire des conversions par la contrainte, & l'on refute tous les Sophismes des Convertisseurs à contrainte, & l'Apologie que S. Augustin a faite des persécutions

Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. F.

A CANTORBERY
Chez THOMAS LITWEL.
1686.

INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
TRANSFERRED
LIBRARY
JUN 4 1937
9771

LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

CEt Ouvrage devant contenir 3. parties on vous donne ici les deux prémiéres qui contiennent 1. les preuves directes de la tolérance & la refutation du sens literal de ces paroles *Contrain-les d'entrer.* 2. La réponse à quantité d'objections. La 3. partie, qui contient la refutation

des raisons particulieres dont S. Augustin s'est servi pour justifier les persécutions, vous sera donnée incessamment. Ce sera un *Commentaire Philosophique* sur 2 lettres de S. Augustin.

DIS-

DISCOURS

Préliminaire qui contient plusieurs remarques distinctes de celles du Commentaire.

UN François que j'avois vû assez souvent pendant un voiage que je fis en France il y a 7. ou 8. années, s'étant refugié en Angleterre aprés l'expédition des Dragons, me disoit toutes les fois que nous parlions ensemble que de toutes les cavillations dont les Missionnaires (& par ce mot il entendoit Prétres, Moines, Procureurs du Roi, Juges, Intendans, Oficiers de Cavalerie & d'Infanterie, & autres personnes de toute condition & sexe) l'avoient fatigué il n'y en avoit point qui lui eût paru plus-sote & en méme tems plus-litigieuse & perplexe que celle qu'ils fondoient sur ces paroles de Jesus-Christ Contrain-les d'entrer *pour apuier la persécution, ou comme ils disoient, la charitable & salutaire vio-*

lence qu'ils faisoient aux Héretiques pour les retirer de leurs égaremens. Il me témoignoit souhaiter passionnement que l'on refutât cette chimere des persécuteurs, & comme il croioit avoir remarqué en moi non seulement une alienation extrême des persécutions, mais aussi quelque coûtume de chercher les bonnes raisons des choses, il me dit qu'il me croioit propre à cette entreprise, & il me représenta qu'y réüssissant, comme il l'espéroit, je pourrois rendre un grand service à la bonne cause, & même à tout le monde. Il ajoûtoit qu'il avoit un Traducteur tout prêt qui mettroit si non en beau François, au moins en stile bien intelligible ce que je composerois en ma langue.

Je lui répondis que je ne présumois pas assez de ma sufisance pour croire que je pusse rien produire de ce qu'il me disoit-là; & que j'avois encore moins bonne opinion des Convertisseurs que je croiois incapables de se corriger jamais, au point où étoit venuë leur bizarre préocupation, & qu'en général les livres ne faisoient qu'a-

qu'amuſer le monde aprés avoir donné bien de la peine aux Auteurs, d'où il leur arrivoit nouvelle matiere de chagrin en voiant que ce dont ils s'étoient promis de grands éfets ne produiſoit aucun changement. Comme c'eſt un homme d'un eſprit ardent comme il l'a témoigné dans un petit livre qu'il a nommé Ce que c'eſt que la France toute Catholique ſous le régne de Louis le Grand, *il me preſſoit à outrance toutes les fois qu'il me voioit ſans faire aucun conte de mes excuſes. Enfin tant pour me délivrer de ſon importunité, que pour voir dequoi je ſerois capable ſur un ſujet qui me paroiſſoit fort-évident d'un côté mais de l'autre entrainant à des conſéquences un peu bien dures ſi on ne les éclaircit pas bien, je lui promis de faire un Commentaire Philoſophique ſur les paroles de la parabole nuptiale dont les Convertiſſeurs c'eſt-à-dire les perſecuteurs abuſent, car deſormais ce ſera la même choſe que convertiſſeurs, & mal honnête homme, & perſecuteur, & tout ce qu'on peut dire d'in-*

jures, ainſi je me ſervirai indifferenment de ces termes, ce qu'il étoit à propos de marquer des l'entrée.

Il eſt arrivé au mot de Convertiſſeur la même choſe qu'à celui de Tiran & de Sophiſte. Au commencement le mot de Tiran ne vouloit dire autre choſe que Roi, & celui de Sophiſte que philoſophe, mais parce que pluſieurs de ceux qui éxercoient l'autorité Souveraine en abuſérent vilainement & cruélement, & que pluſieurs de ceux qui profeſſoient la philoſophie tomberent dans de fauſſes & ridicules ſubtilitez propres à obſcurcir la vérité, leurs noms devinrent odieux & ne ſignifierent plus que de mal honnétes gens, & reſpectivement que des cruëls, des opreſſeurs, des chicaneurs & des fourbes. Voila l'image naïve de la deſtinée du mot de Convertiſſeur : il devoit originairement ſignifier une ame véritablement zélée pour la vérité & pour détromper les errans, mais il ne ſignifiera plus qu'un Charlatan, qu'un fourbe qu'un voleur, qu'un ſaccageur de maiſons, qu'une ame ſans

pi-

pitié, ſans humanité, ſans équité, qu'un homme qui cherche à expier en faiſant ſoufrir les autres, ſes impudicitez paſſées & à venir & tous ſes déréglemens, ou ſi l'on trouve que tous ces atributs ne conviennent pas préciſement à chaque Convertiſſeur diſons en moins de mots quel ſera le ſens juſte & légitime deſormais de ce terme. Il ſignifiera un monſtre moitié Prêtre & moitié Dragon, & qui comme le Centaure de la fable réünifſoit en une même perſonne l'homme & le cheval, confond en un ſeul ſupôt les perſonnages diferents de Miſſionnaire qui diſpute, & de Soldat qui bourrele un pauvre corps, & qui pille une maiſon. On dit qu'il y a déja quelques Cabarets en Allemagne qui ont pour Enſeigne le Convertiſſeur habillé ſur le modéle de quelques tailles-douces qui ont couru à ce qu'on dit de l'Evêque de Munſter Bernard de Galen, où on lui voioit ſur la téte une moitié de mitre & une moitié de Caſque; une croſſe d'une main & un ſabre de l'autre; une moitié de rochet & une moitié de cuiraſſe ſur le

corps & ainſi du reſte à proportion, faiſant ſonner le monte à cheval à la moitié de ſa meſſe, & la charge à l'endroit où il auroit falu donner la bénédiction, & l'Ite miſſa eſt. *C'eſt dit-on ſur ce modéle* mutatis mutandis, *les choſes à changer étant changées qu'on a fabriqué l'enſeigne du Convertiſſeur fameuſe Auberge déja ou Cabaret dans quelques villes Imperiales. Voiez ſi M Arnaud mérite qu'on lui réponde ſur ce qu'il a tant relevé ce qu'avoit dit l'agréable Auteur* de la politique du Clergé *comme un éloge des Proteſtans*, qu'ils ne ſe mettent pas dans le monde ſur le pié de Convertiſſeurs. *Il y a dequoi s'étonner que les Imagers de Hollande ſe ſoient laiſſez primer par les Allemans.*

M'étant donc réſolu de travailler à un Commentaire de nouveau genre ſur les fameuſes paroles, Contrain-les d'entrer, *je crus qu'il faloit dépaïſer un peu M^rs les Convertiſſeurs, je veux dire les tirer de leurs lieux communs, & leur propoſer des dificultez ſur leſquelles ils n'aient pas eu*

en-

encore le tems d'inventer des échapatoires, car voila le grand but des Ecrivains de ce parti là. ils s'atachent bien moins à prouver leur Téſe, qu'à éluder les raiſons dont on les acable ſemblables à ces faux témoins, Grecs de nation deſquels Ciceron a ſi bien dépeint le caractére, nunquam laborant quemadmodum probent quod dicunt, ſed quemadmodum ſe explicent dicendo. *Ainſi je prévois que s'ils me répondent, ils laiſſeront mes principales dificultez, & chercheront ſi je me ſuis contredit en quelque lieu, ſi j'ai fait quelque remarque qui ſoit un faux raiſonnement, ſi mes principes ont des conſéquences abſurdes. S'ils ne font que cela je leur déclare de bonne heure que je ne me tiendrai pas pour refuté, ni ma cauſe moins victorieuſe dans le fond, car la victoire d'une cauſe ne ſe perd pas parce qu'il ſera arrivé à un Avocat de ne raiſonner pas toujours juſte, d'avoir des penſées en un lieu qui ne ſont pas tout à fait la ſuite de celles qu'il a euës en un autre, de pouſſer trop loin en cer-*

tains endroits sa pointe, de s'égarer quelquefois. Tout cela m'est arrivé peut-être, mais comme nonobstant ces defauts qui ne sont que ceux de la personne du Défenseur, & non pas ceux de la cause, je croi avoir dit des choses qui établissent inconteſtablement ce que j'ai voulu soûtenir, je déclare encore un coup que si les Convertisseurs veulent se justifier il faut qu'ils répondent à ce que je dis de fort & de raisonnable, & qu'ils n'imitent pas cette métode des Controversistes qui fait qu'il n'y a point de livre si terrassant contre lequel on ne publie de réponses, & qui consiste en ce qu'on cherche les endroits où un Auteur aura mal cité un passage, employé une raison tantôt d'une maniere tantôt d'une autre, & que l'on peut retorquer, & commis tels autres defauts presque inévitables. Un homme qui sait ramasser tous ces endroits, & détacher quelque raison de ce qui en fait l'apui dans les pages précédentes, & la véritable fin ou alluſion auquel l'Auteur l'avoit destinée fait une grosse réponse au meilleur livre, la-

laquelle paroit triompher à ceux qui ne comparent pas éxactement & sans préocupation les deux piéces. Voila d'où vient qu'on répond à tout, mais à proprement parler ce n'eſt pas refuter un livre, c'eſt laiſſer ſa cauſe dans les fers, c'eſt ſeulement faire l'Errata *de ſon Adverſaire, & pour moi ſi on ne fait autre choſe contre ce livre je me tiendrai pour Vainqueur.*

Comme je l'ai fait à la priere d'un François Refugié, & pour être traduit en François, & à l'occaſion des perſécutions qui ont été faites en France aux Proteſtans, je n'ai point cité d'autres livres que ceux qui ſont tres-connus aux Convertiſſeurs *François. Sans cela j'aurois pû renvoier ſouvent mon Lecteur à de tres-excellens Ouvrages qui ont été écrits en langue Angloiſe ſur la queſtion de la tolérance. Il n'y a point de nation qui produiſe autant d'Ecrits ſur cela que la nôtre parce qu'il y a bien des Sectes qui depuis long-tems y ſont traverſées par la Dominante. Les Papiſtes eux mêmes ſont les*

prémiers en ce Païs-ci à crier qu'il n'y a rien de plus-injuſte que de véxer la conſience. Penſée ridicule en leur bouche, & non ſeulement ridicule, mais traîtreſſe & de cette mauvaiſe foi qui eſt leur compagne inſéparable depuis tant de ſiécles, car ils n'atendroient pas trois ans à brûler & égorger tous ceux qui ne voudroient pas aller à la meſſe s'ils aqueroient des forces baſtantes pour cela, & ſi l'on avoit la lâcheté de tant de paraſites de Cour ames Vénales, & indignes de la Réligion Proteſtante dont ils ont du moins l'extérieur, qui travaillent au renverſement de la barriere fondamentalle qui balance ſi ſalutairement la puiſſance monarchique. Mais j'eſpére qu'il reſtera d'aſſez bonnes ames & d'aſſez bons Patriotes & bons Proteſtans pour corriger les mauvais éfets de la complaiſance de ces faux fréres, & qu'ainſi Dieu nous conſervera le calme dont nous jouiſſons quoique ſous un Souverain Catholique. Les malheurs qui ſont arrivez à nos fréres de France tourneront comme il y a aparence à nôtre profit. Ils

nous

nous ont remis dans la néceſſaire défiance du Papiſme, ils nous ont fait voir que cette fauſſe Réligion ne s'amende pas par le long âge, qu'elle eſt toujours comme au tems jadis animée de l'Eſprit de fourbe & de crüauté, & que malgré la politeſſe l'honnêteté la civilité qui régne dans les manieres de ce ſiécle plus qu'en aucun autre, elle eſt toujours brutale & farouche. Choſe étrange tout ce qu'il y avoit de groſſier dans les mœurs de nos ancêtres s'eſt évanoüi; à cét air ruſtique & ſauvage des vieux tems à ſuccedé par toute l'Europe Chrétienne une douceur & une civilité extrême. Il n'y a que le Papiſme qui ne ſe ſent point du changement, & qui retient toujours ſon ancienne & habituëlle ferocité. Nous nous imaginions nous autres Anglois que c'étoit une béte aprivoiſée, un Loup & un Tigre qui avoit oublié ſon naturel ſauvage, mais Dieu merci aux Convertiſſeurs de France nous nous ſommes deſabuſez, & nous ſavons à qui nous aurions à faire ſi nôtre ſort étoit entre leurs mains. C'eſt principalement des vices de

Réli-

Réligion que l'on peut dire qu'ils ne s'apprivoisent jamais de bonne foi, nunquam bona fide vitia mansuescunt. *Dieu veuille que de plus en plus nous profitions de la calamité de nos fréres pour nous tenir dans une juste précaution.*

Cette ferocité du Papisme ne doit pas être suputée comme on faisoit il y a un an par un parallele entre l'augmentation de politesse de ce siécle, & la diminution des peines dont il s'est servi pour les conversions. Nous disions il y a autant de barbarie à Draguonner encachoter, encloitrer, &c. les gens de contraire Réligion dans un siécle poli, éclairé, honnête comme le nôtre, qu'il y en avoit à les suplicier par la main des bourreaux dans des Siécles d'ignorance grossiers, sauvages, où l'on n'avoit pas bien quitté les mœurs Scithes, Gothiques, Vandaliques, & Sarmatiques des peuples qui inonderent autrefois l'Empire Romain, & qui y fonderent les Roiaumes & Etats qui sont aujourd'hui dans l'Europe Occidentale. C'est moins à des gens qui n'ont pas encore dépoüillé

poüillé cette barbarie de leurs Ancêtres, & qui n'ont pas eu le tems de s'habitüer avec de nouvelles opinions, de faire mourir ceux qui les profeſſent, qu'il ne l'eſt à des gens qui ont dépoüillé tout à fait la roüille de leur prémiére origine qui ſe ſont civiliſez par la culture des ſiences & des beaux arts, qui ont vécu toute leur vie dans les mêmes villes, mêmes converſations, mêmes parties de divertiſſement bien ſouvent avec ceux de la Réligion, porté les armes pour les même interéts, & de la méme afection avec eux, de les chicaner, inquiéter, tourmenter, véxer en leurs biens, & en leurs perſonnes comme on l'a fait en France. Voila comment nous trouvions l'égalité, & quelquefois même la longueur des peines nous ſembloit emporter la balance, mais néanmoins ce dernier ſuplice, cette mort par la main du Bourreau qui ne ſe trouvoit pas dans la derniere perſécution empéchoit la plûpart des gens de la trouver égale avec celle des ſiécles paſſez, à moins qu'on ne fit compenſation de ce qu'il y avoit de moins de rigueur

gueur dans ce siécle-ci avec ce qu'il y avoit de plus d'ignorance, & de ferocité grossiere dans les autres tems, mais sans toutes ces compensations, voici l'égalité toute nette entre persécution & persécution: qu'on les compare but à but & par abstraction aux circonstances du plus ou du moins de politesse des siécles, on les trouvera égales depuis la déclaration du mois de Juillet dernier qui défend à peine de la mort par tout le Roiaume de France tout éxercice d'autre Réligion que de la Romaine, & qui s'éxécute sans remission par tout où l'on a le courage de faire le moindre éxercice. Supoſons les Réformez de France aussi courageux que l'étoient leurs Ancêtres sous François I. *& Henri* II. *ou que l'étoient les Anglois sous le régne de Marie, vous ne verriez pas moins de potences aujourd'hui qu'autrefois. Peſons bien cela & considérons quel malheur nous pendroit sur la tête ſi nous laiſſions croître le Papiſme dans ces bien-heureux Climats Je ne veux pas que cela nous porte à faire aucunes repréſailles ſur les Papiſtes; non*

je

je déteſte ces imitations ; je ſouhaite ſeulement qu'ils n'aquierent pas la force d'éxécuter ſur nous ce qu'ils ſavent faire.

Quand je dis que les Proteſtans ne ſe doivent pas ſervir de repréſailles lors qu'ils le peuvent, ce n'eſt pas pour la pitoiable raiſon qu'en donne un Auteur François dans un [1] *livre qu'on m'a prêté depuis que mon Commentaire eſt imprimé. Cette raiſon eſt ſi bourruë que je n'aurois jamais deviné qu'on s'en ſerviroit, & c'eſt pour cela que je ne m'en ſuis pas fait une objection. Mais j'avois tort de croire qu'il y ait quelque choſe de trop abſurde pour ces Meſſieurs là, il ſemble qu'ils prennent pour leur Caractére de ſe rendre auſſi ridicules dans leurs Apologies, que terribles dans leurs exploits, & on ne ſauroit aſſez admirer que dans une nation où il y a tant de bonnes plumes on laiſſe imprimer tant de méchantes juſtifications de ce qu'on a fait. Il vaudroit mieux ſe taire que ſe défendre ſi pitoiablement. Voici la plaiſante*

1 Conformité de la conduite de l'Egliſe de Fr. avec celle d'Afrique.

ſante penſée de cét Auteur. Il introduit quelques perſonnes craignant que les violences faites à ceux de la Réligion en France ne nuiſent aux Catholiques en d'autres Païs.

Toujours eſt il à craindre, diſent quelques-uns, que les Proteſtans voiant la maniere dont on les traite préſentement en France ne ſe croient en droit de traiter ainſi les Catholiques dans les lieux où ils ſont les maîtres. Mais en vérité il faudroit avoir perdu toute honte pour prétendre que des gens ſortis de l'Égliſe depuis moins de deux cens ans & de la maniere que tout le monde ſait, des gens qui n'ont d'autorité que celle qu'ils ſe ſont donnée à eux-mêmes, & que quiconque voudra ſe ſéparer pourra ſe donner avec tout autant de couleur fuſſent dans les mêmes droits que l'Egliſe Catholique qui aiant été fondée par Jeſus-Chrit & par les Apôtres s'eſt maintenuë ſans interruption

tion dans la ſucceſſion de tous les ſiécles & ſe maintiendra juſques à la fin du monde ſans que la malice & les artifices de toutes les Sectes qui s'en ſéparent puiſſe jamais la faire méconnoître . . . . Il faut donc avoir perdu toute honte encore une fois pour prétendre que des enfans revoltez euſſent autant de droit ſur leur mére qu'elle en a ſur eux & que pour faire entrer dans leur Communion ceux qui n'en ont jamais été ils puſſent prendre les mêmes voies que l'Egliſe eſt en droit de prendre pour faire rentrer dans la ſienne ceux qui ne ſauroient diſcouvenir d'en être ſortis. Ainſi il ne faut pas craindre que ce qui ſe paſſe préſentement en France puiſſe être tiré à conſequence en faveur des Proteſtans. Ils peuvent faire la même choſe dans les lieux où ils ſont les plus-forts mais ce qui eſt à l'égard de l'Egliſe une conduite ſainte & réguliere parce qu'elle eſt fondée ſur une autorité légiti-

légitime ne seroit à leur égard qu'une opression tirannique parce que l'autorité leur manque. Comme les Rois puniſſent du dernier ſuplice ceux qu'ils trouvent les armes à la main contre eux, des revoltez ont quelquefois fait le même traitement à des priſonniers qu'ils avoient fait ſur les troupes du Roi. D'où vient donc que la même choſe eſt une action de juſtice à l'égard du Souverain & un atentat à l'égard des autres ? C'eſt que d'une part elle ſe fait avec une autorité légitime, & que de l'autre elle ſe fait ſans autorité. Il en ſera de même quand ceux qui ſe ſont revoltez contre l'Egliſe voudront faire entrer les Catoliques dans leur Communion par les même voies par où l'Egliſe tâche de les faire entrer dans la ſienne.

Je demande pardon à mon Lecteur de lui mettre ici devant les yeux la copie d'un ſi long tiſſu d'impertinences. Eſt-

ce

ce que ces gens là ſeront toujours des enfans, & raiſonneront toujours en enfans, avec toute l'habileté qu'ils peuvent avoir d'ailleurs? Eſt-ce que jamais on ne leur fera comprendre ce qui ſaute aux yeux de tout le monde, qu'il n'y a rien de plus-ridicule que de raiſonner en ſupoſant toujours ce qui eſt en queſtion? Il s'agit entre eux & nous ſi l'Egliſe Romaine eſt la véritable Egliſe; le bon ſens veut que nous prouvions qu'elle ne l'eſt pas par des Principes communs, & non pas par nôtre prétention même qu'elle ne l'eſt pas, & qu'eux de leur côté prouvent qu'elle l'eſt non pas par leur prétention (cela n'eſt pas pardonnable à un écolier à Deſpautere,) mais par des maximes qui nous ſoient communes à eux & à nous. On leur a repréſenté cela mille & mille fois, on l'a fait ſerieuſement, on l'a fait en les tournant en ridicules, mais rien ne les ſauroit guerir, ils réviennent toujours à leur vieux jargon, nous ſommes l'Egliſe, & vous étez des rebelles, donc nous pouvons vous châtier, ſans que vous nous puiſſiez rendre

de

de droit la pareille. Quel fond de patience eſt ſuffiſant pour ces choſes.

Il y a des gens qui nous diſent avec le même ſang froid, & le même air d'extravaguer gravement, que pour bien juger ſi les Huguenots ont droit de ſe plaindre il faut ſe repréſenter le jugement que l'Egliſe Gallicane fait d'eux, c'eſt qu'elle les conſidére comme des enfans rebelles ſur leſquels elle a retenu l'autorité du châtiment pour les faire rentrer dans leur devoir. Il faut que j'avouë que je ne comprens plus où ces gens là puiſent tant de miſerables pagnoteries (qu'il me ſoit permis de me ſervir de ce mot-là pour repréſenter des fadaiſes dont on ne peut aſſez exprimer la baſſeſſe & le ridicule) ne voient ils pas que la prétention des Proteſtans une fois poſée leur donne un prétexte plus-plauſible de perſécuter le Papiſme, que ne l'eſt celui que le Papiſme emprunte de ſa prétention.

La prétention des Proteſtans eſt que l'Egliſe Romaine bien loin d'être cette épouſe de Jeſus-Chrit, qui eſt la mére des

vrais

vrais Chrétiens, n'eſt qu'une infame proſtituée qui s'eſt ſaiſie de la maiſon, aſſiſtée d'une troupe de Rufiens, de coupe-jarets, & de gens de ſac & de corde, qui en a chaſſé le pére, la mére & les enfans, qui a égorgé de ces enfans le plus qu'elle a pû, qui a forcé les autres à la reconnoître pour la maîtreſſe légitime, ou les a contraints de vivre éxilez. Ces enfans éxilez, ces enfans qui ne peuvent plus vivre dans la hônte de faire ſemblant de reconnoître pour leur mére une putain qui a chaſſé leur mére, & qui a tüé une partie de leurs fréres, ce ſont les Proteſtans; ou du moins ils le prétendent. Voila donc d'un côté une Egliſe qui prétend étre la mére de famille, & que ceux qui ne la reconnoiſſent pas pour telle ſont des enfans deſobéiſſans, & voila de l'autre des enfans qui prétendent que ce n'eſt qu'une abominable paillarde qui s'eſt ſaiſie par force de la maiſon & en a chaſſé la véritable maitreſſe, & les véritables héritiers pour y introduire ſes ſatellites, & les complices de ſa débauche. A ne conſidérer

que les prétentions reſpectives des parties la rigueur eſt plus-naturelle & plus-raiſonnable dans les Proteſtans que dans l'Egliſe Romaine. Car l'Egliſe Romaine en ſupoſant ſes prétentions doit conſerver une tendreſſe de mére pour les Proteſtans, & ne doit ſe ſervir que d'une correction modérée pour les ramener à l'obéïſſance. On ſait comment David donna ordre que l'on épargnât ſon fils Abſalon qui avoit armé contre lui, & pouſſé la rebellion auſſi loin qu'il avoit pû, & il y a bien peu de méres qui n'aiment mieux ſoufrir les inſolences de leurs enfans, que de les en acuſer devant les Juges lors qu'elles croient qu'ils en ſeroient punis de mort. Ainſi les ſuplices éfroiables que l'Egliſe Romaine a fait ſoufrir aux Héretiques pendant tant de ſiécles ſont une rigueur d'autant plus denaturée & monſtrüeuſe que plus on ſupoſera ſes prétentions.

Mais en ſupoſant les prétentions des Proteſtans leurs rigueurs les plus-ſevéres ſeroient dans l'ordre des choſes humaines. Car lors qu'il s'agit de venger une mére indigne-

indignement chassée de sa maison par une putain, & de la rétablir chez elle, la nature soufre que des enfans aient toute la vigueur & toute la véhémence imaginable, & on ne trouve point mauvais qu'ils n'aïent ni pour cette vilaine femme qui avoit usurpé leur bien, ni pour ses fauteurs & adherans aucune indulgence.

Sans que j'épluche periode par periode le passage ci-dessus cité, le lecteur intelligent connoit déja quel en est le ridicule, & que jamais rien n'a été plus-raisonnable que le seroit la crainte de ces quelques uns, si les Protestans vouloient imiter l'Eglise Romaine. Car qu'on se représente un peu l'état où les 2. Réligions vivoient il y a 20. ans; en supposant leurs prétentions respectives. l'Eglise Romaine se croiant la mére de tous les Chrétiens avoit trouvé à propos pour le bien des enfans, qui la reconnoissoient de ne pas poursuivre ses droits sur ceux qui persevéroient dans leur desobéissance. L'Eglise Protestante croiant la Romaine une adultéresse qui au préjudice de ses droits faisoit la

maîtresse dans la maison soufroit pour le bien de la paix qu'elle en ocupât les plus-beaux apartemens, & suspendoit le droit qu'elle avoit de poursuivre la punition des fauteurs & des adherans de cette impudique usurpatrice. C'étoit donc un état de Tréve; l'Egliſe Romaine vient à violer la Tréve, & se met à poursuivre ses prétentions, contraignant tout ce qui étoit en France dans le parti de sa Rivale à se ranger dans son parti. Qui ne voit que la Proteſtante a tous les droits du monde sur le pié où nous concevons la choſe, de poursuivre la punition des complices de l'usurpatrice. De sorte que l'Egliſe Anglicane pourroit dire aujourdhui à tous les Papiſtes Anglois. Je vous ai remis la peine qui vous étoit deuë pour avoir perſéveré dans le parti d'une putain qui m'avoit chaſſée de la maiſon moi qui étois la véritable mére de famille, mais puis qu'elle maltraite mes fidéles enfans, je ne veux plus diferer la peine qui vous eſt deuë.

Qu'on

Qu'on voie le jugement de cét Auteur qui dit par deux fois, qu'il faut avoir perdu toute honte pour prétendre que des enfans revoltez euſſent autant de droit ſur leur mére qu'elle en a ſur eux: *Mais qui lui a dit que les Proteſtans ſont des enfans revoltez, ſinon ſa propre marotte, de ſupoſer toujours ce qui eſt en queſtion? Il faloit pour être un peu éxact propoſer ainſi l'état de la queſtion*; il faut avoir perdu toute honte pour prétendre que des enfans qui ne veulent pas reconnoître pour leur mére celle qu'ils croient n'être qu'une brigande adultereſſe proſtituée à tout venant, euſſent autant de droit de la châtier, qu'une mére en a ſur ceux qu'elle prétend être ſes enfans. *La choſe étant ainſi propoſée bien loin qu'il faille avoir perdu toute honte pour prétendre cela, qu'il faut avoir perdu le ſens commun pour ne le prétendre pas, car quel droit peut-être plus-légitime que celui des enfans pour chaſſer de leur maiſon une*

vilaine femme qui deshonore leur famille, & la mémoire de leur pére, qui exclut leur mére de son douaire & de de tous ses droits de viduité, & gaspille leurs biens avec un parti de Débauchez, valets & servantes qu'elle a séduits. Demeurer dans son parti aprés méme que la mére éxilée a été retablie dans sa maison comme elle l'a été Dieu merci en Angleterre par ses fidéles enfans, c'est comme ci aprés le rapel du Séréniſſime Roi Charles II. *& son rétabliſſement au trône de ses Ancétres, on avoit voulu perséverer dans le parti de Cromwel. Et qu'on ne dise pas qu'il y a bien de la diference puis que l'usurpation de Cromwel n'avoit duré que* 9. *ou* 10. *ans, car nous convenons tous de ce principe commun, qu'il n'y a point de preſcription contre la vérité, & ainsi encore que ce seroit à préſent une entrepriſe injuſte aux deſcendans de Charlemagne s'il y en avoit, de vouloir détrôner les deſcendans de Hugues Capet, la longue poſſeſſion aiant rectifié l'injuſtice qui fût faite à la famille de Charlemagne par ce Hugues,*

ce

ce n'eſt jamais une injuſtice de vouloir au bout de mille, de deux-mille ans & plus de poſſeſſion du menſonge rapeler la vérité de ſon éxil & la remettre dans tous ſes droits. Et par là on fait tomber, & on les a fait tomber ſi ſouvent qu'on a honte de le redire, tous les lieux communs des Papiſtes, ſur la ſucceſſion non interrompuë &c. tout ce qu'ils peuvent dire n'empéchant pas que le menſonge n'ait pû chaſſer la vérité, il faut voir ſi la choſe eſt éfectivement arrivée comme le prétendent les Proteſtans. Il faut voir qui a droit ou qui a tort dans le fond, car s'il ne s'agit que de prétendre & ſi cela ſufit pour perſécuter, tout le monde perſécutera, chacun dira qu'il eſt perſécuté injuſtement & qu'il perſécute juſtement, & en atendant que Dieu vuide ce grand procez à la fin du monde les plus-forts oprimeront toûjours les plus-foibles à bon conte. Ne ſont-ce pas là de beaux principes?

Il eſt donc clair que le droit de perſécuter ne ſauroit étre conteſté aux Proteſtans par la raiſon ridicule dont s'eſt ſervi

cét Auteur, mais seulement par celles que j'ai établies dans cét Ouvrage, qui l'ôtent universellement à toutes les Réligions.

Je ne dirai rien en particulier sur l'éxemple dont il se sert d'un Roi qui châtie ses sujets revoltez & de ceux-ci qui usent quelquefois de représailles sur les prisonniers qu'ils font sur les troupes du Roi, car l'aplication qu'il en fait n'est que la marotte ordinaire de son parti. Il faut qu'il sache que les Protestans se regardent comme ceux qui combatent pour la Reine légitime, & les Papistes comme les sujets rebelles de cette Reine qui l'avoient dépouillée de presque tous ses Etats, & qui lui en retiennent encore la plus-considérable partie, demeurant opiniâtrement dans l'obéissance d'une adultéresse tres-légitimement repudiée, & qui continuë ses prostitutions.

Présentement il faut que je dise quelque chose sur une objection qu'on me peut faire sur ce que les loix de ce Roiaume exclüent de toutes charges les Papistes, & éxigent d'eux le serment de suprematie.

N'est

N'eſt ce pas tenter les gens dira-t-on, un ambitieux ne ſe portera t-il pas à trahir ce que ſa conſience lui dicte lors qu'il verra une belle charge pour recompenſe de ſon hipocriſie. Je répons ſelon mes principes qu'il y a ſans doute quelque defaut dans ces loix en ce qu'elles n'excluent pas auſſi tous les nouveaux convertis, car ſi elles les excluoient pour toute leur vie & leurs enfans qui n'auroient abjuré le Papiſme qu'aprés y avoir été amplement inſtruits je ne trouverois rien de plus-raiſonnable & de plus-néceſſaire que ces loix: non pas que je croie que la fauſſe Réligion des Papiſtes conſidérée ſimplement comme telle ſoit une juſte raiſon de faire des loix contre ceux qui la profeſſent. Non ce n'eſt point cela. Je crois que la juſtice de ces loix n'eſt fondée que ſur ce qu'ils ont des dogmes incompatibles avec le repos public d'un Roiaume où ils ne dominent pas; comme qu'il faut contraindre d'entrer les héretiques; qu'un Roi héretique ne doit pas être obéï &c. car je veux qu'il y ait des particuliers qui ne croient pas que l'obéïſ-

fance à un Roi héretique soit mauvaise, il suffit que chaque particulier le puisse croire comme un dogme véritable, & plus-goûté à Rome, & plus-conforme à l'éſprit de plusieurs Conciles, que le sentiment opoſé, cela dis-je, ſufit pour qu'on ne ſe fie jamais à des ſujets Catholiques, qu'à bonnes enſeignes d'autant plus qu'ils introduiſent clandeſtinement dans le païs des moines, & des Emiſſaires de la Cour de Rome qui cherchent toutes les occaſions de brouiller, & de faire tomber la Souveraineté ſur des têtes de leur Réligion, aprés quoi ils ne parlent que d'abatre les têtes de l'hidre infernale de l'héreſie, & de ſacrifier à cela toutes promeſſes faites au contraire Le régne d'Elizabeth & celui de ſon ſucceſſeur (pour ne rien dire des 2. ſuivans ont fait voir juſqu'où ils pouſſent l'horreur & l'énormité de leurs entrepriſes contre les Souverains de contraire Réligion de ſorte qu'il y auroit eu une imprudence tres-criminelle dans cette nation ſi elle ne ſe fût pas précautionnée contre ce parti en lui fermant l'entrée des

char-

charges, dont il auroit abusé pour se mettre en état d'éxécuter les noires & infames maximes de persécution qui sont sa doctrine favorite. Et quant au serment de suprématie je trouve qu'on a été bien simple & qu'on a bien fait de l'honneur aux Papistes de croire que cela servit de quelque chose contre eux, car tout homme qui croit que l'on peut contraindre d'entrer, comme on le croit dans la Communion Romaine, où ce seroit une héresie que d'assurer que la contrainte est mauvaise, puis qu'elle a été si souvent commandée par les Conciles & par les Papes, peut croire que le décalogue n'est pas fait pour ceux qui travaillent à l'augmentation de la Réligion, de sorte que comme ils sont dispensez de la défense de dérober & de tüer, ils sont nécessairement dispensez de celle de se parjurer, & ainsi il n'y a aucun fonds à faire sur tous leurs sermens: on a beau dire que le Concile de Constance n'a point défini qu'il ne faut point garder la foi aux Héretiques: n'est-ce pas assez qu'on croie qu'il les faut faire mou-

rir, car par là on ſe croit diſpenſé à leur égard de l'obligation de ne point tüer, or cette obligation n'eſt pas moindre que celle de tenir ce qu'on a promis. Mais je n'inſiſte pas ſur ceci; on le verra traité plus au long dans ce Commentaire.

C'eſt une doctrine ſi abominable que celle qui autoriſe de forcer d'entrer dans la Réligion qu'on croit bonne, qu'avec toute l'averſion que j'ai pour l'intolérance, je ne croi pas qu'on puiſſe ſoufrir ſans crime que le Papiſme aquiere les forces néceſſaires de contraindre, ainſi une prudence indiſpenſable oblige de le bannir des lieux où il peut être ſuſpect, & d'y exauctorer tous les Grands, tous les Magiſtrats, & toutes perſonnes conſtitüées en dignité dés qu'il apert de leur Catholicité. J'excepte la perſonne des Rois, car l'éminence de la Roiauté & l'onction ſacrée de leur perſonne doit faire en leur faveur une exception aux loix les plus-générales, & ainſi il leur doit être permis ſans courir nul riſque de ce qui leur apartient par le droit de leur naiſſance, d'être Papiſtes,

s'ils

s'ils veulent, Juifs, Turcs & Païens. Mais pour tous les autres, ou il faut les faire décamper, ou leur ôter tout moien de troubler le repos public.

Par les seuls motifs d'une sage politique, d'une politique qui travaille au bien général de tous les hommes, il seroit à souhaiter que tout ce qu'il y a de Princes Chrétiens non Papistes s'unissent ensemble pour ôter de dessus le Christianisme l'opprobre dont il est couvert à cause des horribles persécutions qu'il a pratiquées de tems immémorial : si cette Ligue ne suffisoit pas souhaitons lui l'adjonction de tous les peuples Infidéles de l'un & de l'autre continent jusques à la concurrence d'un corps capable de mettre à la raison le Papisme, le deshonneur de la Chrétienté & même du genre humain. Ce ne seroit pas une ligue moins honnête que celle qu'on feroit contre les Corsaires de Barbarie, & comme on pourroit éxiger de ceux-ci fort-justement qu'ils ne voleroient plus, qu'ils ne troubleroient plus le commerce par leurs infames Pirateries, de même on pourroit re-

duire fort-justement la Papauté à promettre de ne persécuter plus, & à casser tous les Décrets des Conciles, toutes les Bulles des Papes, & toutes les Décisions des Casuistes qui autorisent la persécution; mais parce qu'il seroit juste de craindre qu'elle ne se relevât de sa promesse dés que le péril seroit passé, pour obvier à ce mal il faudroit lui demander des ôtages, & mettre des conditions si onereuses à son dédit, qu'elle n'osât jamais violer le Traité que l'on feroit avec elle. Voila des projets qui seroient fort-propres à épargner au monde de grandes désolations, mais ils ne laissent pas d'être chimériques, & comme l'a fort bien dit l'Auteur qui est cause qu'on a fait ce Commentaire, le Papisme est trop nécessaire à la providence qui doit vouloir, pour punir le genre humain, qu'il soit ridicule & malheureux, pour espérer que rien soit capable d'en délivrer le monde, & je connois un fort-bon esprit qui aiant mis en question, s'il y auroit une Eglise Romaine dans les Enfers c'est-à-dire un Corps de gens qui se gouvernât par les fu-

furieuſes & abominables maximes de cette Réligion, répondit qu'oui & que ſans cela il manqueroit quelque choſe au malheur de ceux qui doivent demeurer dans ces noirs abîmes

Ce n'eſt pas ſans raiſon que dans mon projet imaginaire j'y ai fait entrer les Infidéles de l'un & de l'autre continent, car quoi qu'ils n'aient pas un interêt auſſi prochain que nous à l'abolition du dogme impie de la perſécution, ils y en ont tous un plus ou moins éloigné ſelon qu'ils ſont plus ou moins reculez des lieux où les Miſſionnaires ſe fourrent & ſur tout cette forte & noire machine qui étend ſes bras juſques à la Chine. Il ne faut point douter que le but du Pape & de ſes ſupots ne ſoit de ſubiuguer tout le monde. Ils y ſont portez par l'interêt de dominer & d'amaſſer des richeſſes, & par la confuſion où les jettent les Proteſtans toutes les fois qu'ils leur montrent combien il eſt ridicule de s'atribuër le titre d'Egliſe Univerſelle, pendant qu'il y a tant de peuples qui n'en ont pas ſeulement ouï parler. Or pour ſatis-

tisfaire leur ambition, & leur avarice, & n'avoir plus la honte de ne répondre rien qui vaille à cette objection des Protestans, il ne faut point douter qu'ils n'emploient aussi-tôt qu'ils le pourront chez les Infidéles leur chere & aimable Compagne la contrainte des signatures. Les Jesuites ont avoüé eux-mêmes du vivant de leur fondateur qu'ils l'avoient emploiée dans les Indes. On trouve dans leurs lettres écrites de ce païs-là que les Brachmanes ne sachant que répondre se retranchoient dans cette seule raison, qu'ils vouloient vivre comme leurs ancêtres, & qu'ils s'y opiniâtroient tellement qu'ils ne vouloient se rendre à aucune preuve qu'on leur alléguât pour si forte qu'elle fût, qu'alors le Vice-Roi pour abréger cette afaire apliqua un coin dur à ce nœud dur, faisant publier une loi que tous ceux qui ne se convertiroient pas dans 40. jours seroient éxilez, & que ceux qui ne voudroient pas sortir perdroient tous leurs biens & seroient menez aux Galéres. C'est Sciopius qui reproche cela aux Jesuites dans

sa

ſa Critique de Famianus Strada, où il remarque pluſieurs choſes à ce propos qui ſont tres-bonnes, mais les plus-mal-placées du monde dans cét Auteur puis qu'il avoit déja été un boute-feu par ſes Ecrits, & que ſon Claſſicum belli ſacri *imprimé l'an* 1619. *eſt rempli des plus éxécrables maximes qui ſe puiſſent voir par raport à la deſtruction de ceux qu'on croit héretiques. Il a néanmoins raiſon de reprocher aux Jeſuïtes l'inſtabilité de leurs dogmes ſur ce qu'ils avoient fait imprimer en Allemagne depuis 7. ans un écrit intitulé* Juſta defenſio *où ils ſe moquoient de quelques Moines qui ſoûtenoient qu'il ne faloit emploier que les armes Apoſtoliques pour la converſion des errans, cela eſt bon, diſoient ils, à l'égard des infidéles, mais non pas à l'égard des héretiques, le véritable moien pour ceux-ci ſont les menaces & les châtimens. Pourquoi donc emploient-ils auſſi le même moien contre les Païens dans les Indes?*

La vérité eſt que ceux qui ont à faire l'apologie des perſécutions ne ſavent comme s'y prendre. S'ils n'ont perſécuté que

les

les Héretiques, & qu'on leur alégue l'éxemple des Apôtres, ils répondent que cét éxemple ſeroit à ſuivre ſi on avoit à faire à des Infidéles comme avoit les Apôtres; mais que les Héretiques étant des enfans rebelles, l'Egliſe retient plus de droit ſur eux que ſur les Païens. Ils ne voient pas que c'eſt fournir des armes aux Juifs & aux Païens contre ceux d'entre eux qui ſe convertiſſoient à l'Evangile, & les leur fournir de telle ſorte que ſi les convertis avoient voulu contraindre ceux qui perſiſtoient dans la Réligion de leurs péres, on auroit pû leur dire qu'il faut avoir perdu toute honte pour prétendre que le droit des enfans rebelles ſur leur mére ſoit le même que celui de leur mére ſur eux. *Que ſi on contraint les infidéles, comme on l'a fait dans les 2. Indes d'une maniere qui fait dreſſer les cheveux, alors il faut qu'on ſe ſerve néceſſairement d'une nouvelle tablature, aléguer les Empereurs Chrétiens, qui fort-ignorans de la diſtinction qu'on fait aujourd'hui entre les héretiques & les infidéles,*

les, condamnoient à la mort les Païens, & citer la parabole à pur & à plein & sans nulle restriction. Ainsi on a tels ou tels principes selon le besoin, rien d'arrêté, partout des contradictions comme on le verra si on prend la peine de lire avec soin ce que le Pape Grégoire le Grand & son nouvel Historien [1] *Maimbourg ont dit sur la maniere de convertir les Juifs & autres. Pour faire voir que ces Messieurs ont des principes à tems il ne faut que considérer que le Sr. Maimbourg écrivant dans un tems où l'on ne forçoit pas encore les gens à communier en France, desaprouve hautement cette contrainte car il dit qu'en contraignant les Juifs* de recevoir le S^t. Batême malgré qu'ils en eussent *on* causoit autant de profanations d'une chose si Sainte & de Sacriléges qu'il y avoit de Batisez parmi les Juifs. *En condamnant la contrainte du Batéme on condanne nécessairement celle de communier. Il aprouvoit en ce tems-là tous les moiens dont on s'etoit*

1 Histoire de Greg. p. 241. & suiv. edit. de Holl.

s'étoit ſervi contre les Réformez, mais parce que celui de contraindre à communier n'avoit pas beſoin d'Apologie & qu'il ne prévoioit pas qu'il en auroit, il le condanna hardiment; aujourdhui il faudra qu'il trouve une autre défaite.

Mr. Diroys [1] *que j'ai cité dans le corps de mon Commentaire ſe doit trouver bien embarraſſé de ſa contenance car il s'enſuit de ce qu'il a dit que ſa Réligion ne vaut rien. Ecoutons le, taillant en piéces le Mahométiſme ſans prendre garde qu'il perce de part en part des mêmes coups le Catholiciſme.*

Le 4. Caractére de fauſſeté, *dit-il*, dans cette Réligion de Mahomet, c'eſt qu'au lieu que les véritables Réligions comme celles des Juifs & des Chrétiens ne reçoivent perſonne à en faire profeſſion, s'il ne paroît qu'il eſt perſuadé de leur vérité parce que l'Hipocriſie ne fait qu'augmenter l'impiété, celle de Mahomet éxige en pluſieurs rencon-

1 Preuves de la Réli. Chrét. l. 6. ch. 6.

contres une confeſſion forcée des perſonnes qui la déteſtent. Si un homme a donné quoi que ſans y penſer ou étant ivre quelque marque exterieure qu'on l'aprouve, s'il en a parlé avec mépris, s'il a frapé un Mahométan même en ſe défendant s'il a abuſé d'une femme de cette Réligion, ou s'il l'a épouſée, il n'y a point d'autre moien d'expier ces crimes ou véritables ou prétendus que de faire profeſſion extérieure de cette Réligion quoi que la repugnance que l'on témoigne faſſe voir qu'on n'en eſt nullement perſuadé.

On a fait voir *continuë t'il*, en parlant de la Réligion des Gentils que cette éxaction d'une profeſſion forcée d'une Réligion dont on n'eſt pas perſuadé eſt une preuve évidente que l'eſprit qui l'a conduit eſt un eſprit ennemi de la vérité & de la piété puiſque rien n'eſt plus opoſé à la vérité, à la vertu,

& à la piété véritable que la profession extérieure d'une Réligion qu'on ne croit pas. Les Juifs avant Jesus-Christ & quelquefois les Chrétiens depuis son avenement ont à la vérité puni de mort les crimes que l'on commettoit contre leur Réligion, mais on ne se délivroit point de cette peine en la recevant. Ainsi ce n'étoit que la crainte de Dieu & la persuasion de la vérité qui pouvoit porter ces criminels à reconnoître leur faute, & la Réligion qu'ils avoient blasphêmée A tant *Monsieur Diroys.*

O le beau Commentaire qu'on pourroit faire sur ce passage, mais il n'en est pas besoin, chaque Lecteur le fera, & apliquera à la conduite de France chaque coup de foudre qui lui convient dans ce discours. Je remarquerai seulement que ce savant Docteur de Sorbonne est du même avis que j'ai posé dans mon livre savoir que ceux qui condamnent à mort les Hérétiques à telle condition qu'ils peuvent racheter

cheter leur vie en disant qu'ils abjurent leur héresie font beaucoup plus-mal que s'ils les condannoient sans remission. Les Espagnols & les Portugais qui font fremir tous les ans les vrais Chrétiens avec leurs déteſtables autos de fe, *dont les Gazetes nous parlent, font fort-bien, leur prémier crime une fois posé, je veux dire le suplice d'un pauvre Juif, de ne lui point donner la vie en cas qu'il dise qu'il se fait Chrétien, & ils feroient encore mieux de n'adoucir point sa peine en se contentant de l'étrangler, y aiant bien aparence que c'est la peur d'être brûlé vif qui lui extorque une feinte conversion.*

Je voudrois bien savoir comment Mr. Diroys, envoié Missionnaire à la Chine avec son livre, pourroit soûtenir la vuë de quelques Chinois qui le liroient aprés avoir lû les relations que les Protestans leur pourroient & leur devroient fournir de ce que fait & qu'a fait le Papisme dans l'Europe, dans l'Amerique, & dans les Indes. Ne diroient-ils pas à Monsieur le Missionnaire que par ses propres Prin-

INSTITUTE OF MEDIAEVAL ST

cipes

cipes l'éxaction d'une profession forcée est une preuve qu'une Réligion est conduite par un esprit ennemi de la vérité & de la piété. Il ne le sauroit nïer. Ne lui diroient-ils pas aussi que tout nouvellement en France la Réligion, que lui Mr. Diroys vient prêcher, a éxigé une profession forcée, jusques à contraindre de communier ceux qu'on venoit de contraindre de signer, & à menacer des Galéres ceux qui guériroient aprés avoir refusé de communier; & d'être trainez sur une claie à la voirie ceux qui mourroient aprés un semblable refus. Il n'oseroit le nïer s'il voioit que les Protestans envoiassent à la Chine les arrêts qui se publient à Paris, ou pour mieux dire s'il étoit honnête homme comme on le veut croire. La conclusion est inévitable comme ceci, donc la Réligion que Mr. Diroys Docteur de Sorbonne vient annoncer est conduite par un esprit ennemi de la vérité & de la piété, Sur quoi tous les honnêtes gens Chrétiens & non Chrétiens s'écrieroient καλῶς, bellè, optimè, nihil supra. *Au reste*

reſte je m'étonne grandement que la facilité de refuter Mr. Diroys en ce qu'il applique à l'Egliſe Romaine excluſivement à toutes les autres les preuves de la vérité de la Réligion Chrétienne, n'ait porté perſonne à le faire. Si je m'en mélois moi indigne, je ſuis ſeur que je lui montrerois bien-tôt qu'il ne dit ſur cela que de pures petitions de principe, & de paralogiſmes à contradiction.

Quelques perſonnes de ma connoiſſance ont été merveilleuſement ébahies lors qu'elles ont veu les ordonnances de la trainerie ſur les claies des corps morts de ceux qui auroient refuſé de communier, & de la condamnation à mort de tous ceux qui feroient quelque éxercice de la Réligion Réformée en France, & de tous les Miniſtres qui entreroient dans le Roiaume ſans permiſſion, avec une groſſe recompenſe à tous les dénonciateurs, & groſſe peine à tous ceux qui les cacheront, à peu prés comme on en uſoit durant les Triumvirats à Rome envers les proſcripts. Ces perſonnes m'ont dit qu'elles n'auroient jamais

crû que dans un ſiécle poli & éclairé comme le nôtre, une nation qui paſſe pour fort civiliſée en vint à ces cruëlles extrémitez. Je leur ai levé ce ſcrupule, en leur faiſant voir qu'il y avoit beaucoup plus de raiſons de s'ébahir de ce que l'Egliſe Romaine avoit marchandé ſi longtems à en venir aux derniers ſuplices, & que comme c'eſt ſon œuvre accoûtumée & l'operation qu'elle a le plus pratiquée, & le blanc que ſes traits décochez ont le plus-ſouvent touché, il faloit ſelon le cours ordinaire de la nature & le train des choſes humaines, qu'elle eût frapé beaucoup plûtôt ce coup-là & que la fléche qui a donné au milieu de ſon blanc n'eût pas été la 4. ou 5. centiéme décochée contre le Huguenotiſme. Et quant à ce qu'ils me diſoient de la civilité du ſiécle, je leur ai fait entendre raiſon, c'eſt à ſavoir que les fauſſes Réligions ſont exceptées du nombre des choſes qui s'humaniſent. La crüauté eſt leur caractére indélébile, elles ont bien pû éfacer dans le cœur des péres & des méres la tendreſſe pour leurs enfans

que

que la nature enracine ſi vivement, elles ont bien pû les porter à rôtir & à immoler ces innocentes créatures

Aulide quo pacto Triviaï Virginis arma
Iphianaſſaï turparunt ſanguine fœde
Ductores Danaûm delecti prima virorum.

Pourquoi épargneroient elles la vie de leurs Adverſaires? C'eſt à préſent que l'Egliſe Romaine eſt dans la poſture qui lui ſied le mieux, tout ce qu'elle avoit fait juſqu'ici en France pouvoit bien avoir le fond & la réalité d'une grande crüauté, mais il y manquoit l'éclat, préſentement tout y eſt, & ainſi elle a tant tourné autour de ſon gîte qu'elle s'y eſt couchée tout de ſon long, & fort à ſon aiſe.

Il me reſte à dire deux mots à ceux qui prétendent que les principes de la tolérance introduiſent mille confuſions dans la République, & qui le veulent prouver par le conſeil que Mécene donne à Auguſte dans l'Hiſtorien Dion Caſſius au livre 52.

ſervez Dieu *lui dit-il*, en tout tems & en toutes manieres ſelon la Réligion de vos Ancêtres, & faites que les autres en faſſent autant, haïſſez & reprimez ceux qui innovent quelque choſe dans les matieres de Réligion non ſeulement à cauſe des Dieux, mais auſſi parce que ces Novateurs en introduiſant de nouvelles divinitez pouſſent pluſieurs perſonnes à troubler l'état, d'où naiſſent des conjurations, des ſéditions, des conciliabules, choſes préjudiciables à la Monarchie. *Ces paroles conſidérées en gros & comme venant d'un Politique Païen paroiſſent de fort-bon ſens, néanmoins rien ne peut être plus ridicule que de s'en ſervir comme font éternellement les Catoliques Romains, pour pouſſer les Princes à perſecuter les autres Communions Chrétiennes, car* 1. *en vertu de ce conſeil Auguſte & ſes ſucceſſeurs auroient dû perſécuter les Juifs & les Chrétiens, & les Empereurs du Japon de la Chine &c. devroient s'opoſer de toutes leurs

leurs forces à ceux qui leur parlent du Christianisme, à quoi le Pape ni ses adherans ne s'acorderont pas, & ainsi il faudra qu'ils fassent de la maxime générale de Mécene, cette maxime particuliere, servez Dieu à la maniere de vos ancêtres lors qu'ils auront bien servi Dieu, opofez vous aux innovations excepté quand elles sont bonnes, *& dés lors c'est un discours vague qui ne peut décider rien. En 2. lieu la maxime de Mecene étoit plus-judicieuse en ce tems-là qu'elle ne l'est aujourd'hui, parce que les Romains acordant pleine liberté de consience à toutes les Sectes du Paganisme, & adoptant souvent les cultes des autres païs, la présomption étoit qu'un homme qui ne trouvoit point son conte dans un culte si étendu & si libre, & qui cherchoit des innovations, avoit pour but de se faire chef de parti, & de cabaler en matiere de politique sous le prétexte du service des Dieux. Mais on ne doit pas aisément présumer cela d'un Chrétien, tant parce qu'il est persuadé que Je-*

ſus-Chrit nous a laiſſé une certaine régle qu'il faut ſuivre éxactement, que parce que l'Egliſe Romaine impoſe la néceſſité de croire tout ce qu'elle décide, aprés quoi un homme qui n'eſt pas perſuadé qu'elle ait raiſon doit en conſience & pour éviter l'hipocriſie ſortir de ſon ſein

Pour montrer évidemment l'abſurdité de ceux qui acuſent la tolérance de cauſer des diſſenſions dans les Etats, il ne faut qu'en apeller à l'expérience. Le Paganiſme étoit diviſé en une infinité de Sectes, & rendoit à ſes Dieux des cultes fort-diferents les uns des autres, & les Dieux mêmes principaux d'un païs n'étoient pas ceux d'un autre païs, cependant je ne me ſouviens point d'avoir lû qu'il y ait jamais eu de guerre de Réligion parmi les Païens, ſi ce n'eſt contre des gens qui pilloient le temple de Delphes par éxemple: Mais de guerre faite à deſſein de contraindre un peuple à quitter ſa Réligion pour en prendre une autre je n'en vois point de mention chez les auteurs. Il n'y a que Juvenal qui parle de 2. Villes d'Egypte

qui

qui se haïssoient mortellement à cause que chacune soûtenoit qu'il n'y avoit que ses Dieux qui fussent des Dieux. Par tout ailleurs grand calme, & grande tranquilité, & pourquoi; parce que les uns toléroient les rites des autres, il est donc vrai comme je le montre dans mon Commentaire que c'est la non-tolérance qui cause tous les desordres qu'on impute faussement à la tolérance. Les Sectes de Philosophie n'ont point troublé le repos public des Atheniens, chacune soûtenoit son sentiment & refutoit celui des autres, & leur dissension n'étoit pas sur peu de chose, quelquefois c'étoit sur la providence, & sur le Souverain bien. Cependant comme les Magistrats leur permettoient à toutes d'enseigner leurs sentimens, & qu'ils ne contraignoient point les unes à s'incorporer malgré elles aux autres, la République ne soufroit aucune altération de cette diversité de sentimens, mais si elle avoit usé de cette contrainte elle eût tout mis en combustion. C'est donc la tolérance qui est la source de la paix, & l'intolérance qui est

la source de la confusion & du grabuge.

Je finis ce discours Préliminaire par une remarque qui servira d'illustration à ce que j'ai dit des mauvais éfets de la contrainte. J'ai dit que la violence des tourmens fait succomber des personnes pleinement persuadées de la vérité de ce qu'ils nient de bouche. Nous en avons un grand éxemple és Chrétiens du 1. siécle acusez d'avoir mis le feu à Rome du tems de Neron. Ce Sélerat d'Empereur étoit la cause de cét incendie, & on le croioit aussi. Il faisoit en vain tout ce qu'il pouvoit pour dissiper ces soupçons enfin il s'avisa de jetter la faute sur les Chrétiens, & leur fit soufrir de rudes tortures. Il y en eût qui avoüerent qu'ils étoient coupables, & qui en acuserent un tres-grand nombre d'autres; ils étoient pourtant tous fort-innocens, mais comme les bourreaux sans doute leur déclaroient que le but des tourmens qu'on leur infligeoit étoit qu'ils se confessassent les Auteurs de l'incendie, & qu'ils déclarassent qu'ils avoient beaucoup de com-

plices

plices (car par ce moïen Neron eſpéroit de ſe diſculper) ils donnerent dans ce panneau acablez ſous le poids de la douleur. Ce qui prouve qu'il eſt extrémement dificile de ne pas mèntir lors qu'on eſt expoſé à la tentation des tourmens. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que le Martirologe célébre comme des Martirs tous ces prémiers Chrétiens qui furent ſupliciez en cette ocaſion, tant ceux qui eurent la foibleſſe de mentir en s'avoüant coupables, & en acuſant leurs fréres d'une action tres-infame au nom Chrétien, que ceux qui ne tomberent pas dans cette foibleſſe. Igitur primò correpti qui fatebantur, *dit Tacite au livre 15. de ſes Annales*, deindè indicio eorum multitudo ingens haud perindè in crimine incendii quam odio humani generis convicti.

Quand on conſidére ce qu'ont pû les violences ſur ces prémiers Chrétiens qui devoient avoir toute l'ardeur qu'une Réligion naiſſante inſpire quand elle eſt ſoutenuë par tant de marques viſibles &

fraîches de la divinité de son fondateur; Quand on considére outre cela les succés qu'ont eu tous ceux qui se sont voulu mêler de persécuter à outrance, on ne peut que concevoir un mépris mêlé de beaucoup d'indignation pour tant d'Ecrivains François qui nous étourdissent les oreilles de leurs basses flateries disant que la destruction du Calvinisme de France est un Ouvrage qui demandoit le plus grand & le plus-accompli Monarque qui ait jamais été au monde, c'est-à-dire Louis XIV. Un de ces Ecrivains, prédicateur de son métier (ce que je remarque non pas pour augmenter la surprise de mon lecteur mais plutôt pour la diminuër) prononça en pleine Sorbonne un Panégirique l'année passée, où il dit qu'il falloit [1] *plusieurs grandes choses pour abatre les Huguenots; une paix solide avec les voisins, la gloire du Prince répanduë dans tout l'univers, la terreur de son nom portée chez les Etrangers, une grande puissance, beaucoup de douceur &c.*

1 Voiez le Journ. des Sav. du 10. déc. 1685. dans l'Extrait du panegirique, prononce par Mr. *l'Abbé Robert.*

&c. il ajoûta que Louis le Grand avoit tous ces avantages, que les Rois ſes prédéceſſeurs avoient emploié le fer & le feu pour détruire les héreſies de leur tems, quelques-uns avec ſuccés, quelques autres ſans y réüſſir, mais que ſa Majeſté ſans emploier ces moiens licites avoit terraſſé l'héreſie par ſa douceur, par ſa ſageſſe, & par ſa piété. *Voila le langage d'une infinité d'autres Auteurs, même parmi ceux qui ne ſont ni Harangueurs ni Sermonneurs. Qui n'en riroit ſi les maux dont on voit accablé ſon prochain permettoient qu'on rit des choſes les plus-ridicules? Il faloit diſent-ils, une gloire répanduë dans tout l'Univers, une terreur de ſon nom portée chez les Etrangers, & une grande puiſſance. Pourquoi cela? pour convertir des héretiques* par la douceur, par la ſageſſe & par la piété. *Qui a jamais veu de telles extravagances? Cette terreur, cette puiſſance, cette gloire ſerviroient je l'avouë éficacement à contraindre d entrer dans le giron d'une Egliſe ceux qui le refuſeroient,*

& à extorquer par force une signature, mais quand on ne se veut servir que de la douceur, de la sagesse, & de la piété, comme ce Mr. l'Abbé Robert dit dans son panégirique que le Roi l'a fait, je ne vois pas à quoi peut servir de s'être rendu terrible à toute l'Europe? Mais laissant cette contradiction, laissant le reproche qu'on peut faire à ces déclamations Vénales, de dire d'un côté qu'on a tout fait par la douceur, & de l'autre qu'il étoit nécessaire d'être terrible aux étrangers & d'être muni de tres-grandes forces. ce qui marque du moins qu'on avoit dessein de faire peur & d'emploier les violences contre ceux qui ne se rendroient pas de bon gré, laissant dis je, tous ces reproches, je me contente de soutenir qu'il étoit si peu nécessaire d'avoir aquis la gloire que le Roi de France s'étoit aquise par les succés de ses armes, pour contraindre ses sujets par les voies qu'on a emploiées à l'abjuration, qu'il n'y a point eu de Roi fainéant sous la 1. & 2. Race qui n'en eût bien fait autant s'il eût eu à faire à des

sujets

sujets conditionnez comme étoient les Huguenots, dispersez dans un grand Roiaume, sans Chef, sans Villes, sans Magazins, entourez & obsédez partout des sujets Papistes & de gens de guerre. Prénez-moi telles gens qu'il vous plaira, de telle Réligion qu'il vous plaira, semez-les en France comme ceux de la Réligion y étoient préciſement selon les mêmes situations, supoſez un Roi le plus-chetif qui ait jamais porté couronne, mais qui ait des Dragons & des Soldats en quantité; Qu'il leur donne ſeulement ordre de traitter leurs hôtes comme on a traitté en France les prétendus héretiques, je ſuis ſeur & tout homme de bon ſens m'en avoüera s'il y penſe meurement, que les gens que je ſupoſe changeront de Réligion preſque tous. Mais d'où vient donc que Charles IX. *ni* Henri III. *n'ont pû terraſſer la Secte? Ce n'eſt pas à cauſe qu'il leur manquoit des qualitez perſonnelles qui ſe trouvent dans le Roi à préſent régnant, c'eſt que les Huguenots étoient armez, & en état de ſe ſervir de repréſailles, & ou-*

tre cela bien zélez pour leur Réligion. Si ces Princes avoient trouvé cette Réligion dans leur Roiaume au point où elle y étoit il y a 10. ans, ils l'eussent aussi bien ruïnée qu'on vient de le faire. Je dis donc que son afoiblissement une fois posé, qui est dû principalement à Louis XIII. *il n'a plus falu ni gloire formidable dans les païs Etrangers, ni de grandes qualitez personnelles; il n'a falu d'un côté que la capacité de se représenter d'un air sec & impitoiable le sacagement d'une partie de ses sujets, & la captivité de quelques familles, & de l'autre plusieurs Soldats acoûtumez à la barbárie, il n'a falu, dis-je, que cela pour l'exploit que l'on vante tant. Les Chilperics & les Wenceslas y seroient aussi propres que les Charlemagnes dans les circonstances ci-dessus marquées.*

D'où paroît de plus en plus le manque de jugement des Panégiristes François qui ne sauroient dire 3. mots avec quelque justesse & sans se couper. Je m'étonne tous les jours que parmi tant de Refugiez qui écrivent sur les afaires présentes de Ré-

Réligion, il n'y en ait pas eu qui aient compilé des Extraits de tout ce que les Catoliques de France en disent dans leurs livres. On y verroit le plus étrange cahos de pensées incompatibles & inaliables entre elles qui se puisse voir. Quelcun m'a dit qu'on vouloit prier Mr. Colomies de se donner cette peine.

A peine excepte-je l'ancienne Egliſe primitive de ce que j'ai dit en général. Je sai qu'il a été de l'ordre de la providence qu'elle s'établit sans le secours du bras de la chair, & malgré les traverſes du monde, & que pour cela il a inſpiré un zéle extraordinaire aux fidéles de ce tems-là, mais je ne laiſſe pas de croire que le calme dont ils jouïſſoient de tems en tems, & quelquefois pour pluſieurs années, a fort contribüé à l'établiſſement du Chriſtianiſme. Il eſt certain que nous n'avons l'Hiſtoire des 10. perſécutions que par des Hiſtoriens peu éxacts, & que cela eſt tout plein de déclamations & d'hiperboles, & aſſurément le Chriſtianiſme eût péri, Dieu ne faiſant point un miracle continu pendant 3. ſiécles, ſi

les

les Empereurs Païens se fussent tous apliquez comme il faut à le ruïner, mais Dieu leur faisoit naître d'autres pensées & d'autres afaires qui les obligeoient à laisser en paix les Chrétiens, & c'est ce qui a autant prosperé l'Eglise Chrétienne que la patience dans les persécutions.

Je ne saurois finir sans une réfléxion sur ces paroles du Panégirique de Mr. l'Abbé Robert Grand Pénitencier de l'Eglise de Paris, que sa Majesté n'a point emploié les moiens licites savoir le fer & le feu dont ses Ancêtres se sont servis contre les Héresies de leur tems. *Voila comment on parle devant toute la Sorbonne, voila en général le langage du Papisme; le fer & le feu sont des moiens bons & permis contre ceux qui ne sont pas Ortodoxes. Si cela est comment est-il possible que le Duc de Guise, qui fût tüé par Poltrot, ait prononcé avec tant d'emphase la sentence qu'on lui attribue & dont on lui fait tant d'honneur. On conte qu'au siége de Roüen un Gentilhomme Huguenot lui aiant été amené qui avoit eu dessein de le tüer,*

tüer, & qui lui avoüa que ce n'éteit point par haine qu'il eût conçuë contre sa personne mais qu'il avoit crû y être obligé pour servir sa Réligion, le Duc en le relâchant lui dit, va t'en, si ta Réligion te commande d'assassiner ceux qui ne t'ont jamais ofenté, la mienne m'oblige à te donner la vie que j'ai droit de te faire perdre, juge par là quelle est la meilleure. *Ce seroit avoir parlé sagement & Chrétiennement si l'on n'avoit pas été Catolique & à la téte d'une armée persécutante, mais quand on songe que celui qui parle ainsi est un persécuteur de Réligion, on ne peut que se moquer de lui comme d'un homme qui agit en Comédien & qui fait de la Réligion une Mommerie; qui pardonne par faste & par bravade à un simple particulier digne de mort pendant qu'il éxerce une crüauté sauvage & abominable sur tout un grand Corps de gens innocens.* Ce *Duc de Guise n'étoit-il pas de la méme Réligion que François* I. *& Henri* II *n'avoit-il pas aprouvé & conseillé l'Edit de Châ-*

teau

teau Briant, & celui de Romorantin qui ſoumettoient les Proteſtans à la mort ? n'avoit-il pas travaillé de tout ſon pouvoir à l'établiſſement de l'Inquiſition en France, ce qui eût été proprement établir une boucherie d'hommes, une Chambre ardente toûjours ſiégeante & environnée de bourreaux ? N'avoit-il pas été le principal promoteur du deſſein que la mort précipitée de François II. rompit, qui étoit d'envoier des troupes par toutes les Provinces & de faire ſigner un Formulaire à tous les François à peine pour les refuſans (& c'étoit la plus douce punition) d'etre chaſſez du Roiaume & d'etre dépouillez de tous leurs biens. mais combien en auroit-on fait mourir ? N'étoit-ce pas encore ce même Duc qui avoit ſoufert que ſes gens maſſacraſſent à Vaſſi pluſieurs Huguenots qui prioient Dieu dans une Grange ? en un mot l'obſtination qu'il témoigna pour que ces pauvres gens fuſſent toûjours puniſſables du dernier ſuplice ne fût-elle pas la cauſe des guerres civiles de Réligion, qu'on n'eût jamais vuës en

France

France ſi on les eût laiſſé prier Dieu à leur maniere ? Et ne faiſoit-il pas cela par zéle de Réligion ? l'auroit-il fait s'il eût été Païen ? N'auroit-il pas ſoufert les Proteſtans auſſi bien que les Papiſtes ? Ce qu'il en faiſoit n'étoit-il pas aprouvé par le Pape & par le Clergé ? Comment donc pouvoit-il dire que ſa Réligion lui ordonnoit de pardonner à ceux qui l'avoient ofenſé, puis qu'elle l'engageoit à faire mourir & à tourmenter en mille manieres une infinité de gens qui ne lui faiſoient aucun mal, & qui ne demandoient qu'à ſervir Dieu ſelon les lumieres de leur conſience ? Voila l'énorme turpitude, & qui tient d'une eſpece de Farce, des Réligions qui perſécutent & qui contraignent d'entrer. Un homme d'une telle Réligion ne fera pas dificulté de proteſter que pour ce qui le concerne en ſa perſonne il pardonne à un homme de diferente Réligion les ofenſes qu'il en a reçuës, mais il ne laiſſe pas de l'envoier au gibet ou aux galéres ſous prétexte qu'il n'a pas la véritable foi, & fut-ce une perſonne de qui il auroit reçû

du

du service. En bonne foi ce Duc ne songeoit guere à ce qu'il disoit, puis qu'il osoit comparer les 2. Réligions, & donner l'avantage à la sienne en ce qui regarde la charité. Le Gentilhomme qui avoit conspiré contre lui croiant que sa mort seroit avantageuse à la Réligion Protestante ne suivoit pas la vraie doctrine de son parti, car il n'y a point de Téologien Protestant qui ne dise, prêche, & soutienne qu'il n'est pas permis, afin de procurer l'avantage de sa Réligion, d'assassiner, mais le Duc conformement à une doctrine aprouvée, & mille fois commandée dans sa Réligion, opinoit dans le conseil du Roi à faire des Edits qui condamnassent à mort une infinité de bonnes gens, & il n'avoit veine qui ne tendit a l'extirpation de la Secte par les voies les plus violentes. Avec ces dispositions n'est-ce pas se moquer du monde que de se glorifier qu'on a une Réligion qui ordonne de pardonner C'est à quoi je prie les Convertisseurs de faire attention. Ils se mettent dans un état que toutes les plus belles ma-

ximes

ximes de la morale Chrétienne deviennent dans leur bouche des fornettes & des ironies de farceur, ou un vain Galimatias. Car oseront-ils dire que pour l'amour de Jesus-Christ ils sacrifient leur ressentiment, ils pardonnent les injures qui leur sont faites, ils cherchent la paix & la justice? Oseront-ils dire cela lors qu'on pourra leur reprocher que par la contrainte qu'ils croient pouvoir faire Chrétiennement à la conscience, ils sont dans l'engagement de piller, de batre, d'emprisonner, d'enlever, de faire mourir une infinité de personnes qui ne font nul tort à l'Etat, ni à leur prochain, & qui ne font nulle autre faute, que de ne pas croire par respect pour Dieu ce que d'autres croient aussi par respect pour Dieu.

Nôtre siécle, & je croi que les précédens ne lui en doivent gueres, est plein d'esprits forts, & de Déistes. On s'en étonne, mais pour moi je m'étonne qu'il n'y en ait pas davantage veu les ravages que la Réligion produit dans le monde. & l'extinction qu'elle amene par des consé-

quences

quences presque inévitables de toute vertu en autorisant pour sa prospérité temporelle tous les crimes imaginables, l'homicide, le brigandage, l'éxil, le rapt, &c. qui produisent une infinité d'autres abominations l'hipocrisie, la profanation sacrilége des sacremens &c. Mais je laisse à mon Commentaire à pousser cette matiere.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S
COLLEGE
LIBRARY

TABLE

TABLE
DES
MATIERES.

Pour le

Discours Préliminaire.

OCasion de cét Ouvrage. pag. v
Ce que c'est que *Convertisseur.* p. vij
Comment on le peint dans une Enseigne d'Auberge. p. ix
D'où vient qu'on répond aux meilleurs livres. p. xij
Plainte ridicule des Catoliques Anglois p. xiv
La politesse universelle du siécle n'a pû rien sur la ferocité du Papisme p. xv
Egalité de la persécution présente avec les passées sans faire compensation de rien p. xvij

Refu-

Refutation de ceux qui disent que les persécutions faites aux Protestans ne leur donnent point lieu d'en faire autant aux Catoliques. p. xxiij

Supoſant la prétention des uns & des autres, les Protestans auroient plus de raiſon que les Papistes de perſécuter. p. xxv

Ce que pourroit dire l'Egliſe Anglicane aux Papiſtes. p xxviij

La vérité ne ſoufre point preſcription comme un Roiaume. p. xxx

Jugement ſur les loix d'Angleterre contre les Papiſtes. p xxxiij

Exception pour les Rois. p. xxxvj

Projet imaginaire mais dont l'éxécution ſeroit tres-utile contre le Papiſme. p. xxxvij

Raiſons des Miſſions. p. xxxix

Reproche de *Scioppius* aux Jeſuïtes. p. xl

Embarras des Apologiſtes des perſécutions. p. xlij

Citation du Sr. *Maimbourg* p. xliij

Paſſage de Mr. *Dirojs* contre les Avan-

profeſſions forcées. p. xliv
Avantages qu'il donne aux Infidéles contre les Miſſionnaires p. xlviij
Réfléxion ſur l'arrêt contre les recuſans de communier, & contre ceux qui éxerceront en France quelque acte de Réligion Proteſtante p. xlix
Réfléxion ſur le conſeil donné à *Auguſte* de ne point ſoufrir les innovations de Réligion p. lj
Le Paganiſme eſt une preuve que la tolérance ne nuit point aux Sociétez p. liv.
Les prémiers Chrétiens ſous Neron ſuccomberent à la force des tourmens p. lvj.
Ils ſont pourtant au Martirologe p lvij
Refutation de ceux qui diſent que pour ruïner les Proteſtans de France il faloit le plus-grand Roi du monde p. lviij
L'ancienne Egliſe eût été perſé-

cutée ſans relâche p. LXiij
Réfléxion ſur ce que le *Duc de Guiſe* pardonna à un Huguenot qui le vouloit aſſaſſiner. Ridicule de la ſentence qu'on dit qu'il prononça en cette ocaſion p. LXiv
Toutes les véritez morales de l'Evangile deviennent une farce en la bouche d'un *Convertiſſeur* p. LXix

Pour

TABLE.

Pour la 1 *Partie du Commentaire.*

CHAPITRE I.

QUe la lumiere naturelle, ou les principes généraux de nos connoiſſances, ſont la régle matrice & originale de toute interprétation de l'Ecriture en matiere de mœurs principalement. pag. 1

Tous les Téologiens rendent hommage à la Philoſophie p. 7

Pourquoi toutes les véritez particulieres doivent étre éxaminées par la droite raiſon p. 10

Par quelle lumiere Adam a connu qu'il devoit s'abſtenir du fruit défendu p. 14

Aprés la chute d'Adam le recours à la lumiere naturelle a été plus-indiſpenſable p. 17

Réfléxion ſur les loix de Moïſe p. 20

Importance & néceſſité de conſulter la lumiere naturelle p. 23
Que les Catoliques Romains retombent-là aprés leurs grands circuits p. 25

CHAPITRE II.

Prémiére Refutation du ſens literal de ces paroles *Contrain-les d'entrer*, par la raiſon qu'il eſt contraire aux plus-diſtinctes idées de la lumiére naturelle. p. 28

Les actes de Réligion purement externes ne ſauroient plaire à Dieu p. 29
En quoi conſiſte la Réligion p. 31
La contrainte eſt incapable d'inſpirer la Réligion p. 35

CHAPITRE III.

Seconde Refutation du même ſens literal, par la raiſon qu'il eſt contraire à l'eſprit de l'Evangile. p. 39

L'Evangile a été verifié sur la lumiere naturelle p. 41
Excélence de l'Evangile sur la loi de Moïse p. 47
La douceur étoit le caractére dominant de Jesus-Christ p. 49
Conséquence tres-injurieuse à Jesus-Christ du sens de contrainte que l'on donne à ses paroles. p. 53

CHAPITRE IV.

Troisiéme Refutation du sens literal, par la raison qu'il bouleverse les bornes qui séparent la justice d'avec l'injustice, & qu'il confond le vice avec la vertu, à la ruïne universelle des Sociétez. p. 56

Refutation de ceux qui disent qu'un Roi peut loger ses gens de guerre chez qui il lui plait p. 59
Et de ceux qui disent que les Huguenots ont contrevenu aux Edits p. 60

Le droit de contraindre eſt le renverſement Général du Décalogue p. 64
Et le ſacagement reciproque des diferens partis, & la ſource continuelle des Guerres civiles p. 68
Exception ridicule pour les Rois que font quelques Catoliques Romains p. 71

CHAPITRE V.

Quatriéme Refutation du ſens literal, par la raiſon qu'il fournit un prétexte tres-plauſible & tres-raiſonnable aux Infidéles de ne laiſſer entrer aucun Chrétien dans leur Païs, & de les chaſſer de tous les lieux où ils les trouvent. p. 74

Tous peuples ſont obligez de donner audience à ceux qui leur promettent la découverte de la vraie Réligion p. 76, 357
Supoſition de la demande que devroit faire un Roi de la Chine *aux Miſſionnaires du Pape* p. 80

Et

Et de la réponſe de ces Miſſionnaires p. 82
Suites que doit avoir la réponſe p. 86
Obligation indiſpenſable de chaſſer les auteurs de la réponſe p. 87
1. *Preuve de cette obligation* ib.
2. *Preuve* p. 90
3. *Preuve* p. 91
Recapitulation de ces preuves p 95
Refutation de ceux qui diroient qu'il ne faudroit pas avouer au Roi de la Chine que Jeſus-Chrit eût ordonné la contrainte p. 97
Infamie du Chriſtianiſme en cas qu'on pût attendre à déclarer cét ordre juſques au tems propre pour l'éxécution p. 100

CHAPITRE VI.

Cinquiéme Refutation du ſens literal par la raiſon qu'il ne peut être éxécuté ſans des crimes inévitables. Que ce n'eſt pas une excuſe que de dire qu'on ne punit les héretiques que parce

qu'ils ont contrevenu aux Edits. p 103

Plan Général des crimes compliquez dans la derniere perſécution p. 105

Cas de conſcience à propoſer aux Confeſſeurs des Dragons qui ont ſacagé les maiſons des Proteſtans p. 110

Péchez particuliers aux gens d'Egliſe dans cette perſécution p. 113

Refutation de ceux qui diroient qu'on n'a pas prévû tous ces deſordres, & qu'encore que Jeſus-Chrit en ait prévû il n'a pas laiſſé de faire prêcher p. 117

Et de ceux qui diroient que le ſuccés des Dragonneries *en repare tout le mal* p. 121

Et de ceux qui diroient qu'on n'a fait qu'infliger les peines établies contre les deſobéïſſans p. 123

Conditions néceſſaires à une loi p. 126

Defaut eſſentiel dans les Souverains de puïſſance pour faire des loix en matiere de Réligion p. 132

Inſtance contre les Adverſaires priſe de quelques

ques loix d'un Grand Duc de Moſcovie *p.* 141
Et de quelques autres loix moins odieuſes p. 145

CHAPITRE VII.

Sixiéme Refutation du ſens literal, par la raiſon qu'il ôte à la Réligion Chrétienne un fort argument dont elle ſe ſert contre le Mahométiſme. 149

Raiſonnement de M. Diroys *contre les Mahométans retourné contre les Papiſtes. p.* 151

CHAPITRE VIII.

Septiéme Refutaton du ſens literal, par la raiſon qu'il a été inconnu aux Péres pendant une longue ſuite d'années. p. 153

Doctrine des Péres ſur la perſécution p. 157

Cette même doctrine se présente d'elle-même aux Papistes lors qu'ils n'écrivent pas actuëllement en faveur de la persécution p. 161

CHAPITRE IX.

Huitiéme Refutation du sens literal, par la raison qu'il rend vaines les plaintes des prémiers Chrétiens contre les persécutions Paiennes.

Supposition d'une Conférence entre des Députez de la primitive Eglise, & quelque Ministre des Empereurs p. 164
Discours du Commissaire Impérial. *ib.*
Réponse des Députez p. 165
Replique du Commissaire p. 167
Replique des Députez p. 169
Duplique du Commissaire p. 171
Autre instance contre les Députez, & preuve que la violence auroit été commandée directement & non par accident p. 173

CHA-

CHAPITRE X.

Neuviéme & derniere Refutation du ſens literal, par la raiſon qu'il expoſeroit les vrais Chrétiens à une opreſſion continuelle ſans qu'on peut rien aléguer pour en arrêter le cours que le fond même des dogmes conteſtez entre les perſécutez & les perſécuteurs, ce qui n'eſt qu'une chetive *petition de principe* qui n'empêcheroit pas que le monde ne devint un Coupe-gorge. p. 181

Conſidération de ce qui ſe paſſeroit de ſecte à ſecte du Chriſtianiſme. p. 186.

Vaine & ridicule excuſe ſur ce que l'on auroit la vérité de ſon côté. p. 188

TABLE.

Pour la 2 Partie du Commentaire.

CHAPITRE I.

PRémiére objection ; On n'uſe point de violences afin de gêner la conſience, mais pour réveiller ceux qui refuſent d'éxaminer la vérité. Illuſion de cette penſée. Examen de ce qu'on apelle OPINIATRETE p. 193

Combien les paſſions empêchent de faire un bon éxamen p. 194

Que l'état où les perſécuteurs mettent les gens afin de les obliger d'éxaminer, les empêche de bien choiſir p. 198

Ce qui ſe pourroit dire contre la ſageſſe de Jeſus-Chrit, s'il avoit ordonné la perſécution comme une préparation à l'éxamen. p. 202

Dilemme contre les Adverſaires p. 207

Que

Que leurs persécutions seroient sans fruit si elles n'avoient pour but de contraindre enfin la conscience p. 208

Examen de ce qu'on apelle opiniâtreté. p. 210

Impossibilité de la discerner de la constance. p. 211

Ce n'est pas une marque d'opiniâtreté de persister dans sa Réligion aprés avoir été reduit au silence par un Controversiste. p. 214

L'Evidence est une qualité rélative p. 218

On ne peut jamais convaincre un particulier que l'explication qu'on lui a donnée sur certaines matieres est sufisante. p. 223

CHAPITRE II.

Seconde Objection; On rend odieux le sens literal en jugeant des voies de Dieu par les voies des hommes: encore que les hommes soient en état de mal juger lors qu'ils agissent par passion,

il ne s'enſuit pas que Dieu ne faſſe ſon œuvre là dedans par les reſſorts admirables de ſa Providence. Fauſſeté de cette penſée, & quels ſont les éfets ordinaires des perſécutions. p. 225

Refutation de ceux qui auroient recours à la maxime les voies de Dieu ne ſont pas nos voies p 226

Diference entre la bouë emploiée contre l'aveuglement du corps, & la perſécution emploiée contre l'aveuglement de l'eſprit p. 229

Preuve tirée de ce qu'il n'eſt pas permis de faire tort à un homme pour le corriger de ſes vices p. 233

Que l'expérience prouve que les perſécutions ne ſont pas une cauſe ocaſionnelle établie de Dieu pour conférer l'illumination de l'eſprit p. 237

Revûë générale des éfets que produiſent les perſécutions p. 242

Opoſition des maximes des Papiſtes de France & d'Angleterre p. 246

Ré-

Réflexion de Michel de Montagne *sur le suplice de la queſtion* *p.* 251
Penſée de Mezerai *ſur le ſuplice d'*Anne du Bourg *p.* 257

CHAPITRE III.

Troiſiéme objection. On outre malignement les choſes en faiſant paroître la contrainte commandée par Jeſus-Chrit ſous l'image d'échafauts, de rouës & de gibets, au lieu qu'on ne devoit parler que d'amandes, éxils, & autres petites incommoditez. Abſurdité de cette excuſe, & que ſupoſé le ſens literal le dernier ſuplice eſt plus-raiſonnable que les manieres chicaneuſes & que les pilleries & captivitez dont on s'eſt ſervi en France. 259

I. *Preuve que poſé le ſens de contrainte les rouës & les Bûchers ſont tres-légitimes contre les errans* *p.* 261
II. *Preu-*

II. *Preuve tirée de l'utilité des ſuplices pour groſſir la Communion qui s'en ſert* p.267
Aplication de tout ce qui ſe peut dire pour les perſécutions non ſanglantes aux ſanglantes p. 269
Incapacité des Auteurs François pour inſulter aux Eſpagnols ſur l'Inquiſition. p. 275
Nouvelle Apologie des perſécutions les plus atroces, comme du Duc d'Albe *poſé le ſens de contrainte* p. 278
Remarques contre le P. Alexandre *Dominicain* p. 282
Abſurditez de Juſte Lipſe *dans ſon Traité* de una Religione p. 285
Dilemme de Tertullien contre les perſécuteurs mitigez p. 290
Martire de l'Empereur de Trebiſonde p. 293

CHA-

CHAPITRE IV.

Quatriéme objection ; on ne peut condanner le sens literal de ces paroles *Contrain les d'entrer*, sans condanner en même tems les loix que Dieu a établies parmi les Juifs, & la conduite que les Prophétes ont quelquefois tenuë. Disparité & raisons particulieres pour l'ancienne loi qui n'ont point lieu sous l'Evangile. p. 295

Quand on punit les Héretiques c'est un moindre mal de les faire mourir soit qu'ils disent qu'ils veulent changer, soit qu'ils ne le disent pas, que de les renvoier absous lors qu'ils disent qu'ils veulent changer p. 291, 297

Principe primordial pour résoudre l'objection tirée de l'éxemple de Moïse qui fait tant jaser les Déistes contre l'Ecriture p. 299, 301

Qu'il

Qu'il n'eſt point contre l'ordre qu'un Legiſlateur faſſe 2. loix dont l'une empéche l'éxécution de l'autre p. 302

L'Idolâtrie n'a été punie par les loix de Moïſe, qu'en qualité de ſédition contre le gouvernement civil p. 311

Réfléxion ſur l'action d'Elie p. 312

IV. *Diferences entre les loix de Moïſe & celles de l'Evangile* p. 314

CHAPITRE V.

Cinquiéme Objection; les Proteſtans ne peuvent blâmer le ſens literal de contrainte ſans condanner les plus-ſages Empereurs & les Péres de l'Egliſe & ſans ſe condanner eux-mêmes puis qu'ils ne ſoufrent point en certains lieux les autres Réligions, & qu'ils ont quelquefois puni de mort les Héretiques, Servet par éxemple. Illuſion de ceux qui font cette objection; raiſons particu-

ticulieres de ne pas tolérer les Papistes. p. 323

Refutation courte & générale de ce qu'on alégue si souvent la conduite des anciens Empereurs p. 325
Foiblesse de l'Empereur Théodose *& sa servitude sous son clergé* p. 329
Considérations sur la conduite des Princes Protestans qui ne soufrent qu'une Réligion p. 334
Il est permis aux Souverains de défendre qu'on enseigne ce qui choque les loix politiques p. 336
Sur ce pié il peut être permis de faire des loix contre le Papisme *& en vertu de ce qu'il enseigne la non tolérance* p. 340
Comparaison de l'intolérance des Papistes & des Protestans p. 346
Réfléxion sur un endroit de l'Edit *qui a revoqué celui de* Nantes p. 352
Considération des divers dégrez de l'intolérance p. 353
1. *Dégré* p. 354
2. *Dé-*

2. *Dégré* p. 355
3. *Dégré* p. 358

CHAPITRE VI.

Sixiéme objection; l'opinion de la tolérance ne peut que jetter l'Etat dans toutes sortes de confusions, & produire une bigarrure horrible de Sectes qui défigurent le Christianisme. Réponse à cette pensée; en quel sens les Princes doivent être les nourriciers de l'Eglise. p. 361

Obscurité de nos connoissances p. 361
Si la diversité des Réligions cause quelque mal politique, c'est uniquement à cause de l'intolérance. p. 363
Devoir d'un Souverain lors qu'il s'éléve des Novateurs p. 363
Comment il doit être le Nourricier de l'Eglise p. 370
Comment ils ne portent par l'épée sans cause p. 372

2. *Grandes diferences entre un voleur ou un Meurtrier & un Héretique qui empoisonne les ames* p. 375

Comparaison de ceux qui déclament contre les Héretiques avec ceux qui feroient la guerre à un Prince parce qu'il auroit écrit à leur Roi d'une maniere tres-respectueuse selon les idées de ce Prince, mais incivile selon les idées & le goût des sujets de ce Roi p. 379

La bigarrure des Sectes est un moindre mal que le carnage des Héretiques qu'a fait le Papisme p. 385

Bigarrure de l'Eglise Romaine p. 389

Que même veu la condition de l'homme la tolérance des Nouveautez peut subsister avec le repos public sous des Princes sages; ce qu'il faut faire pour cela. p. 391

CHA-

CHAPITRE VII.

Septiéme objection ; on ne peut nïer la contrainte au ſens literal ſans introduire une tolérance générale. Réponſe à cela, & que la conſéquence eſt vraie mais non pas abſurde : éxamen des reſtrictions de quelques demi-tolérans. p. 395

Preuves que la tolérance doit être générale 1. *à l'égard des Juifs* p. 397
2. *A l'égard des Mahometans, avantage qui reviendroit à l'Evangile de l'Echange des Miſſionnaires entre les Turcs & nous* p. 398
3. *A l'égard des Païens* p. 402
4. *A l'égard des Sociniens. Remarques ſur ce qu'on apelle* blaſphême p. 406
Si les Héretiques qu'on apelle blaſphémateurs ſont puniſſables, il n'y a preſque point de Secte qui ne ſoit puniſſable à l'égard des autres p. 408

Re-

Refutation de ceux qui disent qu'il ne faut pas tolérer les héresies qui renversent les fondemens p. 412

Et de ceux qui distinguent les Sectes qui commencent de celles qu'on trouve établies & l'Héresiarque de celui qu'il trompe p. 414

CHAPITRE. VIII.

Huitiéme Objection : on rend odieux malicieusement le sens literal de contrainte en supposant faussement qu'il autorise les violences que l'on fait à la vérité. Réponse à cela où l'on montre qu'éfectivement ce sens literal autorise les persécutions susçitées à la bonne cause, & que la conscience qui est dans l'erreur a les mêmes droits que celle qui n'y est pas p. 417

Il est quelquefois plus-avantageux de disputer

ter avec un grand esprit qu'avec un petit p. 418

Que tout ce qui est fait contre la conscience est péché p. 419

Et le plus-grand péché qui se puisse dans son espece p. 421

Comparaison à l'avantage de la conscience entre ce qui se fait de mal par son ordre, & ce qui seroit un bien, mais qui se fait contre son ordre p. 424

Qu'il n'y a point de bonté morale dans une aumône donnée contre le dictamen de la conscience p. 427

Qu'il y a quelque bonté morale dans le refus de l'aumône selon le dictamen de la conscience p. 429

Ce qu'il faut pour que des injures dites à un homme soient un péché p. 432

Preuve, que la conscience erronée doit procurer à l'erreur les mêmes apuis que la conscience Ortodoxe doit procurer à la vérité p. 435

Et que si Jesus-Christ avoit ordonné de persecuter, on ne pourroit épargner sans crime la véritable Réligion que l'on seroit per-

persuadé être fausse p. 439
Eclaircissement de cette doctrine par la considération de l'état où seroit un Héretique qui sachant cét ordre ne persécuteroit pas p 442
Que si le droit de persécuter peut être commun à la vérité & à l'Héresie, tous autres droits leur sont communs p. 449
Réponse à ceux qui disent simplement & généralement que la seule obligation d'un Héretique est celle de se convertir. p. 454

CHAPITRE IX.

Examen de quelques dificultez contre ce qui a été établi dans le Chapitre précédent du droit de la conscience qui est dans l'erreur. Preuves de ce même droit par des éxemples. p. 456

Réfléxion sur les éxemples alléguez dans les Nouvelles lettres de l'Auteur de la Critique du Calvinisme p. 457
Les qualitez objectives des choses fondent

seules

principalement aux domestiques de la foi p. 513

II. *Raison tirée de ce que le droit de la conscience Ortodoxe est fondé sur une loi générale de Dieu. Exemples sur cela* p. 516

III. *Raison tirée de ce que la loi générale qui est le fondement du droit d'une conscience Ortodoxe, ne regarde que les vérités notifiées* p. 523

IV. *Raison tirée de la condition des créatures ausquelles Dieu manifeste ses loix* p. 526

On va au devant par 3. Observations à ce qui pourroit être objecté du péché d'Adam p. 530

Que ce seroit demander l'impossible à l'homme que de prétendre qu'il discernat toutes les occasions où il croit être Ortodoxe, d'avec celles où il l'est éfectivement p. 534

Réflexion sur les dificultez que l'Eglise Romaine propose contre la voie de l'examen p. 537

Comment dans ces principes on n'ôte rien à la grace p. 544

Et on ne sauve pas plus de gens que dans les autres Hypotéses p. 546
Si toute erreur naît de la corruption du cœur p. 548
Expédient & secours que Dieu a fourni à l'homme par raport au corps, c'est de discerner par sentiment ce qui nuit ou est utile à sa vie p. 555
V. *Raison tirée de ce que l'opinion contraire reduit l'homme à un Pirronisme plus stupide qu'un tronc* p. 558
Reméde à cela en supposant pour l'ame un expédient semblable à celui que Dieu nous fournit pour la nourriture du corps p. 560
VI. *Raison tirée de ce que l'opinion contraire rend le choix du Christianisme impossible aux Infidéles* p. 563
VII. *Raison tirée des éxemples d'erreur qui absolvent de toute faute* p. 566
Pensée sur l'ignorance invincible p. 570
Que cette doctrine n'empêche pas l'usage de la S. Ecriture p. 574
Que l'Ecriture peut conserver également ses honneurs & son autorité dans des sectes oposées p. 576

TABLE.

CHAPITRE XI.

Resultat de ce qui a été prouvé dans les 2 Chapitres précédens, & au pis aller refutation du sens de contrainte. p. 580

ERRATA.

LE tître du Chap. X. de la 2 Partie finit à ces paroles, *quoi qu'elle ne le fasse pas toujours*. Le reste imprimé comme si c'étoit le tître est le commencement du Chapitre & devoit être imprimé d'autre caractère.

On ne marque pas les fautes d'impression parce qu'on supose que les Lecteurs intelligens les apercevront d'eux-mêmes.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

COM-

COMMENTAIRE PHILOSOPHIQUE

Sur

Ces paroles de l'Evangile selon S. Luc Chap. XIV. ℣. 23.

Et le Maître dit au serviteur va par les chemins & par les haïes, ET CONTRAIN-LES D'ENTRER, *afin que ma maison soit remplie.*

PREMIERE PARTIE.

Contenant la refutation du sens literal de ce passage.

CHAPITRE I.

Que la lumiere naturelle, ou les principes généraux de nos connoissances, sont la régle matrice & originale de toute interprétation de l'Ecriture en matiere de mœurs principalement.

JE laisse aux Téologiens & aux Critiques à commenter ce passage en le comparant avec d'autres, en examinant ce qui précede & ce qui

qui ſuit, en faiſant voir la force des termes de l'original, & les divers ſens dont ils ſont ſuſceptibles, & qu'ils ont effectivement en pluſieurs endroits de l'Ecriture. Je prétens faire un Commentaire d'un nouveau genre & l'appuïer ſur des principes plus généraux & plus infaillibles que tout ce que l'étude des langues, de la Critique & des lieux Communs me pourroit fournir. Je ne chercherai pas même pourquoi Jeſus-Chriſt s'eſt ſervi de cette expreſſion *contraindre*, ni à quel légitime ſens on la doit reduire, ni s'il y a des miſteres ſous l'écorce de ce mot, je me contente de refuter le ſens literal que lui donnent les perſecuteurs.

Je m'apuie, pour le refuter invinciblement, ſur ce principe de la lumiére naturelle, *que tout ſens literal qui contient l'obligation de faire des crimes eſt faux.* [1] S. Auguſtin donne cette régle & pour ainſi dire, ce *Criterium* pour

1 *au 3. l. de la doctr. Chrét.*

pour discerner le sens figuré du sens à la lettre. Jesus-Chrit, dit-il, declare que si nous ne mangeons la chair du fils de l'homme nous ne serons point sauvez ; il semble que ce soit nous commander un crime, c'est donc une figure qui nous enjoint de communiquer à la passion du Seigneur, & de mettre agréablement & utilement en la memoire que sa chair a été crucifiée & navrée pour nous. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si ces paroles prouvent que S. Augustin n'a pas été de l'opinion de ceux de l'Eglise Romaine, ou s'il aplique bien sa régle : il suffit de dire qu'il raisonne sur ce principe fondamental & sur cette clef assurée pour entendre bien l'Ecriture, *c'est que si en la prenant literalement on engage l'homme à faire des crimes, ou* (pour ôter toute equivoque) *à commettre des actions que la lumiere naturelle, les préceptes du Décalogue & la Morale de l'Evangile nous defendent, il faut tenir pour tout as-*

ſuré que l'on lui donne un faux ſens, & qu'au lieu de la révélation divine, on propoſe aux peuples ſes viſions propres, ſes paſſions, & ſes préjugez.

A Dieu ne plaiſe que je veüille étendre autant que font les Sociniens la juridiction de la lumiere naturelle, & des principes Métaphiſiques, lors qu'ils prétendent que tout ſens donné à l'Ecriture qui n'eſt pas conforme à cette lumiere & à ces principes-là eſt à rejetter, & qui en vertu de cette maxime refuſent de croire la Trinité & l'Incarnation : Non non, ce n'eſt pas ce que je prétens ſans bornes & ſans limites. Je ſai bien qu'il y a des axiomes contre leſquels les paroles les plus-expreſſes & les plus-évidentes de l'Ecriture ne gagneroient rien, comme *que le tout eſt plus-grand que ſa partie ; que ſi de choſes égales on ote choſes égales les reſidus en ſeront égaux ; qu'il eſt impoſſible que deux contradictoires ſoient véritables ; ou que l'eſſence d'un ſujet ſubſi-*

subsiſte réellement aprés la deſtruction du ſujet. Quand on montreroit cent-fois dans l'Ecriture le contraire de ces propoſitions ; quand on feroit mille & mille miracles, plus que Moïſe & que les Apôtres pour établir la doctrine oppoſée à ces maximes univerſelles du ſens commun, l'homme fait comme il eſt n'en croiroit rien, & il ſe perſüaderoit plutôt, ou que l'Ecriture ne parleroit que par Métaphores & par contrevéritez, ou que ces miracles viendroient du Demon, que de croire que la lumiere naturelle fût fauſſe dans ces maximes. Cela eſt ſi vrai que ceux de l'Egliſe Romaine tout intéreſſez qu'ils ſont à ſacrifier leur Métaphiſique, & à nous rendre ſuſpects tous les principes du ſens commun, reconnoiſſent que ni l'Ecriture, ni l'Egliſe, ni les miracles ne peuvent rien contre les lumieres évidentes de la raiſon, par exemple contre ce principe, *le tout eſt plus-*

grand que ſa partie. Il faut voir ſur cela le P. Valerien Magni Capucin célébre dans le Chap. 8. & 9. du 1. Livre de ſon jugement ſur la régle de foi des Catoliques, & de peur qu'on ne m'objecte que ce n'eſt qu'un particulier, & que cette objection ne m'engage à citer une infinité d'autres Auteurs Catoliques, je remarquerai en général que tous les Controverſiſtes de ce parti nient que la Tranſubſtantiation ſoit contraire à la bonne philoſophie, & qu'ils inventent mille diſtinctions & mille ſubtilitez pour montrer qu'ils ne ruinent pas les principes Métaphiſiques. Les Proteſtans, non plus qu'eux, n'acordent point aux Sociniens que la Trinité ou l'Incarnation ſoient des dogmes contradictoires; ils ſoutiennent & montrent qu'on ne ſauroit leur prouver cela. Ainſi tous les Téologiens de quelque parti qu'ils ſoient, aprés avoir relevé tant qu'il leur a plû la révélation,

tion, le merite de la foi, & la profondeur des Misteres, viennent faire hommage de tout cela aux piez du trône de la raison, & ils reconnoissent quoi qu'ils ne le disent pas en autant de mots, mais leur conduite est un langage assez expressif & éloquent, que le tribunal suprême & qui juge en dernier ressort & sans apel de tout ce qui nous est proposé, est la raison parlant par les axiomes de la lumiere naturelle ou de la Métaphisique. Quon ne dise donc plus que la Téologie est une Reine dont la Philosophie n'est que la servante, car les Téologiens eux-mêmes témoignent par leur conduite qu'ils regardent la Philosophie comme la Reine & la Téologie comme la servante, & de la viennent les efforts & les contorsions qu'ils livrent à leur esprit pour éviter qu'on ne les accuse d'être contraires à la bonne Philosophie. Plûtôt que de s'expoſer à cela ils

changent les principes de la Philosophie, dégradent celle-ci ou celle-là selon qu'ils y trouvent leur conte, mais par toutes ces démarches ils réconnoissent clairement la supériorité de la Philosophie ; & le besoin essentiel qu'ils ont de lui faire leur Cour ; ils ne feroient pas tant d'efforts pour se la rendre favorable & pour être d'acord avec ses loix, s'ils ne réconnoissoient que tout dogme qui n'est point emologué, pour ainsi dire, vérifié & enregîtré au parlement suprême de la raison & de la lumiere naturelle, ne peut qu'être d'une autorité chancelante & fragile comme le verre.

Si l'on cherche la véritable raison de cela on ne manque point de la trouver, c'est qu'y aiant une lumiere vive & distincte qui éclaire tous les hommes dés aussi tôt qu'ils ouvrent les yeux de leur attention, & qui les convainc invinciblement de sa vérité, il en faut conclurre que c'est

c'eſt Dieu lui-même la vérité eſſentielle & ſubſtantielle qui nous éclaire alors tres-immediatement, & qui nous fait contempler dans ſon eſſence les idées des véritez éternelles contenuë dans les principes, ou dans les notions communes de Métaphiſique. Or pourquoi feroit-il cela à l'égard de ces véritez particulieres, pourquoi les révéleroit-il ainſi dans tous les tems, dans tous les ſiécles, à tous les peuples de la terre moiennant un peu d'attention, & ſans leur laiſſer la liberté de ſuſpendre leur jugement, pourquoi dis-je ſe gouverneroit-il ainſi avec l'homme, ſi ce n'eſt pour lui donner une régle & un *Critere* des autres objets qui s'offrent continuellement à nous en partie faux en partie vrais, tantôt tres-confus & tres-obſcurs, tantôt un peu plus développez. Dieu qui a prévu que les loix de l'union de l'ame & du corps ne permettroient pas que l'union par-

ticuliere de l'ame avec l'eſſence divine (union qui paroit réelle aux eſprits attentifs & méditatifs, quoi qu'on ne la conçoive pas bien diſtinctement) lui manifeſtât clairement toute ſorte de véritez, & la garantit de l'erreur, a voulu néanmoins preſenter à l'ame une réſſource qui ne lui manquât jamais pour diſcerner le vrai du faux, & cette reſſource c'eſt la lumiere naturelle, ce ſont les principes Métaphiſiques, auxquels ſi on compare les doctrines particulieres qu'on rencontre dans les livres ou qu'on aprend de ſes précepteurs, on peut trouver comme par une meſure & une régle originale, ſi elles ſont légitimes ou falſifiées. Il s'enſuit donc que nous ne pouvons être aſſurez qu'une choſe eſt véritable qu'entant qu'elle ſe trouve d'acord avec cette lumiére primitive, & univerſelle que Dieu répand dans l'ame de tous les hommes, & qui entraîne in-

infailliblement & invinciblement leur perſuaſion dés qu'ils y ſont bien attentifs. C'eſt par cette lumiere primitive & Métaphiſique qu'on a pénétré le véritable ſens d'une infinité de paſſages de l'Ecriture qui étant pris ſelon le ſens literal & populaire des paroles nous auroient jettez dans les plus baſſes idées de la divinité qui ſe puiſſent concevoir.

Je le repéte encore une fois; A. Dieu ne plaiſe que je veüille étendre ce principe autant que font les Sociniens, mais s'il peut avoir certaines limitations à l'égard des véritez ſpéculatives, je ne penſe pas qu'il en doive avoir aucune à l'égard des principes practiques & généraux qui ſe raportent aux mœurs. Je veux dire que ſans exception, il faut ſoumettre toutes les loix morales à cette idée naturelle d'équité, qui, auſſi-bien que la lumiere Métaphiſique *illumine tout homme venant au*

monde. Mais comme les passions & les préjugez n'obscurcissent que trop souvent les idées de l'équité naturelle, je voudrois qu'un homme qui a dessein de les bien conoître les considerât en général, & en faisant abstraction de son interêt particulier, & des coûtumes de sa patrie. Car il peut arriver qu'une passion fine & tout ensemble bien enracinée persuadera à un homme qu'une action qu'il envisage comme tres utile, & tres-agreable pour lui, est conforme à la raison: il peut arriver que la force de la coûtume, & le tour que l'on a donné à l'ame en l'instruisant dans l'enfance, feront trouver de l'honnêteté où il n'y en a pas; pour donc se défaire de ces 2. obstacles je voudrois qu'un homme, qui veut conoître distinctement la lumiére naturelle par raport à la morale, s'élevât au dessus de son interêt personel, & de la coûtume de son pais, & se demandât

dât en gênéral, *Une telle choſe eſt-elle juſte, & s'il s'agiſſoit de l'introduire dans un païs où elle ne ſeroit pas en uſage, & où il ſeroit libre de la prendre ou de ne la prendre pas, verroit-on, en l'examinant froidement, qu'elle eſt aſſez juſte pour mériter d'être adoptée.* Je croi que cette abſtraction diſſiperoit pluſieurs nüages, qui ſe mettent quelquefois entre nôtre eſprit & cette lumiere primitive & univerſelle, qui émane de Dieu pour montrer à tous les hommes les principes généraux de l'équité, & pour être la pierre de touche de tous les préceptes, & de toutes les loix particulieres, ſans en excepter mêmes celles que Dieu nous révéle enſuite extraordinairement, ou en parlant lui-même à nos oreilles, ou en nous envoiant des Prophétes inſpirez de lui.

Je ſuis tres-perſuadé qu'avant que Dieu eût fait entendre aucune voix à Adam pour lui aprendre ce qu'il devoit faire, il lui avoit déja

parlé interieurement en lui faisant voir l'idée vaste & immense de l'Etre souverainement parfait, & les loix éternelles de l'honnête & de l'équitable, en sorte qu'Adam ne se crût pas tant obligé d'obeïr à Dieu à cause qu'une certaine defense avoit frapé ses oreilles, qu'à cause que la lumiére interieure qui l'avoit éclairé, avant que Dieu eût parlé, continuoit de lui présenter l'idée de son devoir & de sa dépendance de l'Etre suprême; Ainsi à l'égard même d'Adam, il sera vrai de dire que la vérité révélée a été comme soumise à la lumiere naturelle pour en recevoir son attache, son seau, son enregîtrement & sa vérification, & le droit d'obliger en titre de loi, & pour dire ceci en passant, il y a bien aparence que si les sentimens confus de plaisir qui s'exciterent dans l'ame de nos premiers parens, lors que la proposition de manger du fruit defendu leur fût faite, ne leur eus-

eussent fait perdre de vuë les idées éternelles de l'équité, par la limitation essentielle des esprits créez, qui ne leur permet pas d'être apliquez aux spéculations immaterielles, pendant que les sensations vives & confuses du plaisir les ocupent, il y a dis-je, bien de l'aparence que sans cela il n'eussent point transgressé la loi de Dieu. Ce qui nous doit être un avertissement continuel de ne perdre jamais de vuë la lumiere naturelle qui que ce soit qui nous vienne faire des propositions de faire ceci, ou cela par raport à la morale.

Si donc un Casuiste nous venoit dire qu'il trouve dans l'Ecriture qu'il est bon & saint de maudire ses ennemis, & ceux qui persecutent les fideles, tournons d'abord la vuë sur la Réligion naturelle fortifiée & perfectionnée par l'Evangile, & nous verrons à l'éclat de cette vérité interieure qui parle à nôtre esprit sans dire mot, mais qui parle tres-

intel-

intelligiblement à ceux qui ont de l'attention, nous verrons dis-je, que la prétenduë Ecriture de ce Casuiſte n'eſt qu'une vapeur bilieuſe de temperament. En trois mots on refutera l'exemple que le Pſalmiſte lui fournît, c'eſt qu'un fait particulier où Dieu aura préſidé par une providence ſpéciale n'eſt pas la lumiére qui nous conduit, & ne déroge pas à la loi poſitive qui eſt propoſée univerſellement à tous les hommes dans l'Evangile d'être débonnaires & humbles de cœur & de prier pour ceux qui nous perſecutent, encore moins à la loi naturelle & éternelle qui montre à tous les hommes les idées de l'honnêteté, & qui a fait voir à tant de Paiens qu'il eſt loüable & tres-digne de l'homme de pardonner à ceux qui nous ont offenſez & de leur faire du bien au lieu du mal qu'ils nous ont fait.

Mais ce qui eſt fort aparent à l'égard d'Adam, ſavoir qu'il a conu

la juſtice de la defenſe verbale de Dieu en la comparant avec l'idée qu'il avoit déja de l'être ſuprême, cela même eſt dévenu d'une néceſſité indiſpenſable aprés ſa chute, car aiant éprouvé qu'il y avoit deux ſortes d'Agens qui ſe méloient de lui propoſer ce qu'il devoit faire, il falut de toute néceſſité qu'il eût une régle de diſcernement pour ne confondre pas ce que Dieu lui révéléroit exterieurement avec ce que le Demon déguiſé ſous de belles aparences viendroit lui conſeiller ou lui ordonner. Et cette régle n'a pû être autre choſe que la lumiére naturelle, que les ſentimens d'honnêteté imprimez dans l'ame de tous les hommes, en un mot que cette Raiſon Univerſelle qui éclaire tous les eſprits, & qui ne manque jamais à ceux qui la conſultent attentivement, & ſur tout dans ces intervales lucides où les objets corporels ne rempliſſent pas la capacité de l'ame

ſoit

ſoit par leurs images ſoit par les paſſions qu'ils excitent dans noſtre cœur. Tous les ſonges, toutes les viſions des Patriarches, tous les diſcours qui ont frapé leurs oreilles comme de la part de Dieu, toutes les apparitions d'Anges, tous les miracles, tout en général a dû paſſer par l'étamine de la lumiére naturelle, autrement comment eût-on ſçû ſi cela venoit du mauvais principe qui avoit ſeduit Adam, ou du Créateur de toutes choſes. Il a falu que Dieu ait marqué ce qui venoit de lui d'une certaine empreinte qui fût conforme à la lumiére interieure qui ſe communique immediatement à tous les eſprits, ou qui du moins n'y parût pas contraire, & cela fait, on recevoit agréablement & comme venant de Dieu toutes les loix particulieres d'un Moïſe, & d'un autre Prophéte, encore qu'elles ordonnaſſent des choſes indifferentes de leur nature.

On

On ſait que Moïſe lui-même ordonna de la part de Dieu aux Juifs de ne ſe fier pas à tout faiſeur de Miracles, ni à tout Prophéte, mais d'éxaminer ce qu'il diſoit, & de le recevoir où de le rejetter ſelon qu'il ſeroit conforme ou non à la loi venuë de Dieu. Il y avoit donc cette difference entre les Juifs d'aprés Moïſe & les premiers Patriarches, que ceux-ci devoient ſeulement comparer la révélation avec la lumiére naturelle, & les autres avec la lumiére naturelle & avec la loi poſitive. Car cette loi poſitive une fois vérifiée ſur la lumiére naturelle aqueroit la qualité de régle & de *criterium*, tout de même qu'en Géometrie une propoſition démontrée par de principes inconteſtables devient un principe a l'égard d'autres propoſitions. Or tout de même qu'il y a des propoſitions que l'on ſe reſoudroit aiſement d'embraſſer ſi elles n'avoient pas des conſequences facheuſes, mais

mais que l'on rejette tout auſſi tôt qu'on en voit les conſequences ; en ſorte qu'au lieu de dire, *ces conſequences ſont vraies puis qu'elles naiſſent d'un principe qui eſt vrai*, on dit *ce principe eſt faux puis qu'il en naît de conſequences qui ſont fauſſes*; il y a des gens qui croiroient ſans peine que certaines choſes ont été révélées de Dieu s'ils n'en conſideroient pas les conſequences ; mais quand ils voient à quoi ces choſes conduiſent, ils concluent qu'elles ne viennent pas de Dieu, & c'eſt une preuve *à poſteriori* pour eux qui leur vaut une démonſtration.

C'eſt ainſi qu'au commencement de [1] l'Empire des Sarrazins, pluſieurs Juifs abandonnerent leur Réligion pour ſe conſacrer à la Philoſophie Paienne, parce qu'ils prétendirent trouver dans la loi Cérémonielle de Moïſe une infinité de préceptes inutiles ou abſurdes qu'ils ne voioient fondez ſur aucune bonne raiſon

1. *Guillelmus Pariſienſis de legibus.*

raiſon de defenſe ou d'ordonnance, d'où ils conclurrent que cela n'étoit point venu de Dieu. Leur conſequence étoit ſans doute bien tirée, mais ils ſuppoſoient mal : ils n'étoient pas aſſez apliquez aux preuves inconteſtables de divinité que Dieu lui-même avoit données de la Miſſion de Moïſe ; preuves qui ſoutinrent amplement, & en toute rigueur leur examen devant les idées pures & vives de la Métaphiſique naturelle, aprés quoi chaque loi particuliere de Moïſe portoit implicitement une bonne raiſon avec ſoi. Outre cela ils n'eurent pas l'eſprit aſſez fort ou aſſez vaſte pour conſiderer le but des loix cérémonielles qui par raport au caractére des Juifs, & à leur penchant idolatre, ou à la repréſentation tipique de l'Evangile, étoient fondées toutes ſur de bons motifs ; ainſi ils errerent dans le fait, & quoi que leur conſequence ſortit légitimement & néceſſairement de

de leur faux principe, ils s'égarerent, mais on voit par cet exemple combien il importe que la lumiere naturelle ne trouve rien d'abſurde dans ce qu'on lui propoſe comme révélé, car ce qui pourroit paroître d'ailleurs comme tres-certainement révélé, ne le paroîtra plus dés qu'il ſe trouvera contraire à la régle matrice, primitive, & univerſelle de juger, & de diſcerner le vrai & le faux, le bon & le mauvais. Un eſprit attentif & Philoſophe conçoit clairement que la lumiere vive & diſtincte qui nous accompagne en tous lieux & en tout tems, & qui nous montre *que le tout eſt plus-grand que ſa partie, qu'il eſt honnête d'avoir de la gratitude pour ſes bienfaiteurs, de ne point faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qui nous fût fait, de tenir ſa parole, & d'agir ſelon ſa conſcience*, il conçoit, dis-je, clairement que cette lumiere vient de Dieu & que c'eſt une révélation naturelle: comment donc s'ima-

s'imaginera t'il que Dieu vienne aprés cela se contredire & souffler le chaud & le froid, en parlant lui-même à nous exterieurement ou en nous envoiant d'autres hommes pour nous aprendre tout le contraire des notions communes de la raison? Un Philosophe [1] Epicurien raisonne fort juste (quoi qu'il aplique mal son principe) lors qu'il dit que puis que nos sens sont la premiére régle de nos connoissances, & la voie originale par où les vérités entrent dans nos ames il faut qu'ils ne soient pas sujets à l'erreur. Il se trompe en posant la régle ou la pierre de touche de la vérité dans le témoignage des sens, mais il a raison en supposant cela de conclurre que nos sens doivent être les juges de nos controverses, & décider de nos doutes. Si donc la lumiere naturelle & Métaphisique, si les principes généraux des sciences, si ces idées primitives qui

1 *Lucret. l. 4.*

qui portent elles-mêmes leur perſuaſion nous ont été données pour nous faire bien juger des choſes, & pour nous ſervir de régle de diſcernement, il eſt de toute néceſſité qu'elles ſoient nôtre juge ſouverain, & que nous ſoumettions à leur déciſion tous les differens, que nous aurons ſur les connoiſſances obſcures; de ſorte que ſi quelcun s'aviſe de ſoutenir que Dieu nous a révélé un précepte de Morale directement oppoſé aux premiers principes, il faut lui nier cela, & lui ſoutenir qu'il donne dans un faux ſens, & qu'il eſt bien plus juſte de rejetter le témoignage de ſa Critique & de ſa Grammaire, que celui de la Raiſon. Si on n'en vient pas là, Adieu toute nôtre foi ſelon la rémarque du bon pere [1] Valerien; *ſi quelcun*, dit-il, *me fait une inſtance, qu'il faut captiver nôtre entendement à l'obeïſſance de la foi juſques à revoquer en doute ou même*

me

1 *Uti ſupr.*

me à croire fausse en certain cas la régle de juger que la nature nous a donnée, je dis que par cela même on ruïne la foi nécessairement, puis qu'il est absolument impossible de croire à qui que ce soit sans un raisonnement qui concluë que celui à qui on croit ne trompe ni n'est trompé: lequel raisonnement, comme il est ma feste, ne sauroit valoir sans la régle naturelle de juger qui a été expliquée jusques ici C'est à quoi se terminent tous les grands discours des Catoliques Romains contre la voie de la raison, & pour l'autorité de l'Eglise. Sans y penser ils ne font qu'un grand circuit pour revenir aprés mille fatigues, où les autres vont tout droit. Les autres disent franchement & sans ambages, qu'il faut s'en tenir au sens qui nous paroît le meilleur: mais eux ils disent qu'il s'en faut bien garder, parce que nos lumieres nous pourroient tromper, & que nôtre raison n'est que ténébres & qu'illusion; qu'il faut donc s'en tenir au

jugement de l'Egliſe. N'eſt-ce pas revenir à la raiſon, car ne faut-il pas que celui qui préfere le jugement de l'Egliſe au ſien propre le faſſe en vertu de ce raiſonnement. *L'Egliſe a plus de lumiéres que moi, elle eſt donc plus croïable que moi.* C'eſt donc ſur ſes propres lumiéres que chacun ſe détermine, s'il croit quelque choſe comme révélée c'eſt parce que ſon bon ſens, ſa lumiére naturelle, & ſa raiſon lui dictent que les preuves qu'elle eſt revelée ſont bonnes. Mais où en ſera-t-on s'il faut qu'un particulier ſe défie de ſa raiſon comme d'un principe ténébreux & illuſoire? Ne faudra-t-il pas s'en défier lors même qu'elle dira, *l'Egliſe a plus de lumiéres que moi, donc elle eſt plus croïable que moi?* Ne faudra-t-il pas craindre qu'elle ſe trompe & quant au principe & quant à la concluſion qu'elle en tire? Que fera-t-on auſſi de cét argument. *Tout ce que Dieu dit eſt vrai, or il dit par Moïſe qu'il a créé un*

pre-

premier homme, donc cela eſt vrai. Si nous n'avons pas une lumiére naturelle qui ſoit une régle ſure & infaillible & par laquelle il faille juger abſolument de tout ce qui vient en queſtion, ſans en excepter même la queſtion, *ſi une telle ou une telle choſe eſt contenuë dans l'Ecriture*, n'aurons nous pas lieu de douter de la *majeure* de cét Argument, & par conſequent de la concluſion. Comme donc ce ſeroit le plus-épouvantable cahos & le Pirrhoniſme le plus-éxécrable qui ſe puiſſe imaginer, il faut néceſſairement en venir-là, *que tout dogme particulier, ſoit qu'on l'avance comme contenu dans l'Ecriture, ſoit qu'on le propoſe autrement, eſt faux lors qu'il eſt refuté par les notions claires & diſtinctes de la lumiére naturelle, principalement à l'égard de la Morale.*

jugement de l'Egliſe. N'eſt-ce pas revenir à la raiſon, car ne faut-il pas que celui qui préfere le jugement de l'Egliſe au ſien propre le faſſe en vertu de ce raiſonnement. *L'Egliſe a plus de lumiéres que moi, elle eſt donc plus croïable que moi.* C'eſt donc ſur ſes propres lumiéres que chacun ſe détermine, s'il croit quelque choſe comme révélée c'eſt parce que ſon bon ſens, ſa lumiére naturelle, & ſa raiſon lui dictent que les preuves qu'elle eſt revelée ſont bonnes. Mais où en ſera-t-on s'il faut qu'un particulier ſe défie de ſa raiſon comme d'un principe ténébreux & illuſoire ? Ne faudra-t-il pas s'en défier lors même qu'elle dira, *l'Egliſe a plus de lumiéres que moi, donc elle eſt plus croïable que moi?* Ne faudra-t-il pas craindre qu'elle ſe trompe & quant au principe & quant à la concluſion qu'elle en tire ? Que fera-t-on auſſi de cét argument. *Tout ce que Dieu dit eſt vrai, or il dit par Moïſe qu'il a créé un pre-*

premier homme, donc cela eſt vrai. Si nous n'avons pas une lumiére naturelle qui ſoit une régle ſure & infaillible & par laquelle il faille juger abſolument de tout ce qui vient en queſtion, ſans en excepter même la queſtion, *ſi une telle ou une telle choſe eſt contenuë dans l'Ecriture*, n'aurons nous pas lieu de douter de la *majeure* de cét Argument, & par conſequent de la concluſion. Comme donc ce ſeroit le plus-épouvantable cahos & le Pirrhoniſme le plus-éxécrable qui ſe puiſſe imaginer, il faut néceſſairement en venir-là, *que tout dogme particulier, ſoit qu'on l'avance comme contenu dans l'Ecriture, ſoit qu'on le propoſe autrement, eſt faux lors qu'il eſt refuté par les notions claires & diſtinctes de la lumiére naturelle, principalement à l'égard de la Morale.*

de Réligion, toutes les dépenſes que l'on fait en ſacrifices, en Autels, & en Temples ne ſont aprouvez de Dieu qu'à proportion des actes internes de l'ame qui les acompagnent.

III. Il s'enſuit clairement de-là que l'eſſence de la Réligion conſiſte dans les jugemens que nôtre eſprit forme de Dieu, & dans les mouvemens de reſpect, de crainte & d'amour que nôtre volonté ſent pour lui, en ſorte qu'il eſt poſſible que par cela ſeul un homme faſſe ſon devoir envers Dieu ſans aucun acte extérieur, mais comme ces cas ne ſont point ordinaires, il vaut mieux dire que la diſpoſition intérieure en quoi conſiſte l'eſſence de la Réligion ſe produit au déhors par des humiliations corporelles, & par des ſignes qui faſſent conoître l'honneur que l'ame rend à la majeſté de Dieu. Quoi qu'il en ſoit, il eſt toûjours vrai que les ſignes extérieurs dans

un

un hómme qui ne ſent rien pour Dieu, je veux dire qui n'a ni les jugemens ni les volontez convenables à l'égard de Dieu, ne ſont pas plus un honneur rendu à Dieu que le renverſement d'une ſtatuë, par un coup hazardeux de vent, eſt un hommage rendu par cette ſtatuë.

IV. Il eſt donc clair que la ſeule voie légitime d'inſpirer la Réligion, eſt de produire dans l'ame certains jugemens & certains mouvemens de volonté par raport à Dieu. Or comme les menaces, les priſons, les amendes, les éxils, les coups de bâton, les ſuplices, & généralement tout ce qui eſt contenu ſous la ſignification literale de contrainte ne peuvent pas former dans l'ame les jugemens & les mouvemens de volonté, par raport à Dieu, qui conſtituent l'eſſence de la Réligion, il eſt clair que cette voie-là d'établir une Réligion eſt fauſſe, & par conſequent

ſequent que Jeſus-Chrit ne l'a pas commandée.

Je ne nie pas que les voies de contrainte, outre les mouvemens extérieurs du corps qui ſont les ſignes ordinaires de la Réligion intérieure, ne produiſent auſſi dans l'ame des jugemens & des mouvemens de volonté, mais ce n'eſt pas par raport à Dieu, ce n'eſt que par raport aux Auteurs de la contrainte. On juge d'eux qu'ils ſont à craindre, & on les craint en éfét ; mais ceux qui auparavant n'avoient pas de la divinité les idées convenables, ou qui ne ſentoient pas pour elle le reſpect, l'amour & la crainte qui lui ſont déuës, n'aquierent ni ces idées, ni ces ſentimens, lors que la contrainte leur extorque les ſignes externes de la Réligion. Ceux qui avoient auparavant pour Dieu certains jugemens, & qui croioient qu'il ne faloit l'honorer que d'une certaine maniere opoſée à celle en faveur de qui

qui se font les violences, ne changent point non plus d'état intérieur à l'égard de Dieu ; Leurs nouvelles pensées se terminent toutes à craindre les persecuteurs, & à vouloir conserver les biens temporels qu'ils menacent d'oter. Ainsi ces contraintes ne font rien pour Dieu, car les actes intérieurs, qu'elles produisent, ne se raportent point à lui, & pour ce qui est des extérieurs, il est notoire qu'ils ne peuvent être pour Dieu qu'entant qu'ils sont acompagnez de ces dispositions intérieures de l'ame, qui font l'essence de la Réligion, ce qui donne lieu de recueillir ainsi toute cette preuve.

La nature de la Réligion est d'être une certaine persuasion de l'ame par raport à Dieu, laquelle produise dans la volonté l'amour, le respect & la crainte que mérite cét être suprême, & dans les membres du corps les signes convenables à cette

persuasion & à cette disposition de la volonté, de sorte que si les signes externes sont sans un état intérieur de l'ame qui y réponde, ou avec un état intérieur de l'ame qui leur soit contraire, ils sont des actes d'hipocrisie, & de mauvaise-foi, où d'infidélité, & de revolte contre la conscience.

Donc si l'on veut agir selon la nature des choses, & selon cét ordre que la droite raison, & la souveraine Raison de Dieu-même doit consulter, on ne doit jamais se servir pour l'établissement de la Réligion, de ce qui n'étant pas capable d'un côté de persuader l'esprit & d'imprim : dans le cœur l'amour & la crainte de Dieu, est tres capable de l'autre de produire dans les membres du corps des actes externes qui ne soient point le signe d'une disposition réligieuse d'ame, ou qui soient le signe oposé à la disposition intérieure d'une ame.

Or

INSTITUTE OF MEDIAEVAL ST
ST. MICHAEL'S

Or eſt-il que la violence eſt incapable d'un côté de perſuader l'eſprit, & d'imprimer dans le cœur l'amour & la crainte de Dieu, & eſt tres-capable de l'autre de produire dans nos corps des actes externes qui ne ſoient acompagnez d'aucune réalité intérieure, ou qui ſoient des ſignes d'une diſpoſition intérieure tres-diferente de celle qu'on a véritablement, c'eſt-à-dire, que ces actes externes ſont ou hipocriſie & mauvaiſe foi, ou revolte contre la conc ience.

C'eſt donc une choſe manifeſtement opoſée au bon ſens, à la lumiére naturelle, aux principes généraux de la raiſon, en un mot à la régle primitive & originale du diſcernement du vrai & du faux, du bon & du mauvais, que d'emploier la violence à inſpirer une Réligion à ceux qui ne la profeſſent pas.

Comme donc les idées claires & diſtinctes que nous avons de l'eſſen-

ce de certaines choſes nous perſuadent invinciblement que Dieu ne peut pas nous révéler ce qui ſeroit contraire à ces choſes (par exemple nous ſommes tres-aſſurez que Dieu ne peut pas nous révéler que le tout eſt plus-petit que ſa partie, qu'il eſt honnête de préferer le vice à la vertu, qu'il faut préferer ſon chien à tous ſes parens, à tous ſes amis & à ſa patrie, que pour aller par mer d'un lieu à un autre il faut galoper à toute bride ſur un cheval, que pour bien préparer une terre à produire une abondante recolte, il ne faut pas y toucher) il eſt évident que Dieu ne nous a pas commandé dans ſa parole de forcer les gens à coups de bâton, ou par autres telles violences à embraſſer l'Evangile, & ainſi ſi nous trouvons dans l'Evangile un paſſage qui nous ordonne la contrainte, il faut tenir pour tout aſſuré que c'eſt en un ſens métaphorique & non literal, à peu pres comme

me si nous trouvions dans l'Ecriture un passage qui nous ordonnât de dévenir fort-savans dans les langues, & dans toutes sortes de Facultez sans étudier, nous croirions que cela se devroit entendre par figure; nous croirions plûtôt, ou que le passage est falsifié, ou que nous n'entendons pas toutes les significations des termes de l'original, ou que c'est un mistere qui ne nous regarde pas, mais d'autres gens qui viendront aprés nous, & qui ne nous ressembleront point, ou enfin que c'est un précepte donné à la maniere des Nations Orientales, c'est-à-dire par Emblemes, & par des images Simboliques & énigmatiques, nous croirions, dis je, cela plûtôt que de nous persuader que Dieu sage, comme il est, ordonnât à des Créatures, telles que l'homme, literalement & proprement d'avoir une science profonde sans étudier.

La seule chose qu'on peut m'o-

poſer eſt, qu'on ne prétend pas ſe ſervir des violences, comme d'une maniere directe & immédiate d'établir la Réligion, mais comme d'une maniere indirecte & médiate. C'eſt-à-dire qu'on démeure d'acord avec moi que la voie naturelle, & légitime d'inſpirer la Réligion eſt d'éclairer l'eſprit par les bons endoctrinemens, & de purifier la volonté par l'amour qu'on lui inſpire pour Dieu, mais que pour mettre en œuvre cette voie, il eſt quelquefois néceſſaire de violenter les gens, parce que ſans ces violences ils ne s'apliqueroient pas à ſe faire inſtruire, & à ſe dégager de leurs préjugez; qu'ainſi la violence ne ſert qu'à léver les obſtacles de l'inſtruction, aprés quoi on ſe ſert de la voie légitime, on rentre dans l'ordre, on inſtruit les gens, on agit ſelon les lumiéres primitives que je prone tant comme le Tribunal ſouverain, ou comme le Commiſſaire qui

qui doit passer en revûë les révélations, pour rejetter celles qui n'auront pas son caractere.

Je me reserve à refuter en un autre lieu cette exception qui est une chicane fort spécieusement tournée & une illusion ingénieuse, & j'espere de la refuter si pleinement, qu'elle ne pourra servir qu'à ces Ecrivains du bas Empire, à ces Missionnaires de vilage, qui n'ont jamais honte de produire les mêmes objections, sans se proposer les réponses qui les ont ruïnées de fonds en comble.

Chapitre. III.

Seconde Refutation du même sens literal, par la raison qu'il est contraire à l'esprit de l'Evangile.

Avant que de proposer ma 2. preuve je prie mon Lecteur de se souvenir de ce que j'ai dit dans le Chapitre 1. *Qu'une loi positive une fois*

fois vérifiée sur la lumiére naturelle aquiert la qualité de régle & de Criterium, *tout de même qu'en Géometrie une proposition démontrée par des principes inconteſtables devient un principe à l'égard d'autres propoſitions.* La raiſon pourquoi je repete ici cette rémarque eſt que je veux prouver dans ce Chapitre la fauſſeté du ſens literal de ces paroles *contrain-les d'entrer*, en faiſant voir qu'il eſt contraire à l'eſprit général de l'Evangile. Si je faiſois ce Commentaire en Téologien je n'aurois pas beſoin de monter plus-haut; je ſupoſerois de plein droit que l'Evangile eſt la premiére régle de la Morale & que n'être pas conforme à la Morale de l'Evangile, c'eſt ſans autre preuve être manifeſtement dans le crime, mais comme j'agis en Philoſophe, je ſuis contraint de remonter juſques à la régle matrice, & originale qui eſt la lumiére naturelle; Je dis donc que l'Evangile étant une régle qui a été vérifiée ſur les plus-

plus-pures idées de la droite raiſon, qui ſont la régle primitive & originale de toute vérité & droiture, c'eſt pécher contre la régle primitive elle-même, ou ce qui eſt la même choſe, contre la révélation intérieure & muette, par laquelle Dieu aprend à tous les hommes les premiers principes, que de pécher contre l'Evangile : j'ajoûte même cette conſideration, que l'Evangile aiant mieux dévélopé les devoirs de la Morale, & étant une extenſion tres-conſiderable du bien honnête que Dieu nous avoit révélé par la Réligion naturelle, il s'enſuit que toute action de Chrétien non conforme à l'Evangile eſt plus-énorme & plus-injuſte que ſi elle étoit ſimplement contraire à la raiſon, car plus les régles de la juſtice, & les principes des mœurs ſont dévélopez, éclaircis, & étendus, plus eſt-on inexcuſable de ne s'y pas conformer, de ſorte que s'il ſe trouve que la contrainte en matiere

tiere de Réligion ſoit contraire à l'eſprit de l'Évangile, ce ſera une ſeconde preuve plus-forte que la 1. pour montrer que cette contrainte eſt injuſte, & contraire à la régle primitive & originale de l'équité, & de la raiſon.

Mais pour ne laiſſer pas aucun encombrier dans nôtre chemin, diſons un mot ſur une dificulté qui ſe préſente. On me dira que par le principe que j'ai établi dans le Chapitre 1. l'Evangile n'auroit pas dû être reçû comme une révélation divine, puis que ſi on en compare les préceptes avec ma régle originale on ne les y trouvera pas conformes, car rien n'eſt plus conforme à la lumiére naturelle que de ſe défendre lors que l'on eſt ataqué, que de ſe venger de ſon ennemi, que d'avoir ſoin de ſon corps, &c. & rien n'eſt plus opoſé à l'Évangile. S il faloit donc juger qu'une doctrine, qu'on nous préche comme décenduë du ciel,

ciel, n'eſt pas divine dés qu'elle n'eſt pas conforme à la lumiére naturelle, révélation primitive, perpetuelle & univerſelle de la divinité envers l'homme, il auroit falu rejetter comme fauſſe la doctrine de Jeſus-Chrit, & aujourd'hui elle ne pourroit pas paſſer pour une 2. régle compulſée ſur l'originale, & par conſequent je ne pourrois rien prouver par ma métode en prouvant ici que la contrainte eſt contre l'eſprit de la Morale Evangelique.

Je repons que tous les enſeignemens Moraux de Jeſus-Chrit ſont tels qu'étant peſez à la balance de la Réligion naturelle ils ſeront trouvez de bon alloi, de ſorte que comme Jeſus-Chrit a fait d'ailleurs un ſi grand nombre de miracles qu'il n'y auroit que l'opoſition de ſa doctrine à quelque vérité évidente de la révélation naturelle qui eût pû faire douter de la divinité de

ſa

sa mission, l'on doit être tout à fait en répos de ce côté-là. Il a fait des miracles pour le maintien d'une doctrine qui bien loin d'être contraire aux notions de la raison, & aux plus-purs principes de l'équité naturelle, les étend, les éclaircit, les dévélope, les perfectionne; il a donc parlé de la part de Dieu. La lumiére naturelle ne dit-elle pas clairement à tous ceux qui la consultent avec atention que Dieu est juste, qu'il aime la vertu, qu'il desaprouve le mal, qu'il mérite nos respects & nôtre obéissance, qu'il est la source de nôtre bonheur, & que c'est à lui qu'on doit recourir pour avoir ce qui nous est nécessaire? Cette lumiére ne dit-elle pas à ceux qui la contemplent avec soin & qui s'élevent au dessus des sombres nüages que leurs passions & la matérialité de leurs habitudes forment sur leur esprit, qu'il est honête & loüable de pardonner à ses ennemis, de modérer

dérer sa colere, de dompter toutes ses passions? D'où viendroient toutes ces belles maximes dont les livres des Païens sont tout pleins, s'il n'y avoit pas pour cela une révélation naturelle adressée à tous les hommes? Cela étant il a été facile de voir qu'il n'y a rien de plus-raisonnable & de plus-conforme à l'ordre que de commander à l'homme l'humilité, l'oubli des offenses, la mortification, & la charité, car nôtre raison connoissant fort-clairement que Dieu est le souverain bien, goûte & aprouve les maximes qui nous unissent à lui. Or rien n'est plus-capable de nous unir à Dieu que le mépris de ce monde & la mortification des passions, donc la raison a trouvé tout à fait dans l'ordre la Morale de l'Evangile, & bien loin que cette Morale ait dû la porter à douter si les miracles de Jesus-Christ prouvoient sa divinité, elle a dû au contraire en être une

ſolide confirmation. Il n'en ſeroit pas de même de la Morale qu'on prétend trouver dans ces paroles *contrain-les d'entrer*, car ſi elles ſignifioient *emploie les priſons, les tortures & les ſuplices, pour obliger à la profeſſion du Chriſtianiſme tous ceux qui ne s'y voudront pas ſoumettre de bon gré*, nôtre raiſon, nôtre Réligion naturelle auroient eu ſujét d'entrer dans de grandes défiances, & de regarder Jeſus-Chrit comme un Emiſſaire du Démon qui venoit ſous les belles aparences d'une Morale auſtere & fort-ſpiritualiſée, ſoutenuë de grands prodiges, gliſſer le plus-mortel venin qui puiſſe ruïner le genre humain, & le rendre le Téatre afreux & continuel des plus-ſanglantes & des-plus éfroiables Tragédies. Mais propoſons par ordre cette 2. preuve. Voici mon raiſonnement. Une interprétation de l'Ecriture tout à fait contraire à l'eſprit de l'Evangile ne peut être que fauſſe.

Or

Or eſt-il que le ſens literal de ces paroles *contrain les d'entrer* eſt tout à fait contraire à l'Eſprit de l'Evangile.

Donc le ſens literal de ces paroles ne peut être que faux.

Je ſupoſe avec raiſon que la *majeure* de cét argument n'a plus beſoin d'être prouvée. Je ne prouverai donc que la *mineure*.

Pour cét éfét je rémarque 1. que l'excellence de l'Evangile par deſſus la Loi de Moïſe, conſiſte entre-autres choſes en ce qu'il ſpiritualiſe l'homme, qu'il le traite plus en créature raiſonnable & d'un jugement formé, & non plus en enfant, qui avoit beſoin d'être amuſé par des ſpectacles & par de grandes cérémonies qui fiſſent diverſion à ſon penchant vers l'idolatrie païenne. Or de-là il s'enſuit que l'Evangile demande tres-particulierement qu'on le ſuive par raiſon, qu'il veut avant toutes choſes éclairer l'eſprit

de

de ſes lumiéres, & atirer enſuite nôtre amour & nôtre zéle, qu'il ne veut pas que la peur des hommes ou la crainte d'être miſerables nous engage à le ſuivre extérieurement, ſans que nôtre cœur ſoit touché ni nôtre raiſon perſuadée: il ne veut donc pas qu'on force perſonne, ce ſeroit traiter l'homme en eſclave & tout comme ſi l'on ne ſe vouloit ſervir de lui que pour une action manuelle & machinale, où il importe peu qu'il travaille de bon gré pourveu qu'il travaille, mais en matiere de Réligion, tant s'en faut que ce ſoit faire quelque choſe que de la faire contre ſon gré, qu'il vaudroit mieux vivre tout à fait en répos que de travailler par force. Il faut que le cœur s'en méle & avec connoiſſance de cauſe, il faut donc que plus une Réligion démande le cœur, le bon gré, le culte raiſonnable, une perſuaſion bien illuminée, comme fait l'Evangile, plus elle ſoit éloignée de toute contrainte. Je

Je rémarque en 2. lieu que le principal caractêre de Jesus-Christ, & la qualité, pour ainsi dire, dominante de sa personne, a été l'humilité, la patience, la débonnaireté. *Aprénez de moi*, disoit il à ses disciples, *que je suis débonnaire & humble de cœur:* il est comparé à un agneau qui a été méné à la tüerie sans se plaindre: il dit que bien-heureux sont les débonnaires, les pacifiques & les misericordieux; quand on lui a dit des outrages il n'en rendoit point, mais se remettoit à celui qui juge justement: il veut que nous benissions ceux qui nous maudissent, & que nous prions pour ceux qui nous persecutent; & bien loin de permettre à ses Sectateurs de persecuter les Infideles, qu'il ne veut pas même qu'ils opose nt à leur persecution autre chose que la fuite; *Si l'on vous persecute en une ville*, dit-il, *fuiez en une autre.* Il ne leur dit pas, tâchez de la faire soulever contre ceux qui la

gouvernent, apellez à vôtre ſecours les villes qui ſont pour vous, & venez aſſieger celle qui vous a perſecutez pour la contraindre de vous croire, il leur dit, ſortez-en pour vous transporter en un autre lieu: il veut bien, en un autre endroit, qu'ils proteſtent dans les ruës contre ceux qui ne les auront pas voulu écouter, mais c'eſt toute la procedure qu'il leur permet, aprés quoi il leur ordonne de ſe retirer. Il ſe compare à un berger qui va devant ſes brebis, *& elles le ſuivent; car elles connoiſſent ſa voix.* Quon remarque bien ces paroles, il ne dit pas qu'il chaſſe devant ſoi le troupeau à coups de verge, comme quand on le veut contraindre d'aller dans un lieu contre ſon inclination, il dit qu'il ſe met devant & qu'elles le ſuivent, parce qu'elles le connoiſſent, ce qui marque la pleine liberté qu'il leur donne de ſuivre pendant qu'elles le connoitront, & de

s'écar

s'écarter si elles venoient à le méconnoître, & qu'il ne veut qu'une obéïssance volontaire, précedée & fondée sur la connoissance. Il fait opposition de sa Mission à celle des larrons & des brigans, qui comme des loups se jettent dans la Bergerie, pour enléver par force des brebis qui ne leur apartiennent point, & qui ne connoissent pas leur voix. Quand il se voit abandonné par les troupes il n'arme point ces legions d'Anges, qui étoient toûjours comme à sa solde, & il ne les envoie pas à la chasse de ses déserteurs pour les contraindre de retourner; bien loin de-là il démande à ses Apôtres qui ne l'avoient pas quité, s'ils n'ont pas envie de le faire, *& vous ne vous en voulez-vous point aussi aller*, comme pour leur aprendre qu'il ne vouloit retenir personne à son service qui n'en fût bien aise. Quand-il monte au Ciel, il ne commande à ses Apôtres de convertir les nations qu'en les

enſeignant, les endoctrinant & les batiſant; ſes Apôtres ont ſuivi l'éxemple de ſa débonnaireté, & nous ont enjoint d'être les imitateurs & d'eux & de leur maître. Il faudroit copier preſque tout le Nouveau Teſtament ſi l'on vouloit aporter toutes les preuves qu'il fournit de la bonté, de la douceur, & de la patience, qui font le caractère eſſentiel & diſtinctif de l'Evangile.

Raiſonnons préſentement ainſi. Le ſens literal de ce texte de l'Evangile, *Contrain-les d'entrer*, eſt non ſeulement contraire aux lumiéres de la Réligion naturelle, Loi primitive & originale de l'équité, mais auſſi à l'eſprit dominant & eſſentiel de ce même Evangile & de ſon Auteur, car rien ne peut être plus-opoſé à cét eſprit que les cachots, que les éxils, que le pillage, que les Galéres, que l'inſolence des ſoldats, que les ſuplices & les tortures,

Donc ce ſens literal eſt faux.

Je

Je ne croi pas qu'on puiſſe rien imaginer de plus-impie & de plus-injurieux à Jeſus-Chrit, ni d'une plus-dangereuſe conſequence, que de ſoutenir qu'il a donné un précepte général aux Chrétiens de faire des converſions par la contrainte, car outre qu'une maxime auſſi contraire que celle-là, au bon ſens, à la raiſon, & aux principes généraux de la Morale, pourroit faire croire que celui qui la débite ne parle pas de la part de ce même Dieu qui en a déja révélé une toute diferente par la voie de la lumiére naturelle, de Dieu, dis-je, incapable de ſe contredire ſi groſſierement; outre cela quelle idée ſe peut-on former de l'Evangile, ſi l'on y voit d'un côté tant de préceptes de clémence & de douceur, & de l'autre un ordre général qui enferme dans ſon enceinte tous les crimes de fourberie & de cruauté que l'Enfer peut imaginer? Qui ne diroit que c'eſt

un amas bizarre de penſées contradictoires, d'un eſprit qui ne ſavoit pas bien ſa leçon, & qui ne s'entendoit pas lui-même? Ou plûtôt qui ne diroit qu'il ne ſavoit que trop ſa leçon, & que l'ennemi du genre humain qui l'avoit ſéduit ſe ſervoit de ſon organe pour introduire dans le monde le plus-épouvantable déluge de déſolations qui puiſſe être conçû, & qu'afin d'y réüſſir il lui fit couvrir ſon jeu d'une feinte & ſucrée modération, pour tout d'un coup lui faire lâcher l'arrêt foudroiant & funeſte de contraindre & de forcer toutes les nations à profeſſer le Chriſtianiſme? Voila les abîmes où ſe jettent les infames défenſeurs du ſens literal de la parabole, qu'on pourroit plûtôt nommer Directeurs généraux des bouchers & des bourreaux qu'interprétes de l'Ecriture. Un Pere de l'Oratoire, nommé Amelote, diſoit durant lés démélez des Janſeniſtes,

nistes, *que si on* [1] *avoit sur le fait de Jansenius, une évidence de la nature de celle qu'on a par les sens, ou par les premiers principes, alors ceux qui auroient les yeux éclairez d'une telle lumiére auroient sujét de se défier de la diligence & de la fidelité du Pape & des Evêques qui leur seroient opposez, & pouroient éxiger une révélation évidente de ceux qui les voudroient obliger de sacrifier leur persuasion & de la soumettre malgré leur connoissance.* Il apelloit l'évidence fondée sur les sens, ou sur les premiers principes un *poste inexpugnable.* Je conclus de son principe que le moins qu'un homme doive faire pour nous persuader le sens literal de ces paroles *Contrain-les d'entrer*, opposé à toutes les lumiéres de la raison, & de l'Evangile, c'est de nous prouver par une révélation nouvelle & tres-évidente, qu'il interpréte bien ce passage. Et je ne croi pas même qu'hors quelque cas particu-

1 *Voiez le Traitté de la foi humaine* 1. *part. ch.* 17.

lier, où Dieu peut faire des exceptions à ſes loix, on dût jamais ſe fier à une révélation ſemblable, quelque évidente qu'elle fût. Je veux dire, que ſi un Prophéte faiſant des miracles pour le maintien du ſens literal, en faiſoit un précepte général, & non limité à quelque circonſtance particuliere, comme étoit, par éxemple, le meurtre de Phinées, nous aurions droit de le prendre avec ſes miracles pour un Impoſteur.

Chapitre IV.

Troiſiéme Refutation du ſens literal, par la raiſon qu'il bouleverſe les bornes qui ſéparent la juſtice d'avec l'injuſtice, & qu'il confond le vice avec la vertu, a la ruïne univerſelle des Sociétez.

MAis c'eſt trop amuſer le bureau par des preuves qui ne ſont que médiocrement bonnes en comparaiſon de ce qu'on va dire : fra-

frapons le grand coup écrasant dés ici sur la tête du sens literal de la parabole.

Un sens literal de l'Ecriture est nécessairement faux lors qu'il contient le renversement général de la Morale divine & humaine, qu'il confond le vice avec la vertu, & que par-là il ouvre la porte à toutes les confusions imaginables.

Or c'est ce que fait le sens literal de ces paroles *Contrain-les d'entrer.*

Donc il est nécessairement faux.

La majeure est si claire par elle-même qu'il seroit ridicule de la vouloir prouver : passons donc à la preuve de la mineure qui semblera d'abord paradoxique.

Je suis d'assez bonne foi pour avouër aux Convertisseurs de France qu'en supposant que Jesus-Christ ait commandé de convertir les gens par force, ils n'ont fait qu'obéir à Dieu, en contraignant les Réformez par les logemens de soldats, par

les prisons & autres voies violentes à se faire Catoliques, & qu'ainsi ces violences ne sont point des crimes mais de fort-bonnes actions. Mais je leur demande s'il n'est pas vrai que la seule raison pour laquelle ce sont des bonnes actions est, qu'elles ont été faites pour l'avantage de l'Eglise, & dans la vûë d'amplifier le Roiaume de Jesus-Chrit. Je ne pense pas qu'on me le nie, car si on me répondoit qu'un Roi, aussi absolu que celui de France, peut loger les soldats chez qui il lui plaît, leur permettre telle ou telle licence, les retirer de chez un homme qui a mérité cette distinction en signant un Formulaire, & qu'ainsi la raison pourquoi les violences ne sont pas criminelles est parce qu'elles sont permises à un Roi dans ses Etats, si, dis-je, l'on me faisoit cette réponse, je n'aurois pas grand' peine à m'en relever.

Car je demanderois si supposé que

ce

ce que le même Roi de France vient de faire, il l'avoit fait sans autre raison, vûë ni motif que de se divertir par un capricieux éxercice de sa puissance, cela ne seroit pas une action injuste & que Dieu pourroit punir tres-justement. Je ne conçois pas qu'il y ait des gens assez flateurs ou assez aveugles pour me répondre que non; il faut donc qu'un Roi, qui véxe ainsi une partie de ses sujets, en faisant piller leurs biens, en séparant les enfans d'avec les péres, les femmes d'avec les maris, en empriſonnant les uns, en encloîtrant les autres, en démoliſſant des maisons, en faisant couper des bois, en permettant même que des soldats tourmentent leurs hôtes en personne, ait une autre raison d'agir ainsi, que celle de sa souveraineté & de son bon plaisir; autrement tout le monde voit que c'est un abus injuste & tirannique de la puissance Roiale.

On me dira, peut-être, que ces

vexations ont été fondées sur ce qu'une partie des sujéts ne se conformoient pas aux Edits du Roi, or un Roi punit justement ceux d'entre ses sujets qui n'obéïssent pas à ses Edits. Mais cette réponse non seulement supose faux savoir que l'on n'ait châtié par des logemens de gens de guerre que ceux qui n'avoient pas obéï aux Edits Roiaux, puis qu'il est certain que ces logemens ont précedé la revocation de l'Edit de Nantes, ou le tems que cette revocation acordoit aux protestans pour se faire instruire, mais aussi cette réponse est trop vague pour être bonne, car afin que les peines qu'un Roi fait soufrir à ses sujéts qui n'ont pas obéï à ses ordonnances soient justes, il faut que ces ordonnances soient fondées sur quelque bonne raison, autrement un Roi pourroit justement punir ceux d'entre ses sujéts qui n'auroient pas les yeux bleus, le nez aqui-

aquilin, les cheveux blonds, qui ne trouveroient pas bonnes certaines viandes, qui n'aimeroient pas la chaſſe la muſique, l'étude &c. il pourroit dis-je les punir tres-juſtement, ſupoſé qu'il eût publié des ordonnances qui enjoigniſſent à tous ſes ſujets d'avoir dans un certain tems les yeux bleus &c. & de ſe plaire à l'étude &c. mais chacun voit que comme ces ordonnances ſeroient injuſtes, les peines des contrevenans le ſeroient auſſi; de ſorte qu'il faut demeurer d'acord que pour vexer des ſujéts juſtement, il ne ſufit pas de dire d'une maniere vague qu'ils ont contrevenu aux ordonnances; il faut dire en particulier qu'ils ont contrevenu à des ordonnances ou juſtes, ou du moins telles qu'il n'y avoit qu'une négligence déraiſonnable qui y fit contrevenir. On me dira que les ordonnances du Roi Louis 14. étoient de cette nature. Je n'en diſputerai

pas, mais qu'on m'acorde donc que la raiſon pour laquelle il a pû traiter, ſans faire aucune injuſtice, ſes ſujéts de la Réligion comme il les a traitez, eſt qu'il a fait tout cela pour l'avantage de l'Egliſe Romaine qui eſt ſelon lui la ſeule bonne Egliſe qu'il y ait au monde. Il en faut venir-là, & tout ſe reduit à ce fondement, c'eſt de dire, que ce qu'on vient de faire en France à ceux de la Réligion ſeroit injuſte, s'il s'étoit fait non pas pour l'avantage de la vraie Réligion, mais pour faire, par éxemple, qu'ils avoüaſſent qu'ils ſont perſuadez que la terre tourne, que la chaleur que nous atribuons au feu eſt une ſenſation de nôtre ame, qu'une telle fauſſe eſt meilleure qu'une autre; mais que puis qu'on n'a pas violenté les Huguenots pour leur faire avouër des choſes de cette nature, mais les véritez révélées aux Chrétiens, le traitement qu'ils ont reçû eſt fort-juſ-

te,

te, étant conforme au commandement de Jesus-Christ. On ajoûtera que c'est abuser des termes que de nommer ces traitemens persecution. Il n'y a que les maux qu'on fait aux fideles qui soient persécution. Ceux qu'on fait aux héretiques ne sont qu'actes de bonté, d'équité, de justice & de raison. Voila qui est bien. Convenons donc *qu'une chose qui seroit injuste si elle n'étoit pas faite en faveur de la bonne Réligion, devient juste lors qu'elle est faite pour la bonne Réligion.* Cette maxime est tres-clairement contenuë dans ces paroles *Contrain-les d'entrer*, supposé que Jesus-Christ les ait entenduës literalement, car elles signifient *batez, foîtez, empriſonnez, pillez, tuez ceux qui seront opiniâtres, enlevez-leur leurs femmes, & leurs enfans; tout cela est bon quand on le pratique pour ma cause: en d'autres circonstances se seroit des crimes énormes, mais le bien qui en arrive à mon Egliſe purge & nettéie ces actions parfaitement.*

Or

Or c'eſt-ce que je dis être la plus-abominable doctrine qui ait été jamais imaginée, & je doute qu'il y ait dans les enfers des Diables aſſez méchans pour ſouhaiter tout de bon que le genre humain ſe conduiſe per cét eſprit. De ſorte qu'atribuër cela au fils éternel de Dieu, qui n'eſt venu au monde que pour y aporter le ſalut, & pour y enſeigner aux hommes les véritez les plus-ſaintes & les plus-charitables, c'eſt lui faire la plus-ſanglante de toutes les injures. Car conſiderez, je vous prie, les horreurs & les abominations qui viennent à la ſuite de cette Morale déteſtable, c'eſt que toutes les barrieres qui ſéparent la vertu d'avec le vice, étant lévées, il n'y aura plus d'action ſi infame qui ne dévienne un acte de piété & de Réligion, dés qu'on la fera pour l'afoibliſſement de l'héreſie. Ainſi dés qu'un héretique par ſon eſprit, par ſon éloquence, par ſes bonnes

mœurs

mœurs confirmera les autres dans leur héresie, & persuadera même aux fideles qu'ils se trompent, il sera permis de le faire assassiner, ou empoisonner, ou de divulguer contre sa réputation mille calomnies infames, & gagner de faux témoins pour les apuier. Car on aura beau dire que cela est injuste; la réponse est toute prête, *cela seroit injuste à la vérité en d'autres cas, mais s'agissant de l'interêt de l'Eglise il n'y a rien de plus-juste.* On voit, sans que j'entre dans un détail odieux, qu'il n'y auroit point de crime qui ne devint un acte de Réligion; les Juges condanneroient à tort les héretiques dans tous leurs procez; on voleroit impunement les héretiques, & on leur manqueroit de parole dans les afaires les plus-importantes, on leur enléveroit leurs enfans, on leur susciteroit de faux témoins, on débaucheroit leurs filles afin qu'une grosesse honteuse les obligeât à cher-

cher

cher de l'apui dans la bonne Réligion, en un mot on leur feroit toutes les avanies imaginables, la violence & la fourbe s'entre-succederoient contre eux, persuadé que l'on seroit qu'on les lasseroit de vivre & qu'on les obligeroit à changer de Réligion, & moiennant ce motif que l'on auroit, on se persuaderoit de bien faire. Quoi de plus horrible?

Ce ne seroit pas le seul parti qui auroit droit dans le fond qui feroit tout ce beau manége; chacun se croiroit en droit de le faire, parce que chaque Réligion se croit seule la véritable, ou du moins la plus-véritable, & regarde les autres comme ennemies de Dieu, ou comme défectueuses, & prétend qu'en les convertissant on rend un grand service à Dieu. Je n'entre pas pour le présent dans la question, si elles ont toutes un droit égal, supposé la persuasion de bonne foi d'agir pour l'extirpation

de

de ce qu'elles croient faux, mais au moins eſt-il vrai que Jeſus-Chrit auroit prévu que ſon commandement porteroit tous les Chrétiens à uſer de violence contre ceux qui ne ſeroient pas de leur ſecte, ce qui ſeroit une ſource inépuiſable de crimes, & une iliade de miſéres pour le bon parti. Or il n'y a nulle aparence que la ſeule préviſion de tant de deſordres, auxquels ſon commandement formel donneroit lieu, & ſerviroit d'une excuſe tres-plauſible, ne l'eût ſeule détourné de le donner quand il n'en auroit pas été détourné d'ailleurs ſufiſanment par l'injuſtice eſſentielle & inalienable qui ſe trouve dans les perſecutions de Réligion.

Quoi-que je ne veüille pas ſpécifier en détail les confuſions abominables qui naîtroient de ce que les actions les plus-injuſtes deviendroient juſtes par l'emploi qu'on en feroit pour l'extirpation de l'erreur,

reur, ſi faut-il que je diſe qu'il en naîtroit entre-autres ce grand inconvenient, que les Rois & les ſouverains ne ſeroient jamais en ſureté lors que leurs ſujéts ſeroient d'une diferente Réligion. Les ſujéts ſe croiroient obligez en conſience de les dépoſer, & de les chaſſer honteuſement s'ils ne vouloient pas abjurer leur Réligion, & ils croiroient en cela ne faire qu'une action tres-légitime, car enfin diroient-ils l'Evangile veut que l'on contraigne d'entrer; il faut donc que nous contraignions nôtre Roi à changer, que nous lui réfuſions obéïſſance juſques à ce qu'il ait changé, & s'il s'opiniâtre que nous le dépoſions & que nous le confinions dans un Monaſtére; peut-être que la vuë de tant de maux temporels l'apliquera à ſe faire inſtruire, & le dégagera de ſes préjugez: en tout cas nous procurerons l'avantage de la Réligion en chaſſant un Roi qui lui eſt contraire,

traire, & en lui en ſubſtituant un autre qui la favoriſera. Or cela ſufit pour rendre juſte les actions qui ſeroient ſans cela tres-criminelles; dépoſons, donc ou même faiſons mourir nos Rois héretiques, puis qu'encore que ce ſoit un parricide infernal quand on s'y porte pour d'autres conſidérations, c'eſt une bonne œuvre dés qu'on s'y porte pour le bien de la Réligion. Ainſi tour à tour les ſouverains & les ſujéts ſe perſecuteroient de la bonne ſorte. Ceux-là contraindroient à vive force leurs ſujéts de diferente Réligion à la quiter, & ceux-ci dés qu'ils le pourroient en feroient autant à leur Prince; les uns & les autres obéiſſant aux ordres du fils de Dieu. N'auroit-on pas une belle obligation à Jeſus-Chrit de s'être Incarné & d'avoir été crucifié pour nous ſi dans ces 3. mots *Contrain-les d'entrer*, il nous étoit venu enlever tous les foibles reſtes de la Réligion natu-

naturelle qui s'étoient ſauvez du naufrage du 1. homme, s'il étoit venu confondre toutes les idées du vice & de la vertu, & renverſer les bornes qui deſuniſſent ces deux Etats, en faiſant que le meurtre, le vol, le brigandage, la tirannie, la revolte, la calomnie, le parjure, & généralement tous les crimes ceſſaſſent d'être de mauvaiſes actions dés qu'on les feroit contre les Héterodoxies, & devinſſent des vertus d'obligation & tres-néceſſaires à pratiquer. Ce ſeroit avoir eu pour but de ruïner toutes les ſociétez & de confiner l'homme dans les Cavernes afin d'éviter ſon ſemblable comme la plus-dangereuſe bête qu'il peut rencontrer.

Ce qu'il y a d'abſurde dans pluſieurs des Catoliques Romains, & notamment dans les François, c'eſt que voulant d'une part que Jeſus-Chrit nous ait commandé la contrainte, ils ne veulent pas que cela regarde

regarde les Rois, ni que l'Eglise ait droit de les dépoſer. Cela eſt du dernier pitoiable. Ils veulent bien que les Rois en conſéquence de ce paſſage ſoient autoriſez de Dieu pour ruïner leurs ſujéts héretiques, les empriſonner, les dragonner, les pendre & les brûler, & ils ne veulent pas que le même paſſage donne droit aux peuples, dés que le Pape ou l'aſſemblée Eccleſiaſtique jugera que le tems en eſt venu, de chaſſer un Roi qui ne ſe voudra pas convertir, & d'établir en ſa place un homme ortodoxe. Quel ſens y a-t-il à cela? Jeſus-Chrit auroit commandé les violences par tout ailleurs excepté dans les cas où elles peuvent être les plus-avantageuſes à l'Egliſe par la perte d'un ſeul homme, car qui ne voit que la ruïne d'un Prince héretique & bigot peut éviter plus de maux à l'autre Réligion, que la ruïne de cent mille païſans ou artiſans? Ainſi ſupoſé

posé que ces paroles *Contrain-les d'entrer* signifient, pille, tuë, emprisonne, pends, rouë jusques à ce que personne n'ose refuser de signer, je ne voi pas de quel droit on se moque de Suarez, de Becan & de plusieurs autres qui disent que dans ces paroles, *Pai mes brebis*, est contenu le pouvoir de traiter les Rois héretiques tout de la même façon que les Bergers traitent les loups, qu'ils exterminent *omni modo quo possunt* par tous les moiens à eux possibles.

On me dira que Dieu déclare expressement que c'est par lui que les Rois régnent, & que qui resiste à leurs ordonnances resiste à Dieu, mais cela n'y fait rien. N'est-il pas inconteſtable que le meurtre, la calomnie, le vol, le parjure sont expressement défendus de Dieu, si donc nonobstant cette défence ils deviennent de bonnes actions quand ils sont emploiez au bien de la Réligion; ne doit-on pas dire la même

même choſe de toute autre action défenduë ſans en excepter la dépoſition d'un Roi. Et la vérité eſt que ceux même qui témoignent tant d'éloignement d'expoſer les Rois à la peine de dépoſition, lors qu'ils ne ſont pas ortodoxes, ſe démentent dans la pratique comme on le vit en France du tems de la ligue. Tant il eſt vrai que c'eſt une ſuite naturelle & néceſſaire du ſens literal que je refute, de n'épargner ni têtes couronnées ni rien qui ſoit au monde quand il s'agit d'avancer la proſpérité de la Réligion.

Je prie tous mes Lecteurs de reflechir un peu ſur ces penſées, & je m'aſſeure qu'ils trouveront qu'un ordre qui ſeroit naturellement enchaîné (veu comme le monde eſt fait) avec cette horrible ſuite de profanations, & avec cette extinction totale des principes généraux de l'équité naturelle, qui ſont des loix éternelles & immuables, ne peut

pas être parti de la bouche de celui qui eſt la vérité eſſentielle & ſubſtantielle. Le ſens donc literal que je combats eſt fauſſiſſime.

Chapitre. V.

Quatriéme Refutation du ſens literal, par la raiſon qu'il fournit un prétexte tres-plauſible & tres-raiſonnable aux Infideles de ne laiſſer entrer aucun Chrétien dans leur Païs, & de les chaſſer de tous les lieux où ils les trouvent.

J'Ai dit que je ne voulois pas toucher en détail les deſordres qui naîtroient du principe que je refute; cependant je m'aperçois qu'il y en à quelques uns qu'il eſt néceſſaire de développer afin de mieux faire comprendre les horreurs & l'énormité de la penſée qu'on impute ſi fauſſement au fils de Dieu; je ferois donc tort à ma cauſe ſi j'évitois le détail à cét égard, j'y entrerai donc pour certains chefs qui me

me paroiſſent conſiderables. J'argumente ainſi;

Tout ſens literal de l'Ecriture qui fournit aux Infidéles un ſujét légitime & raiſonnable de défendre l'entrée & le ſejour de leurs Etats aux prédicateurs de l'Evangile eſt faux.

Or le ſens literal de ces paroles, *Contrain-les d'entrer* fournit ce ſujét aux Infidéles.

Donc il eſt faux.

On ne peut pas nier la *Majeure*, car quel ſens y auroit-il d'ordonner d'un côté à tous les hommes de ſe convertir, & de leur donner de l'autre des motifs tres-raiſonnables de ne le pas fairé? ne ſeroit-ce pas ſe jouër crüélement de l'homme, & fruſtrer la providence de ſes fins, qui ſont de rendre les hommes inexcuſables, s'ils ne ſe ſervent pas des ſecours que Dieu leur fournit? Prouvons ſeulement la *Mineure*.

Supoſons pour cela que des Miſ-

ſionnaires du Pape ſe préſentent aujourd'hui pour la premiére fois au Roiaume de la Chine afin d'y précher l'Evangile, & qu'ils ſoient aſſez ſincéres pour répondre nettement aux queſtions qu'on leur fera. Je ſupoſe en même tems un principe qu'on me niera peut-être ſi on ne l'éxamine pas atentivement, mais non pas ſi on l'éxamine bien, c'eſt que tout homme aiant éprouvé qu'il eſt ſujét à l'erreur, & qu'il voit ou croit voir en vieilliſſant la fauſſeté de pluſieurs choſes qu'il avoit cru véritables, doit être toûjours diſpoſé à écouter ceux qui lui ofrent des inſtructions, en matiere même de Réligion. Je n'en excepte pas les Chrétiens; & je ſuis perſuadé que s'il nous venoit une flote de la Terre Auſtrale, où il y eût des gens qui fiſſent conoître qu'ils ſouhaitoient de conférer avec nous ſur la nature de Dieu & ſur le culte que l'homme lui doit, aiant

apris

apris que nous avons sur cela des erreurs dânables, nous ne ferions pas mal de les écouter, non seulement parce que ce seroit le moien de les desabuser des erreurs où nous croirions qu'ils seroient, mais aussi parce que nous pourrions profiter de leurs lumiéres, & que nous devons nous faire de Dieu une idée si vaste & si infinie, que nous pouvons soupçonner qu'il augmentera nos connoissances à l'infini, & par des dégrez & des manieres dont la variété sera infinie. Comme donc nous sommes persuadez que les peuples de la terre Australe seroient dans l'obligation d'écouter nos Missionnaires en vertu de la seule proposition que les Missionnaires leur feroient en général, qu'ils viennent pour les desabuser de leurs erreurs sur la Réligion, nous devons croire que nous serions dans la même obligation à l'égard de la flote dont je parle, car l'obligation des

peuples Auſtraux ne pourroit pas être fondée ſur ce que nos Miſſionnaires leur aporteroient la vérité, puis que je ſupoſe qu'ils ſeroient dans l'obligation en vertu de l'ofre générale qui leur ſeroit faite, & avant qu'on leur eût fait conoître par aucune preuve, petite ou grande, la vérité de ce qu'on leur voudroit anoncer, ou avant qu'ils fuſſent entrez en aucun doute ſur la vérité de leurs créances. J'entens un doute diſtinct & particulier, & non pas un certain doute implicite, vague & général qui ſemble inſéparable de tout homme qui ſait raiſonner ſur ces maximes; *j'ai cru mille choſes fermement que je ne crois plus, & ce que je crois encore je vois qu'un grand nombre de gens qui valent autant que moi ne les croient pas; je me détermine à croire bien ſouvent non pas ſur des démonſtrations qui me paroiſſent ne pouvoir être autrement, & qui paroiſſent telles aux autres hommes, mais ſur des raiſons probables qui ne le paroiſ-*

roiſſent pas aux autres hommes. Si donc les peuples de la terre Auſtrale ſeroient obligez d'écouter nos Miſſionnaires, avant qu'aucun préjugé particulier les déterminât ou à douter de leur ancienne Réligion, ou à ſoupçonner qu'on leur vient ofrir la vérité, il eſt évident que leur obligation ſeroit fondée ſur un principe qui regarde univerſellement tous les hommes, ſavoir qu'il faut profiter de toutes les ocaſions que l'on trouve d'étendre nos connoiſſances par l'éxamen des raiſons qu'on peut propoſer contre nous, ou pour l'opinion des autres.

Mais pour ne pas incidenter, laiſſons-là ces réfléxions : il n'eſt pas néceſſaire de montrer que les Chinois ſeroient obligez d'écouter les Miſſionnaires du Pape en queſtion. Repréſentons-nous un peu leur premiére converſation : Que l'Empereur de la Chine au milieu de ſon Conſeil faſſe venir ces bons péres,

& qu'il leur demande d'abord d'où vient qu'ils ont entrepris ce long voiage. Ils répondront, sans doute, que c'est pour anoncer la véritable Réligion que Dieu lui-même a révélée par son fils unique, & là dessus ils diront cent belles choses sur la pureté de la Morale de Jesus-Christ, sur la félicité qu'il promet à ses fidéles, & sur le tort qu'on fait à la divinité dans les Réligions Païennes. Il pourroit bien arriver que ce Prince leur répondroit comme fit nôtre Ethelrede aux Moines que S. Grégoire le Grand envoia dans ce païs-ci, que ce qu'ils venoient de dire étoit beau pourvu qu'il fût vrai, & que de bon cœur il y aquiéceroit s'il ne trouvoit plus de certitude dans ce qu'il tenoit de ses Ancêtres; qu'il consentoit que tous ceux qui le trouveroient véritable en fissent ouverte profession. Mais supposons que le Conseil de la Chine s'avise de faire cette question aux Mis-

Missionnaires ; *quels ordres avez-vous pour ceux qui aprés avoir oüi cent fois vos sermons ne voudront pas vous croire*, & que ces Moines dans la sincérite que nous leur avons supposée d'abord répondent, nous avons reçû commandement de la part de nôtre Dieu qui s'est fait homme, de contraindre à se faire Chrétiens tous les opiniâtres, c'est-à-dire tous ceux qui aprés nos instructions refuseront de se faire batiser, & en consequence de cét ordre nôtre consience nous oblige, dés que nous en aurons le pouvoir, & qu'il n'y aura pas à craindre un plus-grand mal, de chasser à coups de bâton dans les Eglises Chrétiennes tous les Chinois Idolatres, de les empriſonner, de les reduire à l'aumône, d'en pendre quelques-uns pour l'exemple, de leur enlever les enfans, de les abandonner à la merci du soldat, eux, leurs femmes, & leurs biens. Si vous en doutez voila l'Evangile ;

voila le commandement clair & net, *Contrain-les d'entrer*; c'eſt-à-dire emploie toutes les violences les plus-propres à venir à bout de la reſiſtance opiniâtrée des hommes.

On conçoit aiſément que la ſincérité, que je ſupoſe à ces Miſſionnaires, eſt une Chimére, mais je puis néanmoins faire cette ſupoſition afin de conduire plus-clairement mon Lecteur où je ſouhaite qu'il vienne. Que penſons nous à cette heure que l'on penſeroit & que l'on diroit dans le Conſeil? Ou ce ſeroient des Conſeillers ſans eſprit, ſans jugement, ſans raiſon, des machines parlantes, ou ils conſeilleroient à l'Empereur de faire ſortir inceſſamment de ſes Etats tous ces Miſſionnaires, comme des peſtes publiques, & de faire défenſes expreſſes d'en laiſſer jamais entrer aucun, car qui ne voit que c'eſt introduire dans ſon Roiaume la ſemence perpetuelle du carnage & de

la desolation des villes & du plat païs, que de laisser prêcher ces gens-là. Au commencement ils ne feront que prêcher, qu'instruire, que flater, que promettre un paradis, que ménacer d'un Enfer, ils persuaderont beaucoup de monde & il arrivera qu'ils auront dans toutes les villes & dans tous les ports plusieurs sectateurs, & alors ou par les secours étrangers, ou même par les seules forces de ceux qui les suivent, ils commenceront leurs violences contre tous ceux qui voudront persévérer dans leur ancienne Réligion. Ceux-ci n'auront garde d'endurer qu'on les vexe dans les lieux où ils pourront se défendre, ainsi on en viendra aux mains de tous côtez, & on se tüera comme des mouches, & tout autant de Chrétiens qui mouront dans le combat voila tout autant de martirs, au dire des Missionnaires, atendu qu'ils auront perdu la vie en éxécutant l'ordre

précis & formel de Jesus-Christ *Contrain-les d'entrer*. Où est l'ame assez Papale ou Monachale pour ne pas frissonner d'horreur à la vuë de ces afreuses désolations ? Mais ce n'est pas le tout : il faut que l'Empereur lui-même saute tôt ou tard, s'il n'a pas des forces bastantes contre ses sujéts Chrétiens.

Car comme je l'ai déja dit, il seroit absurde que Jesus-Christ eût commandé la contrainte à l'égard d'un pauvre petit Bourgeois, artisan & païsan, dont la conversion n'est que peu importante, par raport à l'amplitude de l'Eglise, & qu'il ne l'eût pas commandé à l'égard des Rois, dont l'exemple & l'autorité est si utile pour fomenter une Réligion. Ainsi supposé le sens literal que je refute, la premiére chose que devroient faire les Missionnaires dés qu'ils auroient converti une partie des Chinois capable de se faire craindre, c'est de faire

faire savoir à l'Empereur que s'il ne se faisoit pas Chrétien, ils ne lui obéïroient plus, qu'ils lui feroient du pis qu'ils pourroient, qu'ils feroient venir des Croisades de l'Occident pour lui oter sa couronne, qu'ils se feroient un autre Roi fidéle enfant de l'Eglise, & qu'aiant grossi leur nombre par les voies de la contrainte, ils l'obligeroient enfin à se faire moine, ou le tiendroient toute sa vie entre 4 murailles, ou à embrasser leur Réligion. Et s'il arrivoit que se mettant en Campagne pour repousser la force par la force, il vainquît ses sujéts Chrétiens, & les obligeât à lui faire serment de fidélité, & à lui promettre de ne plus violenter personne; il ne pourroit faire aucun fonds sur ce Traité, ni sur ce serment, parce qu'il comprendroit bien que puis que la loi du Christianisme légitimeroit le vol, le meurtre, la revolte, quand cela seroit utile à la

Réligion, elle autoriſeroit auſſi l'infidélité dans les ſermens, de ſorte qu'il auroit ſujét de craindre que dés qu'il auroit retiré ſes troupes, ſes ſujéts Chrétiens ne recommançaſſent leurs fureurs au mépris de leurs ſermens, qu'ils ſubordonneroient toûjours, comme à une condition ſous-entenduë, à l'amplification de l'Egliſe. Il ne ſeroit donc jamais en repos ni pour lui, ni pour ſes ſujéts, tandis qu'il auroit dans ſes Etats de tels perturbateurs du repos public, que rien n'eſt capable de lier, & qui ſe croiroient tout permis & néceſſaire pourvu qu'il ſervit à leur Réligion.

Par conſequent toutes ſortes de raiſons voudroient qu'il fit ſortir de ſon Roiaume, aprés une audiance de deux heures, tous les Miſſionnaires Chrétiens, & ainſi avec raiſon & juſtice il démeureroit éternellement dans ſa fauſſe Réligion. Conſequence horrible, & qui naiſſant

tres-

tres-naturellement du ſens literal, montre qu'il eſt faux, impie & abominable.

Je dis qu'avec raiſon & juſtice il chaſſeroit ces Miſſionnaires, car 1. la raiſon & la juſtice veulent qu'un Prince qui voit venir des Etrangers dans ſon Etat pour y anoncer une nouvelle Réligion, s'informe ce que c'eſt qu'une telle Réligion, & ſi elle acorde la fidélité que les ſujéts doivent à leur Prince avec celle qu'ils doivent à Dieu, & par conſequent cét Empereur de la Chine doit dés la 1. converſation s'informer de ces Miſſionnaires de quelle nature eſt leur doctrine par raport au bien public & aux loix fondamentales, qui font le bonheur des ſujéts & des ſouverains. Je ne fais pas dificulté de dire qu'un Roi qui ne s'informeroit pas de cela pécheroit contre les loix éternelles qui veulent qu'il veille au repos public du peuple que Dieu lui a ſoumis.

Soit

Soit donc conclu qu'en bonne justice il doit questionner les Missionnaires sur le point que j'ai touché, de la maniere dont ils se comporteroient envers ceux qu'ils croiroient opiniâtres. Or comme il aprendroit d'abord des choses horribles, contraires à l'équité naturelle, & pernicieuses à ses sujéts, dangereuses à son trône, qu'il aprendroit, dis-je, cela avant que d'être venu à ce dégré de connoissance du Christianisme qui oblige l'homme à l'embrasser, il est clair que de deux obligations où on se le peut représenter successivement, l'une de travailler au repos de ses sujéts, l'autre de professer le Christianisme, celle-là précede l'autre & ainsi il chasse tres-justement les Chrétiens de son Etat & n'en veut plus ouïr parler, aprés quoi la 2. obligation ne viendra jamais, puis qu'il implique contradiction qu'un Prince soit obligé de se faire Chrétien avant que d'être bien

bien instruit de la vérité du Christianisme, ou qu'il soit bien instruit du Christianisme selon le train des choses humaines, sans avoir plusieurs conférences avec des Chrétiens. Qu'on se souvienne de la maxime d'un Auteur [1] moderne que pour n'être pas schismatique il ne suffit pas de s'être séparez d'une fausse Eglise, mais qu'il faut de plus avoir eu une certitude légitime de la fausseté de cette Eglise. Ainsi afin qu'un Roi de la Chine abandonne justement sa Réligion, il ne suffit pas qu'il embrasse la Chrétienne qui est bonne, il faut de plus qu'il connoisse par de bonnes & solides instructions qu'elle est bonne, autrement il ne feroit qu'un coup téméraire & étourdi, dont Dieu ne lui tiendroit aucun conte. Il est donc certain que le Christianisme n'oblige que ceux qui en connoissent clairement la divinité, ou qui ont

1 *Nicole, prat. Ref. convaincus.*

ont été en état de s'en faire instruire. Ceux donc qui n'ont pas été en cét état à cause qu'un devoir indispensable les a obligez de chasser ceux qui auroient pû les instruire, demeurent légitimement hors du Christianisme, d'où paroit de plus en plus l'énormité du sens literal par les consequences funestes qui en naissent.

Mais je dis en 2. lieu que cet Empereur ne pourra être blâmé par une personne raisonnable de ce qu'il jugera par cette premiére conversation que la Réligion de ces Missionnaires est ridicule & diabolique; ridicule en ce qu'il verra qu'elle est fondée par un Auteur qui dit d'un côté, qu'il faut être humble, débonnaire, patient, sans aigreur, pardonnant les injures, & de l'autre qu'il faut roüer de coups de bâton, empriſonner, exiler, pendre, foiter, abandonner au pillage du soldat tous ceux qui ne voudront pas

le

le ſuivre. Il verra qu'elle eſt diabolique puis qu'outre ſon opoſition diamétrale aux lumiéres de la droite raiſon, il verra qu'elle autoriſe tous les crimes dés qu'ils ſeront entrepris pour ſon avantage, & qu'elle ne laiſſe plus d'autre régle du juſte & de l'injuſte, que ſon profit, ou ſa perte, qu'elle ne tend qu'à rendre l'univers un téâtre afreux de carnage & de violence.

Enfin je dis que ſi cét Empereur croit une divinité, comme il eſt ſeur que tous les Païens en ont connu une, il doit par un principe de conſience, loi éternelle & anterieure à toutes les Réligions de droit poſitif, chaſſer les Chrétiens de ſon Etat. En voici la preuve. Il aprendroit par ces Miſſionnaires que c'eſt une des loix fondamentales du Chriſtianiſme, & un des ordres les plus-exprez & les plus-clairs du fils de Dieu de contraindre les hommes par les tourmens & les violences à la profeſſion

feſſion de l'Evangile : Or c'eſt une choſe, humainement parlant, tres-inſéparable d'une infinité de crimes contre la premiére & la plus-indiſpenſable de toutes les loix, plus-noirs par conſequent & plus ofenſans la divinité que tout ce que l'on pourroit faire contre le Chriſtianiſme mal connu; Donc tout Prince eſt obligé, en conſience, d'empêcher qu'une telle choſe ne s'introduiſe dans ſon Roiaume, & l'on ne conçoit pas que Dieu puiſſe le cenſurer de ce qu'il a chaſſé des Chrétiens lors qu'il les a clairement connus des cauſes moralement néceſſaires de cette longue ſuite de crimes, car tout homme qui craint Dieu doit emploier toute ſon autorité à prévenir le crime ; & quels crimes y a-t-il qu'il faille prévenir davantage, que les hiprocriſies de Réligion, que les actes que l'on fait contre les inſtincts & les lumiéres de la conſience ? Or voila ce que produiſent infail-

failliblement les maximes du ſens literal. Etabliſſez des peines contre tous ceux qui pratiqueront certains actes de Réligion, & qui refuſeront d'en pratiquer d'autres, expoſez-les à la violence des gens de guerre, batez-les, enfoncez-les dans des cachots püans, privez-les des honneurs, & des charges, envoiez-les aux mines, ou aux Galéres, pendez ceux qui feront plus les entendus, comblez de biens & d'honneurs ceux qui abandonneront leur culte, vous pouvez être aſſurez qu'une infinité de gens renonceront, quant à l'exterieur, à la Réligion qu'ils croient bonne, & profeſſeront celle qu'ils croient mauvaiſe. Actes d'hipocriſie, & de félonnie contre la divine Majeſté au premier chef, puis qu'elle n'eſt jamais plus directement ofenſée que lors qu'on fait ce que la conſience, je dis la conſience la plus-erronée dicte clairement lui être deſagréable. De ſorte

te qu'un Prince qui veut empêcher, entant qu'en lui eſt, que ſes ſujéts ne deviennent méchans & ne commettent le crime le plus-deſagréable à Dieu qui ſe puiſſe commettre & le plus-certainement crime, doit chaſſer ſoigneuſement les Chrétiens perſecuteurs. Et qu'on ne me diſe pas que c'eſt une erreur de fait en lui, car abſolument, univerſellement, & dans les idées éternelles de Dieu, régle primitive, originale & infaillible de la droiture, c'eſt un péché tres-criant que de faire ſemblant d'être Chrétien, lors que la conſience nous montre que la Réligion Chinoiſe, que nous abjurons extérieurement, eſt la meilleure de toutes, ainſi cét Empereur ne ſe pourroit empêcher d'éloiger ces Miſſionnaires ſans expoſer ſes ſujéts à la tentation preſque inſurmontable de commettre le plus-grand de tous les crimes, & ſans s'y expoſer lui-même, car comme perſonne ne peut

peut s'assurer qu'une Réligion nouvelle qu'on lui présente lui paroîtra véritable, & qu'un Roi exposé à l'alternative ou de se voir détrôné ou de faire semblant d'être d'une Réligion qu'il croit fausse, doit craindre tres-raisonnablement de sucomber à la tentation; l'amour qu'il a pour la droiture & pour la divinité qui reluit dans sa consience, quoi qu'il se trompe, l'engagent nécessairement à prévenir ces dangers par l'expulsion de ceux qui les aportent avec-eux par tout où ils viennent avec leur maxime prétenduë Evangelique *Contrain-les d'entrer.*

Je ne pense pas desormais qu'il y ait quelque chose à desirer à la preúve de la 2. proposition de mon sillogisme, car qui ne voit qu'un Prince chasse de ses Etats les Missionnaires Chrétiens avec raison & justice, lors qu'il les chasse.

1. Parce que sa qualité de Roi l'y

l'y engage, entant que l'ordre néceſſaire & immuable veut qu'il éloigne de ſes Etats tout ce qui y aporte le deſordre, la confuſion, les guerres civiles, les ſeditions, & les revoltes.

2. Parce que la Réligion naturelle l'y engage & toutes les idées du droit Moral, entant que l'ordre néceſſaire & immuable veut que toute perſonne, & les Rois principallement, chaſſent & éloignent tout ce qui vient renverſer les bornes qui ſéparent le vice & la vertu, & convertir les actions les plus-abominables en actions de piété dés qu'on les fera pour l'amplification de la Réligion.

3. Parce que les droits de la conſcience, qui ſont directement ceux de Dieu-même, l'y engagent, entant que l'ordre néceſſaire & immuable veut qu'on éloigne, autant que faire ſe peut, toutes les circonſtances qui mettent l'homme dans l'o-

l'ocaſion prochaine & dans un péril preſque inévitable de trahir ſa conſience & ſon Dieu.

Aprés cela il n'eſt pas beſoin de prouver en particulier que tout Prince qui trouveroit les Chrétiens établis dans ſes Etats, ſoit par la négligence de ſes Ancêtres, ſoit parce qu'il auroit conquis leurs païs, auroit droit de les chaſſer toutes les fois qu'il feroit réfléxion ſur leurs pernicieuſes maximes.

La ſeule choſe qu'on m'opoſera ce me ſemble, c'eſt de dire, que l'Empereur Chinois manqueroit du prétexte que je lui donne, d'autant qu'il ne faudroit pas lui dire d'abord que Jeſus-Chrit nous ait commandé d'uſer de contrainte. Mais outre que j'ai prévenu cette objection en montrant que lui & ſon Conſeil tomberoient dans une négligence tres-criminelle, s'ils ne queſtionnoient ces nouveaux venus ſur la nature de leur doctrine, par raport aux

Princes & aux ſujéts qui ne voudroient pas donner dans leurs nouveautez, laquelle queſtion étant faite, il faudroit que nos Miſſionnaires s'expliquaſſent rondement ou fuſſent des fourbes; outre cela, dis-je, qui ne voit non ſeulement que c'eſt avoüer que le ſens literal de la parabole eſt une doctrine dont on a honte, mais auſſi que c'eſt traiter la publication de l'Evangile à la maniere des intrigues d'un Machiavel, ce qui fait horreur quand on y penſe, & qui ſeul ſeroit capable de faire déteſter le Chriſtianiſme comme une fourbe maudite. Quoi, l'on trouveroit à propos que l'on s'inſinuât au Roiaume de la Chine ſous les aparences d'une grande modération, & en renards, afin d'agir enſuite comme des Tigres & comme des Lions ſur ces bonnes gens que l'on auroit trompez par ces belles aparences? Non cela ne ſe peut pas, & rien ne ſeroit plus-capable de décrier

crier la Morale de Jesus-Christ que de supoſer qu'il auroit commandé à ſes diciples d'uſer de violence dés qu'ils le pourroient ſeurement, mais qu'en atendant cela ils ſe gardaſſent bien de le dire, que ce devoit être un Miſtere entre-eux à faire éclorre ſeulement lors qu'ils ſeroient les plus-forts, & à cacher ſoigneuſement ſous une modération, & une patience la plus-Comedienne qu'ils pourroient afin qu'on n'en ſoupçonnât rien, à peu prés comme un aſſaſſin, qui ne veut pas qu'on ſe défie de lui, cache ſoigneuſement ſon poignard ou ſon piſtolet dans ſa poche, & ne le tire que quand il voit beau à faire ſon coup. Pour moi ſi cela eſt, je ne voi pas qu'on puiſſe nïer qu'il en va de la Réligion Chrétienne comme d'un homme qui s'éleve en Tartuffe dans les hautes dignitez par le mépris des injures, par les auſtéritez, par la ſoumiſſion, par la civilité la plus-

populaire, & qui tout d'un coup léve le masque étant arrivé à ses fins, & devient le fleau du genre humain par ses crüautez, & par sa fierté tirannique. Si un Historien a comparé l'Empire Romain à un homme, qui nous empêchera de *personifier* le Christianisme par une semblable comparaison. Son enfance & sa premiére jeunesse ont été emploiées à se pousser malgré les obstacles de la fortune ; il a fait le doux & le modeste, l'humble & le bon sujét, le charitable & l'oficieux,& s'est tiré enfin par ce moien de la misére, voire même s'est élevé haut ; mais aprés avoir ainsi gagné le dessus il a quité son hipocrisie, & fait agir sa violence, ravageant tout ce qui s'est voulu oposer à lui ; portant par ses Croisades la désolation au long & au large, & enfin abîmant le nouveau monde par des crüautez qui font horreur, & cherchant d'en faire autant aujour-

INSTITUTE OF MEDIAEVAL ST
ST. MICHAEL'S

jourd'hui au reſte de la terre qu'il n'a pas encore enſanglanté, la Chine, le Japon, la Tartarie, &c. Nous ne ſaurions empêcher que les Infidéles ne diſent cela puis qu'ils peuvent le voir dans l'Hiſtoire, & l'Egliſe Romaine qui a tenu le haut bout dans le Chriſtianiſme pendant ſi long-tems ne peut pas empêcher que les ſectes qui l'ont quitée ne lui mettent toute la charge de ces reproches ſur le dos, mais ſi nous ne pouvons pas empêcher que la Réligion Chrétienne ne démeure couverte de cette infamie, au moins ſauvons l'honneur de ſon fondateur & de ſes loix, & n'allons pas dire que tout cela s'eſt fait à cauſe qu'il nous à commandé la contrainte; Diſons que les hommes n'étant pas trop acoutumez à vivre conſéquemment à leurs principes, les Chrétiens n'ont pas ſuivi les leurs; & qu'ils ont été violens, en préchant un Evangile qui ne leur comman-

de que la débonnaireté : Nous sauverons par-là le Christianisme au dépens de ses sectateurs, mais si nous disons que toutes les violences que le papisme a éxercées ont été les suites légitimes & naturelles du précepte de Jesus-Chrit *Contrain-les d'entrer*, alors ce sera tout le contraire ; nous mettrons l'honneur des Chrétiens à couvert au dépens de leur Réligion & du fondateur adorable de leur Réligion. Or quelle abomination n'est-ce pas que d'imputer à Jesus-Chrit toutes les crüautez des Papes & des Princes, qui l'ont reconnu pour Chef de l'Eglise ? Cependant il n'y a pas lieu de l'éviter si l'on suit le sens literal de la parabole. Tout ce qu'ils auront fait en matiere de violences & de barbaries, ne sera que des actes de piété, & d'obéïssance filiale au fils de Dieu. C'est donc une nécessité de dire que ce sens literal est non seulement une fausse interpretation de l'Ecri-

l'Ecriture, mais auſſi une impiété éxécrable.

Chapitre. VI.

Cinquiéme Refutation du ſens literal par la raiſon qu'il ne peut être éxécuté ſans des crimes inévitables. Que ce n'eſt pas une excuſe que de dire qu'on ne punit les héretiques que parce qu'ils ont contrevenu aux Edits.

On vient de voir combien le prétendu précepte de Jeſus-Chrit rendroit odieuſe juſtement à toute la terre ſa divine Réligion: formons, de ce qui a été dit au chapitre précedent, une nouvelle preuve en cette maniere.

Tout ſens literal qui enferme un commandement univerſel dont l'éxécution ne peut qu'être compliquée de pluſieurs crimes eſt faux,

Or tel ſeroit le ſens literal de ces paroles, *Contrain-les d'entrer*,

Donc il eſt faux.

La majeure eſt une propoſition qui ſe perſuade elle-même ainſi ce ſeroit une peine inutile que de la prouver. Arrêtons nous donc ſeulement ſur la 2. propoſition ; mais arrêtons nous y peu, puis que dans toutes les preuves déja établies ſe trouve l'éclairciſſement de celle-ci, qui, à proprement parler, n'eſt qu'une branche de nôtre *medium* général. Je me mets peu en peine ſi on m'acuſera de multiplier mes preuves ſans néceſſité ; j'aime mieux en uſer ainſi, que de laiſſer trop envelopées & conglomerées les diverſes faces de mon argument général. Il aura ſans doute plus de force lors qu'on en conſidera ſéparement les parties.

Les plus grands Perſécuteurs m'avoüeront que le commandement de contraindre n'a pas été commis au caprice de chaque particulier, ainſi je ne leur veux pas reprocher les deſordres éfroiables qui naï-

naîtroient de leur principe par les émotions populaires, & par le zéle inconsideré d'un petit Curé ou Juge de vilage qui feroit sonner le tocsin sur les sectaires de son ressort, toutes les fois que la fantaisie lui en prendroit. On me répondroit aisément que ce n'est pas ainsi qu'ils prennent la chose; qu'il prétendent que Jesus-Christ n'adresse son commandement qu'à ceux qui dans chaque païs ont le droit du glaive, & l'autorité Politique, ausquels il veut que les gens d'Église aient leur recours quand il faut contraindre d'entrer les Héretiques. Voions donc avec cette explication qui mét hors de ligne de compte les violences tumultüeuses des particuliers séditieux & emportez, si nous trouverons dans la maniere légitime, selon nos Adversaires, d'éxecuter le commandement de Jesus-Chrit, une grande complication de crimes. Je pousserai même ma complaisance

pour eux jusqu'a ne pas me servir de ces éxécutions sanguinaires que l'Histoire nous marque; je m'arrêterai à celle qu'ils croient la plus-réguliere & la plus-moderée de toutes, savoir à ce qui vient de se faire en France.

Combien de crimes, bon Dieu! ne s'est il pas commis durant le cours de cette persécution? Combien d'Arrêts du Conseil sans sincérité, & sans bonne foi? Combien d'Arrêts de Parlement contre les régles? Combien de témoins subornez? Combien de chicanes? Qu'on ne dise pas que ce sont les fautes personnelles des Exécuteurs de la parabole, car ce sont des suites naturelles & inévitables du sens literal qu'on lui donne. En efét ce sens enfermant comme on le prétend, la contrainte, c'est aux Princes de chaque païs à choisir selon leur zéle & leur prudence l'espece de contrainte qui leur semble la meilleure. On

a choisi

a choisi d'abord en France, celle des procés contre les Ministres & les Temples, & des traverses des particuliers dans les afaires civiles. Voila donc un choix fondé sur l'ordre de Jesus-Christ: il s'ensuit donc que les voies qu'on imagine pour contraindre dans ce genre-là sont des dépendances de ce choix, & si ces dépendances sont tellement néceſſaires que sans elles il n'y auroit pas de contrainte, il est clair qu'elles sont une suite naturelle & légitime de l'ordre de Jesus-Chrit, & non un défaut personnel de celui qui obéït à cét ordre. Or il est bien certain que la contrainte eût été fort peu de chose, si on eût aporté dans les procés l'équité & la bonne foi. Il faloit néanmoins de la contrainte afin d'obéir à l'ordre de Jesus-Chrit, il a donc falu méler la chicane & la mauvaise foi dans les procedures, afin que le dommage temporel qu'elles causeroient aux Protestans,

les contraignit de se faire Catoliques.

Voila donc bien des crimes à la suite de cette contrainte qu'on a choisie en éxécution des commandemens de Dieu, car croit-on que cela n'excite pas mille passions & dans l'ame de ceux qui soufrent, & dans l'ame de ceux qui font soufrir? Cela n'aigrit-il pas les esprits, cela n'allume-t-il point la haine dans le cœur les uns contre les autres, cela n'engage-t-il pas à médire cruëllement les uns des autres, & à se faire encore mutuëllement plus-mechant qu'on n'est. Suposé que le papisme fût la bonne Réligion, cela n'engageroit-il pas les Héretiques, qui soufrent, à blasphémer contre elle dans l'ame, à la déteſter, & parlà ne sont-ils pas jettez dans l'ocasion prochaine de pécher, & de s'obstiner dans leur héresie? Qu'on y songe un peu froidement, je m'asseure qu'on conviendra que rien n'est

n'eſt plus-propre à banir du cœur cette tranquilité Evangélique, ce calme des paſſions humaines & deréglées qui eſt ſi conforme à l'eſprit de la piété, & qui fait tant germer les vertus Chrétiennes.

Mais le mal que je viens de dire n'eſt rien en comparaiſon de ce qui s'eſt fait enfin dans le même Roiaume, quand on a contraint par le logement des gens de guerre les proteſtans à promettre qu'ils renonceroient à leur Réligion, car d'un côté combien d'inſolences ces ſoldats n'ont ils pas commiſes, & de l'autre combien d'hipocriſies & de profanations les proteſtans qui ont ſigné n'ont-ils point faites? Combien d'intemperances par les ſoldats combien de rapines, combien de blaſphêmes, combien d'injures contre leur prochain? Ne faut-il pas mettre ſur le conte de la perſécution tous les deréglemens qu'ils ont commis? Je ſerois fort-curieux de

ſavoir comment un Confeſſeur ſe gouverne lors qu'un dragon ſe confeſſe qu'il a bâtu ſon hôte huguenot. Si le Confeſſeur ne prend pas cela pour un péché, il faut qu'il tombe dans l'inconvenient que j'ay rélévé ci-deſſus, *qu'une action qui ſeroit un crime ceſſe de l'être lors qu'elle eſt commiſe contre un homme d'une fauſſe Réligion que l'on veut atirer à la bonne*; Inconvenient qui ouvre la porte au plus-éfroiable cahos qui ait jamais été imaginé. Si le Confeſſeur prend cela pour un péché, comme il le doit faire, il s'enſuit que la derniere perſécution a engagé néceſſairement & inévitablement les ſoldats à commettre une infinité de péchez, puis qu'il a falu néceſſairement qu'ils aient maltraité leurs hôtes ou en leurs biens, ou en leurs perſonnes, autrement il n'y eût pas eu de contrainte, & on n'eût pas ſuivi les ordres du fils de Dieu. Soit que le Dragon ſe confeſſe ou ne ſe confeſſe

pas

pas du tort qu'il a fait à ſon prochain, l'action ne laiſſe pas d'être tres-réellement contraire à la défenſe qui nous eſt faite dans l'Evangile de ne point maltraiter nôtre prochain?

On demandera peut-être ici ſi en qualité d'Exécuteurs des ordres du Prince les ſoldats ne peuvent pas innocemment bâtre leur hôte, comme innocemment ils le pourroient pendre s'ils étoient révétus de la charge d'Exécuteurs de la haute juſtice. Je répons à cela 2. choſes; la premiére qu'en tout cas leurs inſolences & leurs mauvais traitemens ne laiſſeront pas d'être des pechez pour le conte de celui qui leur commande d'agir ainſi, de ſorte que le nombre des crimes ſera toûjours le même; la 2. qu'il eſt auſſi infaillible que les choſes humaines le peuvent être, que tous les mauvais traitemens que l'on commandera aux ſoldats deviendront des péches pour eux,

eux, parce qu'ils les éxécuteront avec plaisir, & qu'ils en feront même plus qu'on ne leur ordonnera. Chacun voit qu'un Bourreau qui pend un homme innocemment lors qu'il ne fait qu'obéïr aux ordres de la Justice, fait un péché manifeste contre la charité envers le prochain lors qu'il est bien aise de faire sa fonction, lors qu'il se plaît à faire soufrir son patient, & qu'il cherche des adresses pour agraver sa soufrance, ainsi l'on ne peut nier que des Dragons ne se rendent fort-criminels, éxécutant avec joie, & avec mille passions basses & blâmables les ordres qu'ils reçoivent de véxer un homme, d'où il s'ensuit que tous leurs desordres sont des péchez & pour eux & pour celui qui les leur commande ou les leur permet; si bien que ces desordres étant nécessaires pour contraindre d'entrer les héretiques, il se trouvera selon nos gens que Jesus-Christ aura commandé

dé une contrainte à laquelle une infinité de crimes auront été néceſſaires. Qui ne frémiroit d'ouïr cela?

Que ſera-ce ſi l'on joint à tous les péchez des ſoldats les fourberies qui intervenoient de la part des gens d'Egliſe, & de la part des perſécutez. Les gens d'Egliſe venoient promettre qu'on ſe contenteroit d'une profeſſion de foi vague, & recévoient en efét pluſieurs perſonnes à l'abjuration moiennant cela. Ils faiſoient auſſi cent menſonges, faiſant à croire à ceux qui tenoient bon ou en priſon, ou dans les Cloîtres, que tels & tels avoient ſigné, afin que par ces ſupercheries ils ébranlaſſent la conſtance d'un homme qu'ils croient qui ſe conduiroit par l'exemple de quelques autres. Cette mauvaiſe foi a été générale par tout le Roiaume, avec celle de promettre des penſions, des biens des Charges, qu'on ne vouloit pas acor-

acorder, du moins si grandes qu'on disoit, ou pour si long-tems qu'on disoit. Mais les malheureux persetez sont tombez encore dans une fourberie plus-criminelle, puis qu'ils ont fait semblant de renoncer à leur Réligion quoi-que dans leur ame ils en fussent plus persuadez que jamais. Que de gémissemens de consiences sortent tous les jours de-là, que de remors, que d'amertumes de vie soit pour tâcher de se sauver dans les païs étrangers au hazard d'y être pauvres, soit en voiant que si on se sauve on laisse ses enfans dans l'abîme. Mais par raport à l'Eglise Romaine, combien de profanations de ses sacremens les plus-augustes se commet-il? Qu'il est édifiant de voir qu'un homme ne veut pas communier à l'article de la mort, & qu'il faut sevir sur son cadavre, afin de faire peur aux autres? Cela n'est-il pas beau que le corps du fils de Dieu soit jetté à la

tête

tête de gens qui n'en veulent point, & qu'une action qui eſt la mort de l'ame pour celui qui n'eſt pas légitimement préparé par foi & par amour, ſoit commandée ſous de groſſes peines à des gens qu'on ſait qui n'ont aucune foi pour cela, mais beaucoup d'obſtination intérieure pour ce qu'on apelle leurs héreſies. Il eſt manifeſte que ce n'eſt plus le zéle qui porte à ces procedures, mais la pure vanité de n'en avoir pas le démenti, & de n'avoir pas pris tant de peine pour le triomphe du papiſme & ſe voir en ſuite trompé par de fauſſes ſignatures.

Je ne comprens pas comment les perſonnes d'eſprit qui ont été complices avec ſa Majeſté tres-Chrétienne du deſſein d'inonder tout ſon Roiaume des ſoldats pour faire abjurer les Huguenots, ont pû ſoutenir l'idée de cette afreuſe multiplicité de crimes enchainez queuë à queuë les uns aux autres à la ſuite

de

de cette éxécution. Ils ſont trop habiles pour n'y avoir pas ſongé, mais comment donc ont-ils fait pour ſe charger de toutes les brutalitez que commettroient les Dragons, de toutes les menteries dont ſe ſerviroient les Miſſionnaires, de toutes les hipocriſies de ceux qui ſucomberoient à la tentation, de toutes les communions, ſacriléges, & profanations de ſacremens qu'ils commettroient, de tous les ſoupirs, & gémiſſemens des conſiences tendres, de tous les déchiremens d'entrailles de ceux qui ſe verroient ſéparez de leurs biens & de leurs enfans, & en un mot de toutes les paſſions de haine, de reſſentiment, de vanité, d'inſulte, qui s'éleveroient reſpectivement dans les perſécutez & dans les perſécuteurs ? Dire aprés cela que Jeſus-Chrit eſt l'Auteur d'un pareil deſſein, & d'une contrainte ſi bien liée avec ce gros atirail de crimes, c'eſt en vérité blaſphêmer

le

le plus-criminellement du monde.

Mais prévenons ici quelques objections. On me pourra dire 1. que l'on n'a pas dû prévoir toutes ces suites, & que Jesus-Christ, qui a préveu les desordres que son Evangile a Causez dans le monde, n'a pas laissé de charger ses Apôtres de le prêcher à toutes nations. 2. Que la grande utilité qui en est arrivée à la vraïe Eglise rectifie tous ces desordres. 3. Qu'un Roi étant le maître dans son Roiaume & l'Exécuteur de ses loix peut punir comme bon lui semble ceux qui enfraignent les ordres qu'il publie, qu'on ait à se conformer à sa Réligion.

Je répons à la premiére dificulté qu'encore que les hommes n'aient pas une connoissance certaine de l'avenir, ils le conjecturent néanmoins à l'égard de certaines choses avec assez d'évidencé pour devoir régler sur cela leurs desseins & leurs projéts; de maniere que quand des con-

conjectures tres-probables & tout à fait aparentes leur aprenent qu'ils ſeront cauſe de beaucoup de crimes, en donnant de certains ordres, ils ſont tres-criminels s'ils les donnent. Or je ſoutiens que les perſécuteurs de France ſont dans le cas: il faudroit ignorer les choſes les plus manifeſtes pour ne ſavoir point que des gens de guerre logez chez des Héretiques avec ordre de les inquiéter, & de les ruïner juſques à ce qu'ils promettent de changer de Réligion, commettront cent inſolences, & cent violences, & feront ſucomber un tres-grand nombre de gens, c'eſt-à-dire qu'ils en feront des hipocrites & des profanateurs des Miſteres. Aiant vu la choſe tres-apparente, & moralement inévitable, ils n'ont pû faire ce qu'ils ont fait ſans ſe rendre tres-criminels, & ſi Jeſus-Chrit leur avoit commandé de le faire, il les auroït engagez à faire des crimes: il faut donc

donc qu'ils ſoient dans une erreur tres-dânable de croire qu'il leur ait ordonné de contraindre les héretiques à ſe faire Catholiques. On ne peut nier que l'une des qualitez qui rendent le Diable plus-odieux à Dieu eſt celle de tentateur : il faut donc qu'il péche griévement lors qu'il nous tente, encore qu'il ne voie que par conjecture le ſuccés de ſa tentation. Ainſi tout homme qui peut voir par conjecture qu'il extorquera des feintes abjurations, en tentant les gens par la crainte de la miſére, & d'une ſoldateſque inſolente, en a aſſez pour être un Tentateur tres-criminel. L'envoi des Apôtres pour la prédication de l'Evangile n'a rien de ſemblable, car ils ne devoient que prêcher, qu'inſtruire, que perſuader ; & c'eſt la choſe du monde la plus-innocente : ſi elle a irrité le monde, & l'a porté à cent excés, c'eſt uniquement la faute du monde ; l'Evangile n'en

à été

a été cauſe que par accident : il laiſſoit à un chacun qui ne voudroit pas l'embraſſer, ſes biens, ſa maiſon, ſes honneurs & ſa famille ; & ainſi il ne tentoit pas, à l'hipocriſie ; il n'éxigeoit point de ſes ſectateurs qu'ils mentiſſent, qu'ils batiſſent les opiniâtres ; il vouloit ſeulement qu'ils inſtruiſiſſent. On ne peut donc pas lui imputer ni les fautes des Convertiſſeurs, ni l'emportement des Païens : mais ici c'eſt tout le contraire ; on ordonne aux convertiſſeurs de maltraiter les gens, de diſſiper leurs biens, de leur ôter leurs enfans, de les mettre en priſon, &c. Ainſi les violences, des Convertiſſeurs ſont directement commandées, & la tentation de ſigner par hipocriſie eſt directement miſe devant les piez.

La 2. difficulté n'a pas beſoin de réponſe aprés ce qui a été dit ciderſſus, car chacun voit que ſi l'on juge d'une action par l'utilité qui en

en revient à l'Egliſe, nous n'avons plus de barriere qui ſépare le vice d'avec la vertu, & que la calomnie, le meurtre, l'adultere, & en général tout ce qui ſe peut concevoir de plus-atroce, deviendra une action pieuſe dés qu'elle ſera exploitée contre les Hétérodoxes. Vraiment voila de gens qui s'y entendent; on a fait diſparoître en peu de tems tous les Héretiques de France; donc tous les crimes des Dragons, & toutes les Profanations des Sacremens ſont devenuës de bonnes œuvres, *ſcelera ipſa nefaſque hâc mercede placent*, a-t-on dit autrefois pour flater Neron. Combien y a-t-il de François qui en diſent aujour-d'hui autant, puis que tout ce grand atirail de crimes a procuré à nôtre Invincible Monarque la gloire & le contentement de ne voir qu'une Réligion dans ſes Etats, il eſt juſte, beau & infiniment agréable qu'ils aient été commis, *ſcelera*

ipſa nefaſque hâc mercede placent. Il y a long-tems que l'on a dit dans la Communion Romaine qu'en contraignant les péres à être hipocrites on gagnoit du moins les enfans, maudite & déteſtable maxime ! Et ſi cela eſt pourquoi n'envoie-t-on pas des Corſaires enléver en pleine paix tous les enfans qu'ils pourront en Angleterre, en Turquie, en Gréce, en Suéde & en Hollande ? pourquoi a-t-on blâmé ceux qui ont voulu contraindre les Juifs à faire batiſer leurs enfans ? pourquoi ne feroit-on pas aſſaſſiner des Miniſtres qui empêchent par leurs prédications que l'Egliſe ne gagne des Païſans ignorans ? Oh dira-t-on nous n'y allons pas ainſi, nous n'en voulons point au ſang, nous nous contentons de la priſon & des amandes, & nous déteſtons les perſécuteurs à rouës & à gibets : pauvres gens vous étes dans une grande illuſion, & je vous montrerai en un

un autre lieu que dés qu'on autorise la contrainte quelle qu'elle soit, il n'y a pas de point fixe pour s'arrêter, & que les mêmes raisons qui prouvent qu'on peut mettre un homme en prison pour fait d'hérésie, prouvent encore mieux qu'on peut le pendre.

Reste la 3. objection qui est un lieu commun fort rebâtu par tous les flateurs François, gens de qui on peut dire sans aigreur, que l'esprit d'une basse flaterie & indigne de Chrétiens, indigne même de ces infames délateurs qui vivoient sous les 10 ou 12. prémiers Empereurs, les a tellement infatuez qu'ils n'ont aucun égard à ce qu'ils donnent sujét à toute l'Europe de les tourner en ridicules. Ils bercent tous les jours leur Prince de ces éloges qu'il n'a converti ses sujéts que par sa charité, & par la justice toute manifeste de ses Edits : si l'on veut savoir le sens de cela, c'est que si on

a emploié quelque rigueur ce n'a été que contre ceux qui avoient contrevenu aux Arrêts de ſa Majeſté, & nommement à la déclaration que l'on a faite dans chaque ville avant que de donner des billets aux ſoldats, que le Roi ne vouloit plus qu'une Réligion en ſon Roiaume, & qu'il feroit ſentir à ceux qui ne ſe conformeroient pas à ſa volonté les éfets de ſa puiſſance. Il a pû les condanner, dira-t-on, à l'éxil, à la perte des biens, de la liberté, de la faculté d'éxercer aucune charge ou métier, en cas qu'ils perſiſtaſſent dans leur héreſie: ils y ont perſiſté, n'eſt il pas bien juſte que les gens de guerre leur faſſent ſoufrir les peines encouruës par leur deſobéïſſance. Cette objection mérite d'autant plus d'être refutée, qu'il y a d'honnêtes gens ennemis de la perſécution, à ce qu'ils croient, & grands partiſans des immunitez de la conſience, qui diſent que les ſouverains

verains ne peuvent pas à la vérité châtier ceux d'entre leurs ſujéts qui ont une telle foi, mais qu'ils peuvent ſous certaines peines leur défendre d'en faire profeſſion publique, & s'ils le font, les châtier aprés cela non pas comme imbus de telles ou de telles opinions, mais comme infracteurs des loix. C'eſt venir pitoïablement s'échouër aprés un long circuit inutile au même écueil, où les autres vont directement.

Car s'il ne faloit pour être perſécuteur que punir les ſectateurs d'une Réligion avant que d'avoir publié des loix contre elle, il n'y auroit rien de plus-facile que de commettre les violences les plus-cruelles ſans être en façon du monde perſécuteur, il ne faudroit qu'avoir la patience de faire publier un édit enjoignant à toutes perſonnes de venir, par exemple, dans une certaine Egliſe aſſiſter au ſervice divin,

à peine de la corde, & aprés cette patience de peu de jours, on verroit ceux qui n'auroient pas assisté aux divins ofices, & on les pendroit comme rebelles. Or comme ce seroit se moquer du monde que de prétendre que ce ne seroit pas une persécution proprement ainsi nommée, il est facile de voir que les Edits préalablement publiez & enrégîtrez ne font rien à la question & n'empêchent pas qu'on ne violente la consience, & qu'on ne punisse tres-injustement.

Je souhaiterois que tous ces Ecrivains flateurs leussent un peu leur S. Thomas, ou du moins le Traité *de la Foi humaine* publié par les Jansenistes; ils y verroient au chap. 8. de la 1. partie, *qu'une loi qui n'est pas juste n'est pas une loi, & qu'elle ne participe à la force de la loi qu'autant qu'elle participe à la justice, ... qu'elle doit être possible selon la nature, nécessaire, utile, regarder l'utilité publique & non pas l'interét particulier,*

INSTITUTE OF MEDIAEVAL ST
ST. MICHAEL'S

culier, car comme disent ces Auteurs un peu plus bas, *il faut que les loix Ecclésiastiques tendent au bien particulier de ceux à qui elles sont imposées n'étant pas permis dans l'Eglise de faire un mal à des particuliers sous prétexte de procurer un bien au public.* Quoi qu'il en soit de ces conditions d'une loi, que je ne crois pas toûjours nécessaires afin qu'un particulier s'y soumette (car quand il ne s'agira que d'un interêt temporel, il fera sagement de se soumettre à une loi injuste) je dis selon la rémarque proposée ci-dessus dans le chapitre 4. que quand on veut prouver qu'un Prince châtie justement ses sujéts, il ne sufit pas d'alleguer en général qu'ils n'ont pas fait ce qu'il leur avoit commandé; il faut de plus que l'on montre qu'ils pouvoient faire en honneur & en consience ce qu'il leur avoit commandé, car si un Prince, méchant Poëte, s'avisoit de faire un Edit enjoignant à tous ses sujéts de déclarer au Grê-

fe de la paroiſſe qu'ils ſont perſuadez que les vers du Roi ſont beaux, à peine d'être condannez au banniſſement, & s'il ſe trouvoit pluſieurs ſujéts ſemblables à Philoxene qui ne peut jamais être aſſez diſſimulé pour loüer les Poëſies de Denis le Tiran, trouveroit-on juſte l'éxil de ces ſujéts? Cependant il ſeroit fondé ſur la deſobéïſſance d'un Edit. Trouveroit-on raiſonnables les amandes qu'on infligeroit à des gens qui refuſeroient de croire que la terre tourne, que les couleurs ne ſont pas dans les objéts, que les bêtes ſont des automates, aprés qu'un Roi auroit publié que tous ceux qui ne croiroient point ces 3. choſes ſeroient taxez à tant au profit du Fiſc. Ou bien trouveroit-on juſte qu'un Roi ordonnât ſous des peines éxécutables que tous ſes ſujéts aimaſſent l'étude, les parfums, les poiſſons, certaines fauſſes, qu'ils euſſent les yeux bleus, la barbe épaiſſe,

paiſſe, &c. Ne ſeroit-ce pas une Tirannie toute viſible que d'envoier vivre à diſcretion des Dragons chez un homme qui n'obéïroit pas à cette ſorte d'Edits? C'eſt donc une ignorance craſſe ou plûtôt une flaterie ridicule que de prétendre que les traitemens faits à ceux de la Réligion ſont juſtes, parce qu'ils ne ſe ſont pas conformez à l'ordre verbal qui leur étoit fait un peu avant la diſtribution des billets aux troupes, qu'ils euſſent à être de la Réligion du Roi, car pour d'Edit notifié & régîtré touchant cét ordre, je ne ſache pas qu'il y en ait eu avant l'expedition d'une partie du Roiaume, & j'ai déja dit que la révocation de l'Edit de Nantes donnoit un certain tems pour aviſer à ce qu'on auroit à faire, mais que ce n'a été qu'une tromperie la plus-groſſierement infidéle qui ſe ſoit vûë.

Puis donc que généralement parlant ce que les ſujéts ne ſe ſont pas

conformez à la volonté de leur Prince, ne prouve pas qu'ils ſoient juſtement punis des peines dont-il a ménacé les délinquans, il faut éxaminer en particulier à quelle ſorte de loix ils n'ont pas obéï lors qu'on veut conoître s'ils ſont avec juſtice ſoumis au pillage & à la diſcretion de la ſoldateſque. Or cét éxamen particulier nous feroit voir, ſi nous le faiſions, que les Edits pour l'inobſervation deſquels l'on pourroit prétendre que les Proteſtans François ont mérité d'être expoſez aux Dragons, ſont eſſentiellement injuſtes, & par conſequent les peines que l'on fait ſoufrir à ceux qui ne les ont pas éxécutez ſont injuſtes *ipſo facto* & par leur nature. On ne peut donc pas éluder par-là la force de mon argument, qui eſt (ce que je prouve par l'éxemple de la derniére perſécution de France) que Jeſus-Chrit n'a pas commandé de contraindre à ſuivre ſa Réligion, puis

que

que ce ſeroit un ordre qu'on ne pourroit éxécuter ſans une complication de pluſieurs crimes.

Pour montrer en peu de mots l'injuſtice de la déclaration verbale qui étoit faite aux Proteſtans, que le Roi ne vouloit plus qu'une Réligion dans ſon Roiaume, & que tous ceux qui ne ſe conformeroient pas à cette ſienne volonté éprouveroient les rigueurs de ſa juſtice; je ne m'amuſerai pas à citer l'Edit de Nantes, ni tant d'autres promeſſes ſolemnelles, car ce ne ſont que des bagatelles pour les Rois; promeſſes, ſermens, Edits, ce ne ſont que des pis aller dont ils ſe ſervent à propos, & qu'ils ſouflent comme des toiles d'araignée dés qu'ils en ont tiré quelque utilité; je remonte à ce raiſonnement primitif & eſſentiel.

Toute loi qui eſt faite par un homme qui n'a point droit de la faire & qui paſſe ſon pouvoir eſt in-

juſte, car comme dit Thomas d'Aquin, pour qu'une loi ſoit juſte, il faut entre autres choſes *que celui qui la fait ait l'autorité de la faire, & qu'il ne paſſe pas ſon pouvoir.*

Or eſt-il que toute loi qui oblige à agir contre ſa conſience eſt faite par un homme qui n'a point d'autorité de la faire & qui paſſe ſon pouvoir.

Donc toute telle-loi eſt injuſte.

Pour montrer la vérité de ma ſeconde propoſition, je n'ai qu'à dire que toute l'autorité des ſouverains vient ou de Dieu immédiatement, ou des hommes qui entrent en ſociété ſous certaines conditions.

Si elle vient de Dieu il eſt clair qu'elle ne s'étend pas juſqu'à pouvoir faire des loix qui engagent les ſujéts à agir contre leur conſience, car autrement il s'enſuivroit que Dieu pourroit conferer à l'homme le pouvoir d'ordonner la haine de Dieu

1 *Voiez le Traité de la Foi hum.* Ubi ſupra.

Dieu, ce qui eſt abſurde & néceſſairement impoſſible, la haine de Dieu étant un acte eſſentiellement méchant. Pour peu qu'on éxamine la choſe on verra que la conſience, par raport à chaque homme, eſt la voix & la loi de Dieu connuë & acceptée pour telle par celui qui a cette conſience, de ſorte que violer cette conſience eſt eſſentiellement croire que l'on viole la loi de Dieu; or faire une choſe que l'on croit être une deſobéïſſance à la loi de Dieu eſt eſſentiellement ou un acte de haine, ou un acte de mépris de Dieu, & cét acte eſt eſſentiellement méchant de l'aveu de tout le monde, donc c'eſt la même choſe, commander d'agir contre ſa conſience, & commander de haïr ou de mépriſer Dieu, de ſorte que Dieu ne pouvant pas conférer le pouvoir d'ordonner que l'on le haïſſe, ou mépriſe, il eſt évident qu'il ne peut pas conférer l'autorité de comman-

der qu'on agiſſe contre ſa conſience.

Par la même raiſon il eſt évident que jamais les hommes qui ont formé des ſociétez, & qui ont conſenti à dépoſer leur liberté entre les mains d'un ſouverain, n'ont prétendu lui donner droit ſur leur conſience; ce ſeroit une contradiction dans les termes, car pendant qu'un homme ne ſera pas fou à lier il ne conſentira point qu'on lui puiſſe faire commandement de haïr ſon Dieu, & de mépriſer ſes loix clairement & nettement ſignifiées à la conſience, & intimement gravées dans le cœur, & il eſt certain que lors qu'une troupe de gens s'engagent pour eux & pour leur poſtérité à être d'une certaine Réligion, ce n'eſt qu'en ſupoſant un peu trop légérement qu'eux & leur poſtérité auront toûjours la conſience telle qu'ils ſe la ſentent alors, car s'ils faiſoient réfléxion aux changemens

qui

qui arrivent dans le monde, & aux diferentes idées qui se succédent dans nôtre esprit, jamais ils ne feroient leur engagement que pour la consience en général, c'est-à-dire qu'ils diroient, nous promettons pour nous & pour nôtre postérité de ne nous départir jamais de la Réligion que nous croirons la meilleure, mais ils ne feroient pas tomber leur pacte sur tel ou tel article de foi, savent-ils si ce qui leur paroît vrai aujourd'hui le leur paroîtra d'ici à 30. ans, ou le paroîtra aux hommes d'un autre siécle? Ainsi ces engagemens sont nuls de toute nulité, & excédent le pouvoir de ceux qui les font, n'y aiant homme qui se puisse engager pour l'avenir, beaucoup moins engager les autres à croire ce qui ne leur paroîtra pas vrai. Puis donc que les Rois n'ont ni de Dieu, ni des hommes, le pouvoir de commander à leurs sujéts qu'ils agissent contre leur consien-

ce,

ce, il eſt manifeſte que tous les Edits qu'ils publient ſur cela ſont nuls de droit, & une pure uſurpation, & qu'ainſi les peines qu'ils y opoſent pour les contrevenans ſont injuſtes.

Je tire de-là une nouvelle preuve démonſtrative contre le ſens literal de la parabole, car s'il étoit vrai il donneroit droit aux Princes de faire des loix qui engageaſſent leurs ſujéts à profeſſer une Réligion contre les lumiéres de la conſience ; ce qui ſeroit la même choſe que donner aux Rois la faculté d'établir des loix pour la haine & pour le mépris de Dieu dans tous leurs Etats ; ce qui étant de la plus-outrée impiété il s'enſuit que ces paroles *Contrain-les d'entrer* ne ſignifient pas ce que l'on prétend, puis que ſi elles le ſignifioient ce ſeroit ſur tout aux Princes qu'elles ſeroient adreſſées, afin que d'abord ils fiſſent des loix ſévéres contre les autres Réligions,

& qu'en ſuite ils infligeaſſent les peines portées par ces loix à quiconque les enfraindroit.

J'éxaminerai ailleurs l'illuſion de ceux qui diſent que les Princes ne prétendent pas faire des loix contre la conſience, mais faire changer de conſience aux gens par les ménaces & par les peines temporelles; mais je dirai par avance que s'ils peuvent faire cela ce n'eſt nullement en vertu de la parabole, c'eſt par des raiſons de politique, lors qu'une ſecte leur eſt juſtement odieuſe par raport au bien public, & en ce cas-là s'ils croïent que ſon peu d'atachement pour la patrie vienne de ſa Réligion, & qu'ils voient que les moïens naturels & légitimes de la convertir qui ſont les conférences amiables, les livres, les inſtructions familiéres, ne la convertiſſent pas, ils peuvent, le jugeant néceſſaire raiſonnablement au répos de leur Eſtat, leur ordonner d'aller démeurer ailleurs

& d'y transporter seurement leurs biens & leurs familles ; mais de faire comme en France où on n'a voulu ni soufrir qu'on sortit du païs avec ses biens, ni sans ses biens, ni qu'on y démeurât sans éxercice public, priant Dieu à sa maniere dans sa chambre, mais où on a voulu néceſſairement l'une ou l'autre de ces 2. choſes, ou que l'on allât à la Meſſe, ou que l'on fût mangé juſqu'aux os par des ſoldats, & tourmenté à petit feu en milke maniéres, c'eſt ce qui ne ſe ſauroit excuſer, & qui rencherit ſur les plus-injuſtes violences dont on ait mémoire.

Demandons un peu à ces gens qui nous vienent dire que puis que le Roi de France ne fait qu'infliger les peines dont il a menacé les infracteurs de ſes Edits, on ne doit pas l'acuſer d'injuſtice, mais ſe reconnoître coupable d'opiniâtreté, & de deſobéïſſance à ſon légitime Prince ; demandons leur dis-je, ſi

ce n'eſt pas établir que toutes peines ſont juſtement infligées lors que ceux qui les ſoufrent ont deſobéï aux loix du Roi, car s'il n'y avoit que quelques peines qui fuſſent juſtes, leur réponſe ſeroit illuſoire, elle nous laiſſeroit l'embarras de diſcuter en particulier ſi les peines des Huguenots ſont du nombre des peines juſtes, & ainſi ce ne ſeroit que rentrer dans la diſpute du fond: il faut dont s'ils veulent répondre quelque choſe qui vaille qu'ils ſe ſervent d'une propoſition univerſelle; mais en ce cas-là que deviendroit le ſuplice des enfans Hebreux qui furent jettez dans la fournaiſe de Babilone? Ne faudroit-il pas dire qu'il fût juſte, n'en avoient-ils pas été menacez par édit public s'ils ne ſe mettoient à genoux devant la ſtatuë du Roi? Demandons encore à ces Meſſieurs ce qu'ils penſeroient ſi Louis le Grand ordonnoit par un Edit que tous

tous ſes ſujéts s'agenoüillaſſent devant la ſtatuë que le Duc de la Feuillade lui a fait dreſſer. Je n'éxamine point ici les conjectures de certains eſprits oiſifs qui diſent que ſi les choſes alloient du train qu'elles vont encore 15. ou 20. ans, il arriveroit de 3. choſes l'une ou que la Cour de France ordonneroit un culte public à cette ſtatuë, ou que ſi la Cour ne le faiſoit pas, le peuple s'y porteroit de lui même, ou que ſi le peuple ne le faiſoit pas, le Clergé commenceroit le branle par ſes proceſſions, & par ſes Apoſtrophes de Chaire; il en ſera tout ce qu'il plaira à Dieu, & je ſuis aſſez ocupé du préſent pour ne ſonger pas à toutes ces ſpéculations creuſes de l'avenir;

Prudens [1] futuri temporis exitum
Caliginoſa nocte premit Deus:
Ridetque ſi mortalis ultra
Fas trepidat: quod adeſt, memento
Com-

1 *Horat. od. 29. l. 3.*

Componere æquus, cætera fluminis
Ritu feruntur.

Mais je demande ſi cela arrivoit, je veux dire ſi le Roi ordonnoit qu'on invoquât ſa ſtatuë, qu'on l'encenſât, qu'on ſe proſternât devant, à peine d'une amende arbitraire, ou de châtiment corporel, les Catoliques de France qui réfuſeroient de le faire (je ne doute pas qu'il ne s'en trouvât ſur tout parmi les Laïques) ne ſeroient-ils pas mis à l'amande tres-injuſtement, & châtiez criminellement? Ni Maimbourg, ni Varillas, ni Ferrand, n'oſeroient dire aujourd'hui le contraire.

On parle de Baſilide grand Duc de Moſcovie qui faiſoit des loix les plus-dures & qui y apoſoit la peine de mort pour les contrevenans; il commandoit à ſes ſujéts de traverſer en hiver les rivieres à demi glacées, de s'enſevelir tous nuds dans la neige, de ſauter dans les braſiers ardens, de lui porter à ſon lever quand

il

il geloit à pierres fendre un verre de leur süeur, un milier de puces de conte fait, tant de grenouilles, & de rossignols. C'étoit la plus-énorme tirannie du monde; cependant à le bien prendre il ne commandoit pas des choses plus-impossibles que l'est à certaines gens de croire ceci ou cela en matiere de Réligion. Ils süeroient plûtôt au milieu des neiges, ils tireroient plûtôt de leur chair & de leur os du vin & de l'huile, que de leur ame une telle ou une telle afirmation. J'avouë que la dificulté n'est pas à beaucoup prés si considérable pour la langue & pour la main, car on peut dire aisément de bouche & signer de sa main qu'on croit ceci ou cela, & faire toutes les postures du corps qu'un convertisseur exige, mais ce n'est point ce qu'un Roi qui conserve du moins les aparences de la Réligion doit exiger en 1. instance. Il ne doit point ordonner

que

que l'on parle ou que l'on ſigne qu'aprés que l'ame a changé interieurement, c'eſt donc ce changement interieur, ces afirmations & ces negations de l'ame qu'un Roi qui fait des loix pour la converſion de ſes ſujéts, leur doit commander, or c'eſt ce que je dis auſſi impoſſible & plus même que la ſüeur qu'éxigeoit le grand Duc de Moſcovie, car pour peu qu'on ſache que nous ne croions les choſes que quand elles nous paroiſſent vraies, & qu'il ne dépend pas de nous qu'elles nous paroiſſent vraies, non plus qu'il ne dépend pas de nous qu'elles nous paroiſſent blanches ou noires, on verra qu'il eſt plus-facile de trouver des puces & de la ſüeur en hiver, que d'afirmer mentalement ceci ou cela quand on eſt ſtilé à voir d'abord les raiſons qui nous portent à le nier, & qu'on eſt acoûtumé à prendre cette négative pour le ſervice du vrai Dieu, & qu'on a l'eſprit pré-

prévenu d'une fraieur réligieuſe contre les raiſons qui portent à afirmer. Je ſai bien que l'eſprit ſe laiſſe quelquefois corrompre par le cœur, & que dans les choſes douteuſes les paſſions & la cupidité peuvent faire afirmer à l'ame ce qui lui paroit encore confus, mais cela même ſeroit une horrible perverſité de vouloir qu'un homme choiſit une Réligion en ſéduiſant lui même ſon eſprit, & de plus cette ſéduction eſt peu poſſible à l'égard de certains dogmes qu'on eſt acoûtumé d'enviſager comme abſurdes & contradictoires, par éxemple qu'il faut manger ſon Dieu, que les rats le mangent quelquefois, qu'un corps d'homme eſt en mille lieux à la fois ſans y remplir aucun eſpace. Bref comme il ne dépend pas de nos paſſions que la neige nous paroiſſe noire, mais qu'il faudroit pour cela ou qu'on la noircît, ou qu'on nous mît dans un certain poſte & avec de certains

tains yeux qui causassent dans nôtre cerveau les mêmes modifications que les objéts noirs, il faut pour nous faire afirmer ce que nous nions, qu'on le rende vrai à nôtre égard, ce qui supose une certaine proportion entre les objéts & nos facultez laquelle n'est pas en nôtre puissance toûjours.

Aions des exemples moins odieux que celui de Nabuchodonozor, & de Basilide. Que diroit-on si Alphonse Roi de Castille avoit envoié des soldats par tous les bourgs, villes, & vilages de son Roïaume pour déclarer que sa volonté étoit que tout le monde fût de son opinion à l'égard du nombre des cieux, des Epicicles, des Cristalins, &c. & qu'à moins qu'on ne signât qu'on le croïoit, on se verroit acablé de gens de guerre? Que diroit-on si le Pape [1] Adrien six qui aimoit extrémement le Merlus, & qui avoit

1 *Jovius de piscib.*

même inſpiré ce goût aux Courtiſans, de ſorte que ce poiſſon aſſez méchant d'ailleurs encherit ſous ce Pontificat à la grande riſée de toutes les poiſſonniéres, ſe fût aviſé d'ordonner, non pas entant que Pape, mais comme ſouverain de l'Etat Eccléſiaſtique, que deſormais chacun eût à ſe conformer à ſon goût, à peine d'une groſſe amande, de priſon, ou de logement de ſoldats? Il n'y a point d'homme raiſonnable qui ne trouvât cette conduite ridicule & tirannique. Cependant à tout bien prendre elle ne le ſeroit pas tant, que ſi l'on diſoit dans un païs où il y a pluſieurs Réligions, nous voulons & ordonnons que deſormais chacun déclare qu'il a ſur la Réligion les mêmes ſentimens que la Cour, à peine pour ceux qui ne l'avoüeront pas, de la priſon, ou de la confiſcation de tous ſes biens: je dis que cette conduite ſeroit pire que l'autre car il eſt plus-

dificile de croire à un Proteſtant que Jeſus-Chrit eſt préſent ſelon ſon humanité dans tous les lieux où l'on célébre la Meſſe, que de croire le Siſtéme d'Alphonſe, & il eſt plus-facile d'acoûtumer ſon palais à certaines viandes, que ſon eſprit à certaines opinions, & ſur tout lors que l'on ſe trouve fortement perſuadé qu'elles expoſent à la danation éternelle. Tout honnête homme, bon Catolique Romain avoüera s'il s'éxamine qu'il auroit beaucoup plus de peine à s'acoûtumer aux méchans ragoûts des Tartares, ou à croire toutes les viſions d'Ariſtote, & de Deſcartes, qu'à croire qu'il eſt impie d'invoquer les ſaints, ce qu'on l'obligeroit de ſigner ici ſi l'on y traitoit les Papiſtes comme l'on a traité les Réformez en France. Arriere donc d'ici ces méchans ou ces ignorans Téologiens qui diſent que les Rois peuvent commander à leurs ſujéts d'avoir une telle

ou une telle Réligion. Tout ce qu'ils peuvent, c'eſt de commander qu'on éxamine, qu'on étudie une Réligion, mais auſſi il eſt abſurde à un Roi de commander que ce qui lui paroît vrai le paroiſſe auſſi à ſes ſujéts, que de commander qu'ils aient le viſage fait comme lui, ou le même temperament que lui. Grotius a cité 2. beaux paſſages d'Origéne & de S. Chriſoſtome qui montrent que de toutes les coûtumes il n'y en a point de plus-dificiles à quiter que celles des dogmes de Réligion. *De jure belli & pac. l. 2. cap. 20. art. 50.* Il cite là même Galien diſant qu'il n'y a point de gale plus-malaïſée à guérir que les préjugez de ſecte.

Chapitre. VII.

Sixiéme Refutation du ſens literal, par la raiſon qu'il ôte à la Réligion Chrétienne un fort argument dont elle ſe ſert contre le Mahométiſme.

CE Chapitre ſera beaucoup plus-court que les précedens, parce qu'il y a un Docteur de Sorbonne nommé Mr. Dirois qui a fait depuis peu d'années un livre intitulé *preuves & préjugez pour la Réligion Chrétienne* où il montre amplement & par de bonnes raiſons la fauſſeté des Réligions Idolâtres, & de la Mahométane en leur donnant entre-autres caracteres celui de perſécuter, & d'éxiger des profeſſions à vive force, à quoi il opoſe la maniére douce, pacifique, enſanglantée de perſécution paſſive, & non d'active dont le Chriſtianiſme s'eſt établi. C'eſt par-là que nous diſſipons la chicane que nous font les libertins

quand nous leur propoſons comme une preuve de la divinité de la Réligion Chrétienne les grands progrez qu'elle a faits au long & au large en peu de tems. Ils nous répondent que ſi cette preuve étoit bonne, la Réligion de Mahomet le ſeroit auſſi, parce qu'en peu de tems elle s'eſt répanduë dans une infinité de païs, mais nous repliquons que cela n'eſt pas étonnant, parce que Mahomet & ſes ſectateurs ſe ſont ſervis de la contrainte, au lieu que les Chrétiens n'ont opoſé au paganiſme que leur conſtance à ſoufrir. Il n'y a rien qui ne ſoit tres-raiſonnable & tres-fort de la part des Chrétiens dans cette diſpute, mais ſi une fois il étoit prouvé que Jeſus-Chrit a commandé la contrainte, il n'y auroit rien de plus-pitoïable que cette ataque que nouz ferions aux Mahometans, d'où j'argumente ainſi.

Un ſens literal qui ôte à la Réligion

gion Chrétienne une forte preuve contre les fauſſes Réligions, eſt faux,

Or tel eſt le ſens literal de ces paroles *Contrain-les d'entrer*,

Donc il eſt faux.

Que pourrez vous dire contre les violences des Païens, & des Sarrazins? Leur irez vous faire honte comme fait Mr. Dirois de ce *qu'une adoration forcée, une hipocriſie évidente, un culte notoirement contre la conſience, pour obéïr aux hommes, paſſent parmi-eux pour des actes de piété & de Réligion?* Leur direz vous *que leurs Dieux & leurs adorateurs ne demandent qu'autant de Réligion qu'il en faut pour detruire la véritable, puis qu'ils ſont auſſi ſatisfaits d'une adoration forcée que d'une ſincére?* Mais ne voiez-vous pas qu'on ſe moquera de vous, & qu'on vous renverra en France chercher la réponſe à vos queſtions? Ne voiez-vous pas qu'on vous répondra qu'ils n'ont fait que ce que Je-

ſus-Chrit a commandé ſi expreſſément, & au lieu de vous laiſſer prétendre que ſes premiers Diciples ſont plus à loüer que ceux de Mahomet, qu'on répondra au contraire que ceux-ci ont beaucoup mieux fait leur devoir, n'aiant point perdu de tems à ſe ſervir d'une voie commandée de Dieu, courte, & éficace. On vous dira que les Chrétiens des 3. premiers ſiécles ont été ou des contempteurs puniſſables des ordres de Jeſus-Chrit, ou des lâches & des poltrons qui n'ont oſé faire ce qui leur étoit commandé, ou des gens ſemples & bêtes qui ne connoiſſoient pas la centiéme partie de leurs droits, au lieu que les Mahométans y ont été d'abord tres-inſtruits, & les ont fait valoir en braves gens, fort zélez pour obéïr à une loi qui ne peut-être que juſte puis que nous ſommes contraints d'avoüer qu'elle eſt émanée de Jeſus-Chrit. Et pour ce qui eſt de

leurs

leurs grands progrez, si d'un côté nous en diminuons le mérite à cause des forces qu'ils ont euës en main, ils le reléveront de l'autre en disant que Dieu a béni visiblement le zéle & le courage avec lequel ils ont établi sans perdre tems la divine Réligion de son Prophéte par les voies que nous avoüons nous-mêmes être tres-saintes & commandées expressément de Dieu.

Chapitre. VIII.

Septiéme Refutation du sens literal, par la raison qu'il a été inconnu aux Péres pendant une longue suite d'années.

Cette preuve seroit forte contre ceux de l'Eglise Romaine, si c'étoient des gens qui eussent des pricipes fixes, mais ce sont des Protées qui s'échapent par mille tours de soupleſſe, & sous toute sorte de Métamorphoses, quand on croit les tenir. Ils disent en toute autre ren-

contre que lors qu'on eſt en diſpute ſur le ſens de quelque paſſage, il faut conſulter la tradition, & s'en tenir à l'explication des Péres, de ſorte que quelque raiſonnable que ſoit une explication de l'Ecriture, ſi elle eſt nouvelle, ils diſent qu'elle ne vaut rien, qu'elle vient trop tard, & qu'il y a preſcription contre. A bien raiſonner ſur ce fondement, il auroit falu rejetter dans le ſiécle de Théodoſe & de S. Auguſtin toutes les preuves qu'on tiroit de l'Evangile en faveur des violences, puis que c'étoit lui donner un ſens tout à fait nouveau, qui venoit trop tard, & contre lequel il y avoit preſcription. Mais nos Adverſaires ne ſont pas pour s'étonner de ſi peu de choſe, ils diront que la véritable autorité des Péres n'eſt pas lors qu'ils ſont partagez ſur quelque doctrine, mais lors qu'ils s'acordent unanimement, & qu'ainſi les grandes lumiéres du 4. ſiécle

cle n'aiant pas consenti aux sentimens précédens quant à la persécution, les plus-anciens Péres ne font pas un bon préjugé pour l'opinion que je soutiens. Quand on les presse en leur disant qu'il n'y a rien en quoi tous les Péres s'acordent, ils ont d'autres tours d'anguille pour s'échaper, & n'ont nulle honte de soutenir le sens literal, quoi que de leur propre aveu, le consentement unanime des Péres, marque nécessaire devérité ne lui convienne pas. Cela ne m'empêche point de raisonner en cette maniere.

Il n'y a pas aparence que si Jesus-Chrit avoit ordonné de faire des Chrétiens par force, les Péres des 3. premiers siécles eussent raisonné comme tres-persuadez que la contrainte est une chose tres-opposée à la Réligion, car en fait de Morale Evangélique, de préceptes, ou de conseils (si l'on veut) de Jesus-Chrit

il n'y a point de gens qui aient été mieux éclairez qu'eux ſur le ſens de l'Ecriture, & ſi Dieu leur avoit caché le ſens d'un précepte auſſi important juſques au point qu'ils euſſent raiſonné comme croiant qu'un tel précepte ſeroit impie, il n'y a perſonne qui ne dût être choqué & ſcandaliſé de cela. Je dis donc encore un coup qu'il eſt contre toutes les aparences de la vérité & de la raiſon que Jeſus-Chrit ait commandé de forcer les Juifs & les Infidéles à ſe faire batiſer, & que cependant les Apôtres ou n'aient pas compris cela, ou que l'aiant compris, ils n'aient pas averti leurs principaux Diciples, d'être reſervez à condanner les violences, depeur qu'en les condannant en général, ils ne prononçaſſent une héreſie, & ne donnaſſent un cruël démenti à Jéſus-Chrit, & ne fourniſſent même des armes pour un jour avenir à ceux que les Chrétiens violenteroient,

roient, & qui pourroient s'écrier à l'énorme contradiction qu'ils verroient entre le 1. Christianisme & le suivant. C'étoit le moins qu'on devoit atendre des Apôtres & de leurs prémiers Diciples, les plus-seurs Dépositaires de la Tradition: s'il n'étoit pas à propos & de la prudence d'éxécuter l'ordre de Jesus-Chrit en contraignant d'entrer au commencement, du moins faloit-il avertir qu'un jour viendroit, où cela se pourroit pratiquer fort-saintement, & qu'ainsi on eût à se ménager dans cette matiere, & à ne pas traiter généralement cette conduite de marque de fausseté. Cependant c'est ce qu'ont fait les Péres & de la maniere la plus-forte, même dans le 4. siécle lors que les Arriens se mirent à persécuter. *Cela seul*, dit S. Athanase, *est une preuve manifeste qu'ils n'ont ni piété ni crainte de Dieu.* [1] *C'est le propre de la piété* (dit-il)

1 *Epist. ad solit.*

non de contraindre mais de persuader à l'imitation du Seigneur QUI NE CONTRAIGNANT PERSONNE *laissoit à la volonté d'un chacun de le suivre : pour le Diable comme il n'a rien de véritable il vient avec des haches & des coignées rompre les portes de ceux qui le reçoivent, mais nôtre Sauveur est si débonnaire qu'il enseigne bien à la vérité en disant*, si quelcun veut venir aprés moi, & celui qui voudra être mon Diciple, *mais ne* CONTRAINT *aucun en venant vers nous, heurtant plûtôt & disant*, ma sœur, mon épouse ouvre moi, *& entre quand on lui ouvre & se retire quand on tarde & que l'on ne lui veut ouvrir, parce que ce n'est pas* (Remarquez bien ces paroles Messieurs du conseil de conscience de Louis XIV. Roi tres-Chrétien de France & de Navarre) AVEC LES EPEES, ET LES DARDS, NI AVEC SOLDATS ET MAIN ARMEE QUE S'ANNONCE LA VERITE MAIS PAR PERSUASION ET CONSEIL. N'est-ce pas une preuve

ve évidente que les Apôtres n'avoient rien dit de ce prétendu miſtére de perſécution contenu dans la parabole, & que Jeſus-Chrit a ſouhaité non ſeulement qu'il demeurât inconnu aux prémiers ſiécles du Chriſtianiſme, mais auſſi qu'il a trouvé bon qu'il y fût condanné & flétri d'ignominie comme une impiété cruëlle & d'abolique, ce qui paroîtroit abſurde ſi l'on ſupoſoit qu'il eût éfectivement commandé les perſécutions, car comment comprendre qu'il ait ſoufert qu'un point de Morale de cette conſéquence ait été foudroié & anatématiſé par la plus-ſainte & la plus-pure partie du Chriſtianiſme pendant tres-long-tems, & qu'on ſe ſoit ſervi de ces anatémes pour refuter les ennemis de la vérité, en ſoutenant que Jeſus-Chrit avoit enſeigné à ſes Diciples de ne contraindre perſonne. Non ſeulement on a dit cela avant que les Empereurs Chré-

Chrétiens se fussent servis de la violence, mais aussi long-tems aprés. Nôtre [1] vénérable Bede en parlant du Roi Ethelrede sous lequel le Pape S. Grégoire envoia le moine Augustin & quelques autres pour convertir nôtre Ile, dit expressément que ce Roi s'étant converti à la foi Chrétienne, *ne contraignit aucun de ses sujets à l'imiter, se contentant de témoigner plus d'amitié à ceux qui se faisoient Chrétiens, car il avoit apris*, dit-il, *de ses Docteurs & des Auteurs de son salut que le service de Jesus-Christ doit être volontaire & non contraint.* Cette notion, savoir que Jesus-Christ n'a ordonné que la persuasion, l'instruction, le service volontaire, & nullement la violence, est si fortement gravée dans nos esprits, qu'on la débite comme indubitable dés qu'on ne songe

1 Ut nullum tamen cogeret ad Christianismum, sed tantummodo credentes arctiori dilectione quasi concives Regni cœlestis amplecteretur, didicerat enim & à Doctoribus auctoribusque suæ salutis servitium Christi voluntarium non coactitium debere esse. *Beda l. 1. c. 26.*

ſonge plus-actuellement à flater ou à ne pas irriter les Princes qui perſécutent, ou qu'on ne prend pas pour ſujet d'un livre de juſtifier les perſécutions. Tous les jours on imprime en France des livres où cette notion ſe trouve exprimée, ce qui fait un ridicule prodigieux pour les Ecrivains Papiſtes de cette nation, car quelquefois dans les mêmes livres où ils diſent qu'il eſt licite de contraindre, aiant actuellement en vuë les dragonneries qui ont ravagé les Proteſtans, il leur échape de dire que l'Evangile n'eſt qu'une loi de douceur, & qui ne demande que des ofrandes volontaires; c'eſt qu'ils perdent de vuë pour ce moment leur fin principale d'éxcuſer & de flater, & qu'alors les notions du cœur & de l'eſprit ſe produiſent d'elles mêmes. Joint qu'ils nïent que leur Roi ſe ſoit ſervi de violence, en quoi ils ſemblent convenir de la fauſſeté du ſens literal.

Je

Je ne raporte pas les paſſages des Péres qui condannent en général les perſécutions & les violences que l'on éxerce en matiere de foi : ils ſont connus de tout le monde. Grotius [1] en a cité quelques-uns, & les François mêmes gagez pour faire les Apologies des perſécuteurs ne diſſimulent pas ces autoritez des Péres, comme on l'a pû voir dans le livre d'un Avocat nommé Ferrand.

Chapitre IX.

Huitiéme Refutation du ſens literal, par la raiſon qu'il rend vaines les plaintes des prémiers Chrétiens contre les perſécutions paiennes.

LA preuve contenuë dans le Chapitre précédent ne me ſemble pas à beaucoup prés auſſi forte que quelques-unes des autres, quoi que priſe *ad hominem* elle puiſſe jetter dans quelque embarras ceux qui ne

1 Ubi ſupra.

ne nous parlent que de tradition, & de voie de prescription. Quoi qu'il en soit elle a beaucoup de connexité avec celle-ci, & c'est pour cela que je serai moins long dans ce chapitre sur le principal de cette preuve que sur ses accessoires. Voici mon coup

Un sens literal qui rend vaines les plaintes des premiers Chrétiens contre leurs persécuteurs est faux

Or tel est le sens literal de ces paroles, *Contrain-les d'entrer*

Donc il est faux

Je prouve la *Mineure* en cette maniere. Je supose que les Chrétiens aient envoié des Députez à la Cour présenter leurs Apologies, & se plaindre de ce qu'on les exiloit, empriſonnoit, livroit aux bêtes, suplicioit. Je supose que le sens literal en question fût connu aux Chrétiens & aux Païens, aiant été lû des uns & des autres dans l'Evangile de S. Luc, dont les Païens avoient con-

connoissance s'ils voulоient. Je suppose encore qu'un Commissaire de l'Empereur soit entré en conférence avec ces Députez Chrétiens & qu'aiant sçû le sujet de leurs plaintes, il leur ait dit, *Messieurs dequoi vous plaignez-vous : on vous traite comme vous nous traiteries si vous étiez à nôtre place : ainsi vous devez aprouver nôtre prudence, & vous plaindre du tems & non pas de nous. Le tems ne vous est pas favorable, nous sommes les plus-forts : la prudence veut que nous ne manquions pas aux occasions que la fortune nous donne de fouler aux piez une secte qui en veut non seulement à nos temples & à nos dieux, mais aussi à nos vies, & à nos consciences. Vôtre Dieu vous a commandé expressément de contraindre à le suivre tout venant ; que feriez-vous donc si vous aviez la force en main que faire mourir tous ceux qui ne pourroient pas se resoudre à trahir les lumiéres de leur conscience pour adorer vôtre Dieu crucifié ?* Il faudroit répondre à cela si l'on étoit tant soit peu sincére, & selon les

sentimens que je refute. *Il est vrai, Monseigneur, que si nous étions les plus-forts nous ne laisserions personne au monde qui ne se fit batiser ; mais en cela paroîtroit nôtre charité pour le prochain ; nous voions qu'on se danne éternellement si l'on ne suit nôtre Réligion, nous serions donc bien cruëls de n'emploier pas la contrainte. Mais nous ne ferions pas cela cruëllement comme font les Païens envers nous : nous ferions perdre des procés, à ceux qui ne voudroient pas se convertir, nous leur ferions des chicanes, nous les empêcherions d'avoir des assemblées de Réligion, & si cela ne leur rendoit pas la vie assez triste, nous envoierions des soldats chez eux qui les ruïneroient, qui les batroient ; nous les empêcherions de s'enfuïr. Si nous les attrapions fuïans nous les enverrions aux Galéres, nous mettrions les femmes & les enfans en sequestre, en un mot il ne leur resteroit que l'un de ces 2. partis à prendre, ou de traîner leur vie dans la misere d'un cachot, ou de se faire batiser : mais pour les tüer, ja à Dieu ne plaise ; peut-être que quelquefois les soldats outrepas-*

paſſant l'ordre leur donneroient tant de coups qu'ils en mourroient, mais cela ſeroit rare, & peu aprouvé. On voit que bien loin d'empoiſonner la réponſe je la reduis aux termes les plus-honnêtes & les plus-modérez que nos Adverſaires puiſſent ſouhaiter, puis que je la dreſſe ſur le plan de la perſécution de France, le modéle ſelon eux le plus-régulier & le plus-Chrétien qui s'étoit vû encore de la contrainte Evangélique. Il ne tiendroit qu'à moi de régler cette réponſe ſur l'Inquiſition, ſur les Croiſades de S. Dominique, ſur les Buchers de la Reine Marie, ſur les Maſſacres de Cabrieres & de Merindol, & des Valées de Piémont, ſur les ſuplices de François I. & de Henri II, & ſur la S. Bartelemi, mais j'adoucis les choſes autant qu'il m'eſt poſſible. Voions ce que repliqueroit le Miniſtre de l'Empereur Païen.

Sans mentir Meſſieurs, (diroit-il ſans doute) vous étes d'admirables gens;

gens ; vous contez pour une grande charité de ne faire pas mourir tout d'un coup, mais de rendre un homme miſérable pour fort-long-tems ſoit qu'il ſe reſolve à pourrir dans un cachot, ſoit qu'il ait la foibleſſe de faire ſemblant de croire ce que ſa conſience lui montre comme une impiété déteſtable. Allez Allez Meſſieurs, outre que cette prétenduë charité ne vous empêcheroit pas de faire comme nous faiſons, c'eſt-à-dire d'inventer de cruëls ſuplices lors que vous jugeriez que le tems & les lieux le demanderoient (car vôtre Maître ne vous commande qu'en général de contraindre, & c'eſt à vous à choiſir la maniere de contrainte que vous croiez la meilleure, celle des chicanes, & des logemens de ſoldats quand vous la croiez plus-propre que les Maſſacres & que les inventions les plus-exquiſes des Bourreaux & ceci quand vous le croiez plus-utile que

les

les amandes, les chicanes & l'insolence de la soldatesque) Outre cela dis-je, je vous trouve droles de vous glorifier d'une rusée Politique qui est la vraie cause pourquoi vous n'en voulez pas au sang de vos sujéts ; c'est que vous étes bien aises de n'en diminuer pas le nombre afin d'être toûjours puissans temporel'ement, & de vous vanter d'avoir plus fait sans suplices que les autres par les suplices. Prenez le comme il vous plaira ; nous ne seront pas assez sots si nous pouvons l'empêcher pour vous laisser venir à l'état où vous feriez tant de desordres ; résolvez-vous donc à soufrir ; L'Empereur mon Maître doit ce sacrifice au repos public de son siécle & de toute la posterité, dont vous seriez le fleau.

La vraisemblance ne soufre pas que je fasse encore parler ces Députez, car aprés la réponse que je leur ai fait faire, il n'y a pas aparence qu'on les

les eût laiſſez long-tems en liberté, néanmoins pour mieux donner à entendre à mon Lecteur ce que je veux lui prouver, je ſupoſe encore cette duplique aux Députez.

Monſeigneur pardonnez-nous s'il vous plaît, ſi nous vous diſons que nôtre ſainte doctrine vous a été déguiſée par nos ennemis; ce n'eſt que par accident & avec le plus-grand déplaiſir du monde que nous en viendrions à la violence. Nous tâcherions d'abord par nos inſtructions de perſuader nos véritez, nous nous ſervirions des voies les plus-douces & les plus-careſſantes, mais ſi nous avions le malheur de rencontrer des eſprits malicieux & obſtinez qui ſe roidiſſent contre les lumiéres de la vérité que nous ferions briller à leur eſprit, alors malgré nous, mais par une charitable *mordacité*, nous leur ferions faire par force ce qu'ils n'auroient pas fait volontairement, & nous aurions

même la charité de n'éxiger pas d'eux qu'ils avoüaſſent qu'ils ſignent par force ; ce ſeroit un monument de honte pour eux & pour leurs enfans & pour nous auſſi, nous les obligerions de ſigner qu'ils font tout cela volontairement. Au reſte, Monſeigneur, il ne s'enſuit pas de ce que nous avons le droit de contraindre que vous l'aiez auſſi : nous parlons pour la vérité & à cauſe de cela il nous eſt permis de faire violence aux gens, mais les fauſſes Réligions ne poſſedent pas ce privilege : ce qu'elles font eſt une crüauté barbare, ce que nous faiſons eſt tout divin, & une ſainte charité.

Si j'ai choqué la vrai-ſemblance en ſupoſant que ces Députez auroient été admis à la duplique, je la choquerois beaucoup plus ſi je ſupoſois que le Miniſtre de l'Empereur tripliqueroit à cela autrement que par cent coups d'étriviere qu'il feroit donner par ſes Eſtafiers aux Députez,

putez, ſans préjudice de l'Amphiteâtre où il les enverroit perir au premier jour. Néanmoins ſupoſons qu'il ſeroit aſſez flegmatique pour ne ſe mettre pas en colére d'oüir tant d'abſurditez ; ſupoſons le dis-je, pour mieux conduire le Lecteur où nous le voulons faire aler. Il n'y a point de doute qu'il leur diroit en ce cas-là.

Mes bonnes gens vos maximes n'ont que ce defaut qu'elles ſont mal apliquées ; il n'y a que la Réligion de mon Maître qui puiſſe parler ainſi parce qu'elle eſt la véritable : Je vous promets de ſa part qu'il ne maltraitera que les opiniâtres d'entre vous ; faitez-vous inſtruire & convertiſſez-vous ; vous éprouverez les éfets de ſa clémence ; mais autrement vôtre opiniâtreté armera juſtement ſon bras & avec juſtice, au lieu que ſi vous uſiez de violence contre la Réligion établie depuis ſi long-tems vous

tomberiez dans une injuſtice éfroiable.

Un homme ennemi de toute perſécution & qui auroit quelque habitude avec l'eſprit de raiſonnement, pourroit ajoûter ce qui ſuit en s'adreſſant à ces Députez.

Au reſte ce que vous dites me paroît rare, que ce n'eſt que par accident que vous feriez de la peine, car puis que vôtre Maître vous ordonne de contraindre les gens de vive force à entrer dans ſon parti, il faut que vôtre but ſoit non ſeulement de faire Chrétiens ceux que vous avez perſuadez mais auſſi ceux qui demeureront convaincus que vôtre Réligion eſt fauſſe, mais ſi vôtre fin directe ſe porte à ceux là, il faut qu'elle enferme naturellement & directement les moiens qui vous y conduiſent, ſavoir la force & la violence, & ainſi ce n'eſt plus par accident que vous vexez le monde, mais par une ſuite tres-néceſſaire &

re & tres-naturelle de vôtre projet.

On peut chicaner peut-être sur cette raison, mais au fond je la crois solide & j'en tire cette nouvelle preuve contre le sens literal de la parabole.

Si quelque chose pouvoit excuser les violences enfermées dans l'ordre de faire Chrétiens tous les hommes ce seroit de dire qu'elles n'y sont enfermées que par accident.

Or il est faux qu'elles n'y seroient enfermées que par accident.

Donc rien ne les peut excuser

La *Majeure* n'est pas assez évidente pour des esprits que les passions & une malheureuse éducation dans des principes de Réligion, qui ne sont à proprement parler que la nature corrompuë adroitement cachée sous la profession de servir Dieu, ont misérablement gâtez & couverts d'épaisses ténébres ; tâchons donc de l'éclaircir.

Je dis que des persécutions enfermées directement & absolument dans le dessein de convertir les infidéles seroient tout à fait inexcusables, & je le prouve parce que l'ordre que Dieu a établi entre les opérations des esprits, est qu'ils connoissent avant que d'aimer, & que les lumiéres de l'entendement précédent les actes de la volonté. Cét ordre paroît être une loi nécessaire & immüable, car nous ne connoissons pas plus-clairement que 2. & 2. sont 4. que nous connoissons que pour agir raisonnablement il faut douter d'une chose qui paroît douteuse, nier une chose qui paroît évidenment fausse, afirmer celles qui paroissent évidenment vraies, aimer celles qui paroissent bonnes, haïr celles qui paroissent mauvaises. Cela est tellement dans l'ordre que nous convenons tous qu'un homme agit témérairement & commet même un crime lors qu'il jure qu'une

telle

telle choſe s'eſt faite, qui s'eſt faite réellement, mais qu'il croit qui ne s'eſt point faite, & nous ne doutons pas que ce ne fût un tres-grand deſordre d'aimer la vertu ſi on étoit perſuadé qu'elle fût mauvaiſe & défenduë par une autorité légitime. Cela étant un homme ne peut-être dans l'ordre lors qu'il embraſſe l'Evangile s'il n'eſt préalablement convaincu de ſa vérité, ainſi tout deſſein & tout projet de faire embraſſer l'Evangile à un homme qui n'eſt pas perſuadé de ſa vérité ſort des régles & de la route de l'ordre éternel & néceſſaire qui fait toute la droiture & toute la juſtice d'une action. Or tout deſſein qui enfermeroit directement & de plein vol les violences à éxercer ſur ceux qui ne voudroient pas ſe convertir à l'Evangile de bon gré, tendroit directement & de plein vol à faire embraſſer l'Evangile à ceux même qui ne le croient pas véritable, donc un

tel deſſein ſortiroit des régles & de la route de l'ordre, & ſeroit par conſéquent vicieux. Il eſt clair qu'on ne peut pas avoir intention directement de violenter un homme ſans avoir un deſſein direct de lui faire faire une choſe lors même qu'il y aura de la répugnance; il eſt donc clair comme je l'ai dit que tout homme qui deſtineroit les violences aux ſignatures du ſimbole des Apôtres comme un moien direct de parvenir à ſes fins, auroit deſſein directement de faire ſigner ce ſimbole à ceux même qui le croiroient faux. Puis donc que ce deſſein ſeroit évidemment contre l'ordre, il faut que jamais les violences directement enfermées dans le deſſein de convertir ne ſoient légitimes, d'où il s'enſuit que le ſeul moien de les excuſer, eſt de dire qu'elles n'entrent qu'indirectement dans le projet des converſions. Voila donc la *Majeure* clairement prou-

prouvée ce me ſemble. Venons à la *Mineure*.

Je demande à mes adverſaires ſi le deſſein de faire un voiage enferme par ſoi ou par accident un vaiſſeau. Ils me répondront ſans doute & ils auront raiſon que c'eſt une choſe purement accidentelle à un voiage qu'un vaiſſeau. Mais ſi au lieu de me tenir à la notion vague de voiage, je décens à ce cas particulier qu'un homme ait deſſein de faire un voiage de France en Angleterre, ne ſera-t-il pas vrai alors par raport à ce deſſein qu'un vaiſſeau n'eſt plus une choſe accidentelle, mais un moien naturellement néceſſaire? Apliquons ceci au deſſein de *Chriſtianiſer* le genre humain.

Ou vous avez ce deſſein en général, ou vous vous propoſez en particulier certains moiens. Si vous n'avez que ce deſſein en général, toutes voies particulieres vous ſeront accidentelles; mais ſi vous décen-

dez au deſſein particulier d'obtenir de gré ou de force que tout le monde reçoive le batême, il eſt clair que vous enfermez proprement & directement la violence dans vôtre deſſein, puis qu'au cas que vous trouviez de la réſiſtance, vous étes réſolu de la vaincre par la force. Je veux que la violence ne ſoit là que conditionnellement, c'eſt à dire que vous ſouhaitiez de venir à bout de vôtre deſſein de gré à gré, tant y a que ſi ce ſouhait n'a point de lieu vous avez deſſein d'en venir aux violences. Je conclus manifeſtement de là que ces violences n'entrent pas dans vôtre deſſein par accident, mais par vôtre propre choix, & par une deſtination qu'on apelleroit dans l'école *ſecundariam*. Car comme ceux qui craignent la mer ſeroient bien aiſes de ne ſe ſervir jamais de vaiſſeau dans leurs voiages, mais néanmoins s'ils ſe réſolvent de paſſer de France en Angle-

gleterre ils veulent directement & proprement se servir d'un vaisseau, ainsi tout homme qui seroit bien aise de convertir les gens par la seule Prédication, souhaiteroit de n'emploier pas la violence, mais s'il se résolvoit à convertir les humains lors même que la Prédication n'y sufiroit pas, & que la violence seroit nécessaire, il voudroit proprement & directement la persécution. En un mot lors qu'il ne tient qu'à nous de poursuivre ou de laisser un certain dessein le cas avenant que nous rencontrions certains obstacles, il est clair que si nous le poursuivons en ce cas-là, nous témoignons que nous avons voulu tres-proprement cette poursuite, & que les moiens indispensablement nécessaires à cela sont voulus, & consentis par nous tres-proprement. Ils ne sont donc pas là par accident, au sens que ce mot se prend lors qu'il peut excuser les suites d'une afaire, ou les fautes d'une personne.

Il n'eſt néceſſaire ni de prouver que Jeſus-Chrit ſeroit dans le cas puis qu'il ne tiendroit qu'à lui de ne forcer perſonne, ni de prouver par cent raiſons & par cent éxemples que tout homme qui voudroit aller à ſon but par un certain moien préférablement à tous les autres, mais qui eſt fermement réſolu d'y aller par un autre moien s'il ſe voit exclus de celui là, veut tres-proprement & par ſa faute (s'il agit librement & que faute y ait) cét autre moien, d'où il s'enſuit que les violences ſeroient dans le deſſein de la converſion des hommes à l'Evangile proprement & par la deſtination de Jeſus-Chrit, en ſorte qu'il formeroit ainſi ſon projet, *je veux que les hommes ſoient perſuadez de la vérité de l'Evangile & en faſſent profeſſion, mais ſi je ne puis pas les perſuader, je ne laiſſe pas d'entendre qu'ils le profeſſent.* Or je dis & je ſoutiens que ce deſſein choqueroit les loix éternelles de l'ordre qui eſt la

loi

loi indiſpenſable de Dieu lui-même, & par conſéquent qu'il eſt impoſſible que Jeſus-Chrit l'ait formé. Toutes les chicanes imaginables ſur la phraſe *être par accident*, n'empêcheront pas que la *mineure* de mon dernier ſillogiſme ne ſoit démontrée autant que ces matieres le ſoufrent. Quoi qu'il en ſoit ce que je prétens dans ce chapitre me paroît clairement prouvé, ſavoir que des Chrétiens qui auroient dû convenir qu'à la place des païens ils auroient fait à peu prés les mêmes perſécutions, n'étoient capables que de leur préſenter des Requêtes ridicules.

Chapitre. X.

Neuviéme & derniere Refutation du ſens literal, par la raiſon qu'il expoſeroit les vrais Chrétiens à une opreſſion continuelle ſans qu'on peut rien alleguer pour en arréter le cours que le fond même des dogmes conteſtez entre les perſécutez & les perſécuteurs, ce qui n'eſt qu'une che-

tive petition de principe *qui n'empêcheroit pas que le monde ne devint un Coupe gorge.*

ON a déja vû en deux endroits, savoir dans le Chapitre précédent & dans le 5. le préjudice que feroit à la véritable Réligion l'ordre d'user de contrainte sur ceux qui ne voudroient pas se convertir, & il est certain que cela seul considéré en gros & en général forme un préjugé fort-plausible de fausseté, car quelle aparence que Dieu ait voulu ordonner à son Eglise une conduite qui la rend ridicule lors qu'elle se plaint de l'opression qu'elle soufre, & qui donne un prétexte raisonnable de la chasser. Si S. Augustin se fût bien souvenu d'une excélente maxime qu'il a débitée dans son Traité *de genesi ad literam*, il ne se fût pas embarassé comme il a fait à soutenir la cause des persécuteurs, car il dit dans cette maxime qu'il

est

eſt honteux, pernicieux, & extrémement à fuïr qu'un Chrétien ſe méle de parler des choſes ſelon ſes principes en préſence des infidéles avec tant d'impertinence, que les Païens ne ſe puiſſent tenir de rire. Comment n'a-t-il pas vû qu'il s'expoſoit à la riſée des Païens lors qu'il ſoutenoit que Dieu autoriſe dans ſa parole les perſécutions de Réligion; en éfet il n'y a rien de plus-inſenſé que de blâmer en autrui les mêmes actions que l'on canoniſe lors que l'on les fait ſoi-même, & rien n'eſt plus-abſurde que de trouver mauvais, qu'un Prince qui croit que la Réligion paienne eſt véritable & que Dieu lui commande de maintenir le repos public ne tolére point une ſecte qui ravageroit le monde par ſes violences ſi elle avoit aſſez de forces. Mais ce qui n'eſt qu'un préjugé lors qu'on le regarde en gros, devient une preuve ſolide lors qu'on prend la peine de le dévelo-

per

per un peu éxactement. C'eſt ce que nous avons tâché de faire dans les 2. Chapitres aléguez, & que nous ferons encore dans celui ci le moins mal que nous pourrons. Voici nôtre derniere preuve

Un ſens literal qui jetteroit toutes les parties du Chriſtianiſme dans une guerre continuelle, ſans fournir autre reméde à ce grand mal que ce qui en ſera prononcé à la fin du monde, ne peut pas être véritable.

Or tel eſt le ſens literal de ces paroles, *Contrain-les d'entrer*

Donc il n'eſt pas véritable.

La 1. propoſition me ſemble aſſez claire d'elle même, car encore que Dieu n'ait pas parlé dans ſon Ecriture d'une maniere qui ait été parfaitement propre à empêcher les diviſions des Chrétiens, il faut pourtant croire que ſi d'un côté il a permis que ſon Egliſe ſe partageât, il n'a point pû vouloir de l'autre qu'elle fût ſans aucune régle ni ſans

aucuns

aucuns principes communs qui contînſſent les parties deſünies dans leur devoir, & qui montraſſent qu'il ne ſe faut pas déchirer comme des bêtes. Les obſcuritez de l'Ecriture ne tombent gueres que ſur les dogmes de ſpéculation : ceux de Morale aiant été plus néceſſaires pour la conſervation des ſociétez, & pour empêcher que le vice n'éteignit entierement ce qui reſte de vertu, ſont demeurez plus-intelligibles à tout le monde. Mais qu'ils ſoient aſſez clairs ou non pour empêcher qu'on ne les détourne à de faux ſens, & à des abus, au moins eſt-il certain que l'intention du S. Eſprit a dû être ſainte, juſte & innocente, & fort-éloignée de ſervir d'excuſe tres-plauſible aux deſordres de l'Univers. Or c'eſt ce qu'on ne pourroit pas dire s'il étoit vrai que Jeſus-Chrit eût donné ordre à ſes Sectateurs de perſécuter.

Je paſſerai ſous ſilence les deſordres

dres qui arriveroient dans le monde par l'avantage que les Infidéles prendroient ſur les Chrétiens en voiant que ceux-ci autoriſent les violences : je ne dirai pas qu'ils ſe ſerviroient de toutes les raiſons des Chrétiens pour tourmenter tous ceux qui n'auroient pas les mêmes ſentimens qu'eux ; je ne regarderai point cela ; je ne conſidérerai que ce qui ſe paſſeroit de ſecte à ſecte du Chriſtianiſme. Il eſt certain que ſi Jeſus-Chrit a entendu le ſens de perſécution & de contrainte de ſigner un Formulaire lors qu'il a dit *Contrain-les d'entrer*, la partie ortodoxe du Chriſtianiſme peut violenter autant qu'elle le juge convenable la partie qui erre ; cela eſt ſans dificulté. Mais comme chaque partie ſe croit ortodoxe il eſt clair que ſi Jeſus-Chrit avoit commandé la perſécution, chaque ſecte ſe croiroit obligée de lui obéïr en perſécutant à outrance toutes les autres juſques à ce qu'el-

qu'elle les eût contraintes à se conformer à sa profession de foi : ainsi l'on verroit une guerre continuelle soit dans les ruës des villes, soit dans les campagnes, soit entre les nations de diferent sentiment, & le Christianisme ne seroit qu'un Enfer perpetuel pour ceux qui aiment le repos, & pour ceux qui se trouveroient le parti foible. Mais ce qu'il y a de ridicule là dedans c'est qu'on ne sauroit sur quoi fonder les reproches que l'on feroit au parti victorieux & persécutant, car si un lui disoit, *il est bien vrai que Jesus-Christ a ordonné à ses Diciples de persécuter, mais cela ne vous regarde pas vous qui êtes héretiques, il n'y a que nous qui sommes la vraie Eglise qui puissions éxécuter ce commandement*, il répondroit qu'il demeure d'acord du principe mais non pas de l'aplication, & que c'est lui qui a seul le droit de contraindre puis qu'il a la vérité de son côté. On voit clairement par là que l'on ne pour-

pourroit blâmer ni l'insolence qui seroit permise aux Dragons, ni les emprisonnemens, ni les amandes, ni les enlévemens d'enfans, ni aucune autre violence, parce qu'au lieu de discuter ces faits, & de les éxaminer à quelque régle commune de Morale, il faudroit traiter du fond des Controverses, éxaminer qui a tort ou qui a raison dans sa profession de foi; cette afaire est de longue haleine comme chacun sait; on n'en voit jamais la fin, de sorte, que comme en atendant le jugement définitif du procez, on ne pourroit rien prononcer sur les violences, elles demeureroient en séquestre pour le moins, & ce seroit toûjours de l'avantage pour le parti victorieux: le parti soufrant ne feroit que se morfondre à traiter, une par une ses Controverses, & ne pourroit jamais avoir le plaisir de dire, *on me traite injustement*, si ce n'est en supposant son principe, & en disant je suis la vraie Eglise.

Egliſe. Mais diroient les autres ſur l'heure, *vous n'êtes pas la vraie Egliſe donc on vous traite juſtement. Vous n'avez pas encore prouvé ſvôtre prétention, on vous la nïe, atendez donc à vous plaindre que le procés ſoit vuidé.*

Je ne conçois point d'état plus triſte & tout enſemble plus-digne de la moquerie de tous les profanes, de tous les libertins, & même de tous les hommes que celui-là, c'eſt quelque choſe de beau & de fort glorieux au nom Chrétien que de comparer les plaintes qui ont été faites contre les perſécutions Païennes & Arriennes, avec les Apologies de la perſécution qu'on faiſoit ſoufrir aux Donatiſtes. Quand on a bien éxaminé tout cela, on reduit néceſſairement à ce beau principe; *j'ai la vérité de mon côté, donc mes violences ſont de bonnes œuvres: un tel erre donc ſes violences ſont criminelles.* Dequoi ſervent je vous prie ces raiſonnemens? guériſſent ils le mal que font les perſécu-

ſécuteurs, ou les peuvent ils faire rentrer en eux-mêmes? Ne faut-il pas néceſſairement pour guérir la fureur d'un emporté qui ravage tout un païs ou pour la faire conoître, le tirer des diſputes particuliéres, & le rapeler à des principes communs aux 2. partis, tels que ſont les maximes de la morale, les préceptes du Décalogue, de Jeſus-Chrit, & de ſes Apôtres touchant l'équité, la charité, l'abſtinence du vol, du meurtre, des injures du prochain? Ce ſeroit donc déja un fort-grand inconvenient dans le commandement de Jeſus-Chrit, qu'il ôteroit aux Chrétiens la régle ſeure & commune de juger ſi une action eſt bonne ou mauvaiſe. Ce n'en ſeroit pas un moindre que tous les Chrétiens en prendroient droit de perſécuter ceux qui ne ſeroient pas de leur communion, ce qui ne ſe feroit que par mille violences d'une part, & par mille hipocriſies de l'autre.

tre. C'en seroit un 3. fort-considérable que tous les Chrétiens pourroient soutenir avec raison que les persécutions qu'ils livrent aux autres sont justes ; d'où s'ensuivroit que la persécution de la vérité seroit une action pieuse, car tout de même que les préceptes d'honorer son pére & sa mére, de ne point se soüiller dans les brutalitez de la chair, de ne point tüer, ni dérôber, d'aimer son prochain comme soi même, d'aimer Dieu, de pardonner à ses ennemis regardent les Arriens, les Nestoriens, les Sociniens, aussi pleinement que les Réformez & que les Catoliques, & que ceux qui sont l'élite des prédestinez, ainsi doit-on dire que le précepte de contraindre est adressé indiferemment à tous les Chrétiens : autrement si vous le restraignez aux seuls ortodoxes, pourquoi ne leur apropriez vous pas aussi le commandement d'être sobre, chaste, charitable ?

Or

Or ſi le commandement de contraindre au ſens literal, eſt adreſſé à tous ceux qui croient à l'Evangile; chaque ſecte doit ſe l'apliquer & y obéïr en faveur des dogmes qu'il prend pour l'Evangile, en faveur de la religion qu'elle croit la véritable, car ſi elle ne le faiſoit pas, elle deſobéïroit formellement aux ordres de ſon Créateur, elle ſeroit donc obligée de perſécuter pour obéïr à Dieu. Nouvelle preuve de la fauſſeté de ce précepte, car il implique que Dieu commande des choſes auxquelles la pluspart de ceux qui obéïroient commettroient des crimes. Mais il ſera parlé plus-amplement en un autre lieu du droit que peuvent prendre ſur la parabole les ſocietez non Ortodoxes.

THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

COM-